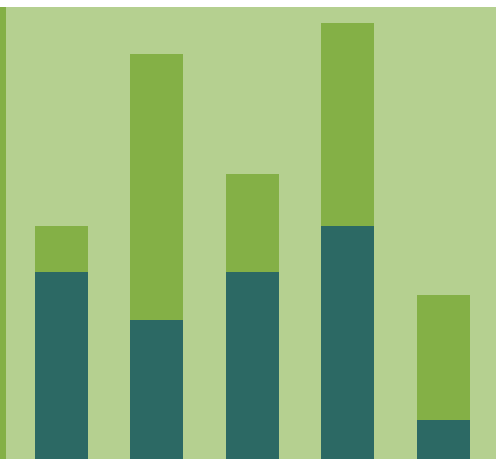


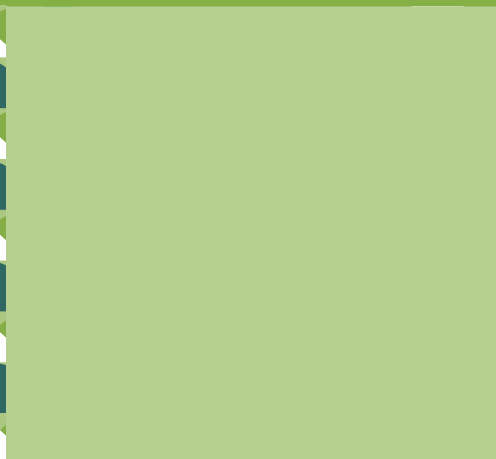
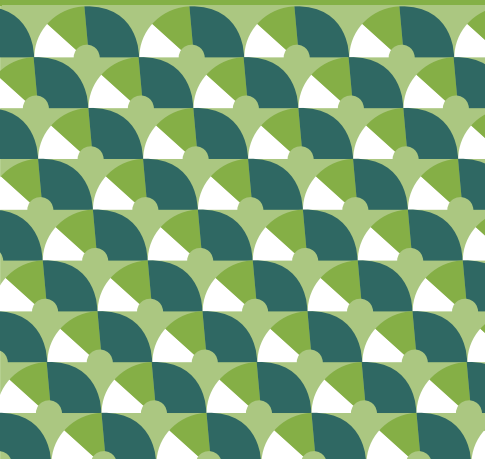
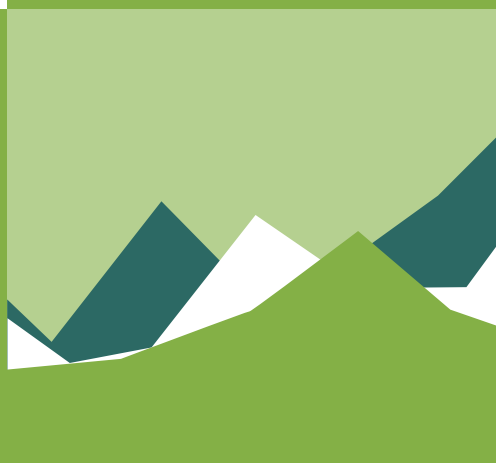
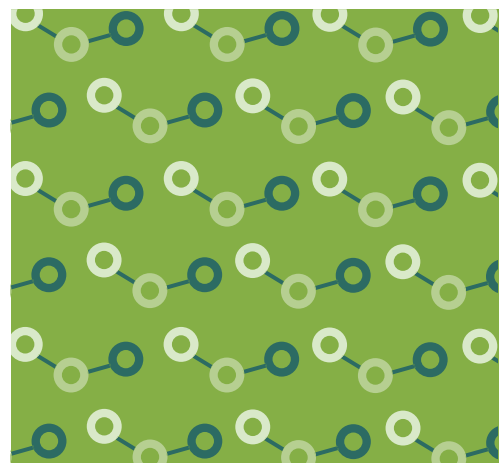


LES DOSSIERS

JUILLET 2026 N° 1

Commission des comptes de l'agriculture
de la Nation

Session du 7 juillet 2026 – Version définitive



Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

SOMMAIRE

p.5 **① LES COMPTES NATIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2025**

p.65 **② LES COMPTES RÉGIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2025**

p.105 **③ LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2025**

p.121 **ANNEXE 1**
Indice des fermages pour l'année 2026

p. 124 **ANNEXE 2**
Compte-rendu des débats

CHAPITRE 1

Les comptes nationaux provisaires de l'agriculture en 2025

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation
7 juillet 2026

Introduction	7
Le contexte de l'économie française et l'agriculture en 2025.....	8
Faits marquants pour l'agriculture en 2025	9
La production de la branche agricole.....	11
La valeur ajoutée de la branche agricole	23
Les résultats de la branche agricole.....	29
L'investissement agricole.....	33
Le commerce extérieur des produits agricoles bruts en 2024.....	35
Annexes	
Compte provisoire de la branche agriculture en 2025.....	38
Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2024	43
Compte définitif de la branche agriculture en 2023.....	48
Les révisions de compte.....	53
Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole.....	62
Liens vers internet	64

Introduction

Le **compte de l'agriculture, dit « compte spécifique »**, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN), est établi par l'Insee selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2020) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen (cf. méthodologie page 58).

Son établissement repose sur un suivi statistique agricole auquel participent le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de nombreux organismes intervenant dans la mise en œuvre de la politique agricole. Les évaluations s'appuient sur les résultats de la Statistique agricole annuelle (SAA) et du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Le champ du compte spécifique est plus large que celui des résultats du RICA présentés à la CCAN par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Ceux-ci ne couvrent pas notamment les petites exploitations, ni les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Le **compte spécifique de l'agriculture** s'écarte du compte national sur les points suivants :

- certaines activités non agricoles non séparables des exploitations agricoles font partie du champ du compte spécifique mais pas du cadre central (agritourisme, cognacisation, champanisation) ;
- les établissements produisant des semences certifiées ne font pas partie du compte spécifique, alors qu'ils sont couverts par le cadre central.

Le compte de l'agriculture présenté ici décrit les performances de l'agriculture en tant qu'**activité économique**. Est estimée notamment la valeur ajoutée, soit la richesse créée par cette activité. Augmentée de l'ensemble des subventions nettes des impôts au titre de son exercice, elle est appelée **valeur ajoutée brute au coût des facteurs**. Celle-ci peut aussi être exprimée nette de la dépréciation du capital. Ce résultat est alors appelé **revenu des facteurs de la branche agricole**, au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur.**

Ce compte provisoire de l'agriculture pour 2025 a été établi sur la base de données et d'informations disponibles au 18 juin 2026.

En 2024, comme l'ensemble des comptes nationaux, les comptes de l'agriculture sont passés en base 2020. Ils intègrent notamment les résultats du dernier recensement agricole.

Le contexte de l'économie française et l'agriculture en 2025

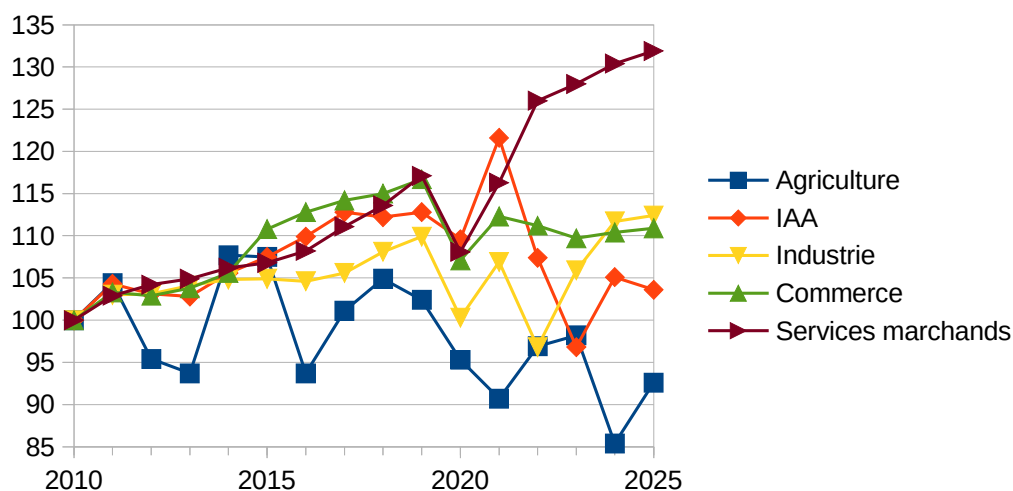
En 2025, la croissance économique continue de se réduire. Le produit intérieur brut (PIB) croît en volume de 0,8 %, après 1,5 % en 2024 et 1,6 % en 2023.

La production ralentit en volume (+ 0,9 % après + 1,2 % en 2024), tandis que les consommations intermédiaires accélèrent (+ 1,0 % après + 0,5 %). La production agricole se redresse (+ 1,5 %) sous l'effet principalement du rebond des récoltes en vins et céréales¹. La valeur ajoutée agricole rebondit de 8,4 % en volume, sous l'effet cumulé de la baisse des consommations intermédiaires de la branche et de la hausse de la production. La valeur ajoutée de l'industrie s'accroît de 0,6 % au lieu de 5,5 % l'année précédente, pénalisée notamment par la hausse des consommations intermédiaires. La production des industries agroalimentaires renoue avec la croissance en volume, après deux années de baisse, tandis que la valeur ajoutée diminue de 1,4 % après une hausse de 8,6 % en 2024. La valeur ajoutée des services principalement marchands (y compris commerce) croît en volume de 1,0 % en 2025 après 1,7 % en 2024.

L'inflation poursuit son repli en 2025. L'augmentation du prix du PIB revient à 1,1 %, après 2,0 % en 2024 et 5,1 % en 2023. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation redescend à 1,2 %, après 1,8 % en 2024 et 5,1 % en 2023. Pour les produits alimentaires, l'indice des prix à la consommation se stabilise à 1,3 % comme en 2024, après un pic à 12,4 % en 2023. La consommation en produits alimentaires se maintient en volume (+ 0,3 %), après trois années de baisse.

Le déficit commercial des biens et services, qui atteignait 10,7 milliards d'euros en 2024, se dégrade légèrement et atteint 14,4 milliards d'euros en 2025, soit le deuxième niveau le moins lourd depuis 2016. Cette dégradation est principalement due à la baisse des exportations de produits chimiques et la hausse des importations de services et de produits des IAA que la diminution des importations d'énergie ne compense pas. L'excédent du commerce extérieur des produits agricoles bruts se réduit au niveau historiquement bas de 0,3 milliard d'euros en 2025 au lieu de 2,0 milliards d'euros en 2024, sous l'effet de moindres exportations de céréales, d'importations de fruits qui s'accroissent, et de la hausse des prix du café et du cacao.

Graphique 1 : Evolution de la valeur ajoutée brute des différentes branches, en volume aux prix de l'année précédente chaînés (base 100 en 2010)



Source : Comptes nationaux annuels (base 2020)

¹La branche "Agriculture" commentée dans ce paragraphe et représentée sur le graphique 1 inclut la sylviculture et la pêche, cette différence de champ expliquant l'écart de croissance en volume avec celle du compte de l'agriculture.

Faits marquants pour l'agriculture en 2025

En 2025, la valeur de la production agricole repart à la hausse (+ 4,7 %) après sa forte baisse en 2024 (-8,4 %). Les prix progressent (+ 2,4 %), sous l'effet de ceux des produits animaux, tandis que ceux des produits végétaux poursuivent leur baisse. La hausse des volumes (+ 2,2 %) contribue aussi au rebond de la production en valeur : l'année 2025 fait suite à une année marquée par des conditions météorologiques particulièrement mauvaises pour certaines cultures. De plus, le prix des intrants augmente moins vite que celui des produits (+ 1,1 %).

La **production végétale** augmente de 1,6 % en valeur (après -15,5 % en 2024), portée par une hausse des volumes de 3,9 %, et malgré un reflux des prix de 2,3 %. Après la très mauvaise année 2024, les récoltes de céréales, d'oléagineux et de protéagineux sont en forte croissance. La production de vins est marquée par le contraste entre le rebond des volumes en Champagne et les mauvaises vendanges dans le sud de la France, affecté par les fortes chaleurs. S'agissant des prix, les disponibilités mondiales importantes maintiennent le cours des céréales orientés à la baisse, tandis que le faible dynamisme de la demande limite la hausse de prix du vin. La production en valeur de fruits, légumes et pommes de terre diminue, en raison de la baisse des volumes pour les premiers, et de la baisse des prix pour les deux autres.

La valeur de la **production animale** rebondit très fortement (+ 10,1 % après -0,6 % en 2024). Les volumes s'accroissent à nouveau légèrement (+ 0,7 % après + 1,0 %). Le prix de la production animale est tiré à la hausse (+ 9,3 %) par les prix des bovins (+ 24,6 %) et des œufs (+ 31,8 %).

Les **consommations intermédiaires** se stabilisent en valeur (-1,0 % après -4,8 %). La hausse de leurs prix est proche de celle du prix du PIB (+ 1,1 %), tandis que les volumes diminuent de 2,1 % après 2 années de hausse. Les prix des aliments pour animaux intraconsommés augmentent fortement, tout comme ceux des produits de protection des cultures. Mais la baisse importante des volumes d'aliments pour animaux intraconsommés en raison de mauvaises récoltes de fourrages entraîne une baisse conséquente de la valeur, que la hausse des volumes achetés ne suffit pas à compenser. La baisse des prix de l'énergie et des engrais et amendements se poursuit. À l'inverse, le coût des dépenses vétérinaires est à nouveau en hausse.

En 2025, la **valeur ajoutée brute** de la branche agricole progresse de 14,4 % en valeur, en raison du rebond de la production au prix de base (+ 4,6 %) et de la baisse des consommations intermédiaires (-1,0 %).

Les **subventions d'exploitation** (hors subventions sur les produits) s'élèveraient à environ 8,0 milliards d'euros, en baisse de 4,0 % par rapport à 2024, en raison notamment de la réduction des aides agro-environnementales et de moindres indemnités aux éleveurs.

La **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** rebondirait de 10,7 % en 2025. L'emploi agricole continuerait de décroître au rythme de -0,8 % en 2025, la baisse de l'emploi non salarié se poursuivant (-2,8 %), tandis que l'emploi salarié progresserait (+ 1,7 %). Dès lors, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par emploi (en équivalent temps plein) rebondirait de 11,6 % après deux années de baisse. Avec l'augmentation du prix du PIB, la hausse en termes réels serait de 10,4 %.

Tableau 1 : De la production de la branche agricole à la valeur ajoutée

Principaux postes du compte de l'agriculture en 2025		Valeurs (en milliards d'euros)	Évolutions en %		
			Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	(a)	93,8	2,2	2,4	4,7
Produits végétaux		46,4	3,9	-2,3	1,6
Céréales		10,7	17,6	-9,7	6,1
Oléagineux, protéagineux		3,2	9,9	-3,0	6,7
Autres plantes industrielles (y.c. betteraves)		1,8	3,2	-6,8	-3,8
Fourrages		5,7	-16,0	16,3	-2,3
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs		8,7	0,8	-7,2	-6,4
Fruits		4,5	-2,9	1,0	-2,0
Vins		11,9	5,9	1,2	7,2
Produits animaux		38,1	0,7	9,3	10,1
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)		15,8	-1,1	11,8	10,6
Volailles, œufs		7,2	1,7	13,7	15,6
Lait et autres produits de l'élevage		15,0	2,2	4,9	7,2
Services		7,6	-1,6	1,7	0,0
Production des jardins familiaux		1,8	0,3	-3,0	-2,7
Subventions sur les produits	(b)	1,1	-1,2	-2,5	-3,6
Production au prix de base	(c) = (a) + (b)	94,9	2,1	2,4	4,6
Consommations intermédiaires, dont :	(d)	57,3	-2,1	1,1	-1,0
achats		50,2	-0,6	-0,1	-0,7
Valeur ajoutée brute	(e) = (c) – (d)	37,7	9,6	4,4	14,4

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

La production de la branche agricole

1 La production hors subventions

Tableau 2 : La production de la branche agricole hors subventions en 2025

	Valeurs en M€	Évolutions en %			Contributions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Production hors subventions	93 808	2,2 %	2,4 %	4,7 %	2,2	2,4
dont productions végétales	46 422	3,9 %	-2,3 %	1,6 %	2,0	-1,2
Céréales	10 708	17,6 %	-9,7 %	6,1 %	2,0	-1,3
Oléagineux, protéagineux	3 164	9,9 %	-3,0 %	6,7 %	0,3	-0,1
Fruits	4 454	-2,9 %	1,0 %	-2,0 %	-0,1	0,0
Vins	11 923	5,9 %	1,2 %	7,2 %	0,7	0,2
Légumes frais	4 278	-1,6 %	-4,9 %	-6,4 %	-0,1	-0,2
Pommes de terre	2 655	9,7 %	-16,0 %	-7,9 %	0,3	-0,6
dont productions animales	38 069	0,7 %	9,3 %	10,1 %	0,3	3,5
Bétail	15 845	-1,1 %	11,8 %	10,6 %	-0,2	1,8
Lait	13 303	1,8 %	5,3 %	7,1 %	0,2	0,7

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Lecture : Le volume de la production agricole totale hors subventions augmente de 2,2 % en 2025. La production de céréales contribue positivement à cette variation à hauteur de 2,0 points.

N.B. : La somme des contributions ne donne pas l'évolution de l'ensemble car toutes les productions ne sont pas indiquées dans le tableau.

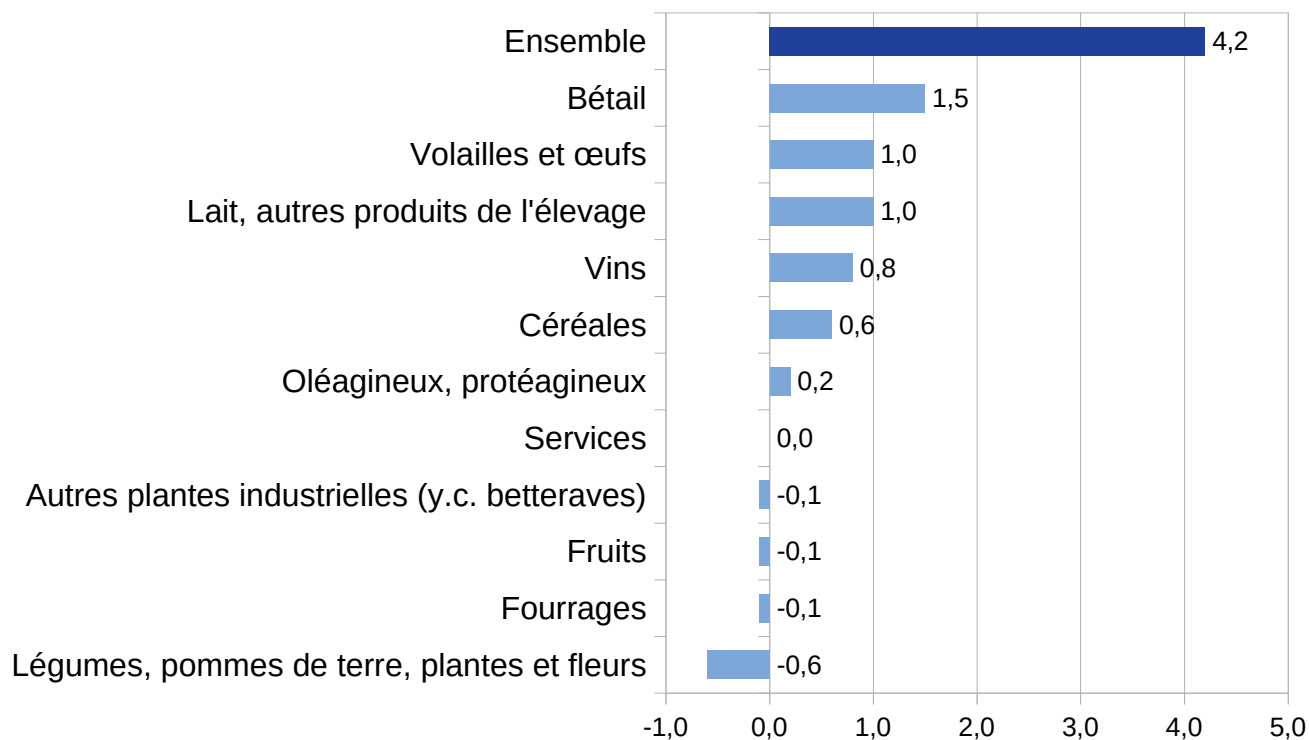
Le volume de la production agricole hors subventions augmente en 2025 (+ 2,2 % après -4,9 %). Cette hausse résulte du rebond de la production végétale (+ 3,9 % après -9,7 %) après les très mauvaises récoltes de 2024. La production de vins rebondit de 5,9 % au niveau global, malgré les mauvaises vendanges dans le sud de la France. La production de céréales rebondit fortement (+ 17,6 % après -16,3 %), de même que celle d'oléagineux (+ 10,0 %), protéagineux (+ 9,4 %) et de pommes de terre (+ 9,7 %). À l'inverse, les récoltes de légumes et de fruits baissent. Les productions animales progressent à nouveau légèrement (+ 0,7 % après + 1,0 %), sous l'effet de la hausse de production de lait et de volailles, tandis que celle de bétail reste orientée à la baisse (-1,1 % après -1,4 %).

Globalement **les prix** agricoles se redressent (+ 2,4 %) après deux années de diminution. La baisse de prix des productions végétales se poursuit (-2,3 %) mais de façon moins marquée que les années précédentes. Le prix des pommes de terre recule de 16,0 %, celui des céréales de 9,7 % et celui des plantes industrielles de 4,4 %. Le prix du vin s'apprécie de 1,2 %. Les prix des productions animales rebondissent nettement (+ 9,3 %), notamment pour les bovins et les œufs.

Au total, **la valeur** de la production de la branche agricole hors subventions repart à la hausse (+ 4,7 %) après sa forte baisse en 2024 (-8,4 %).

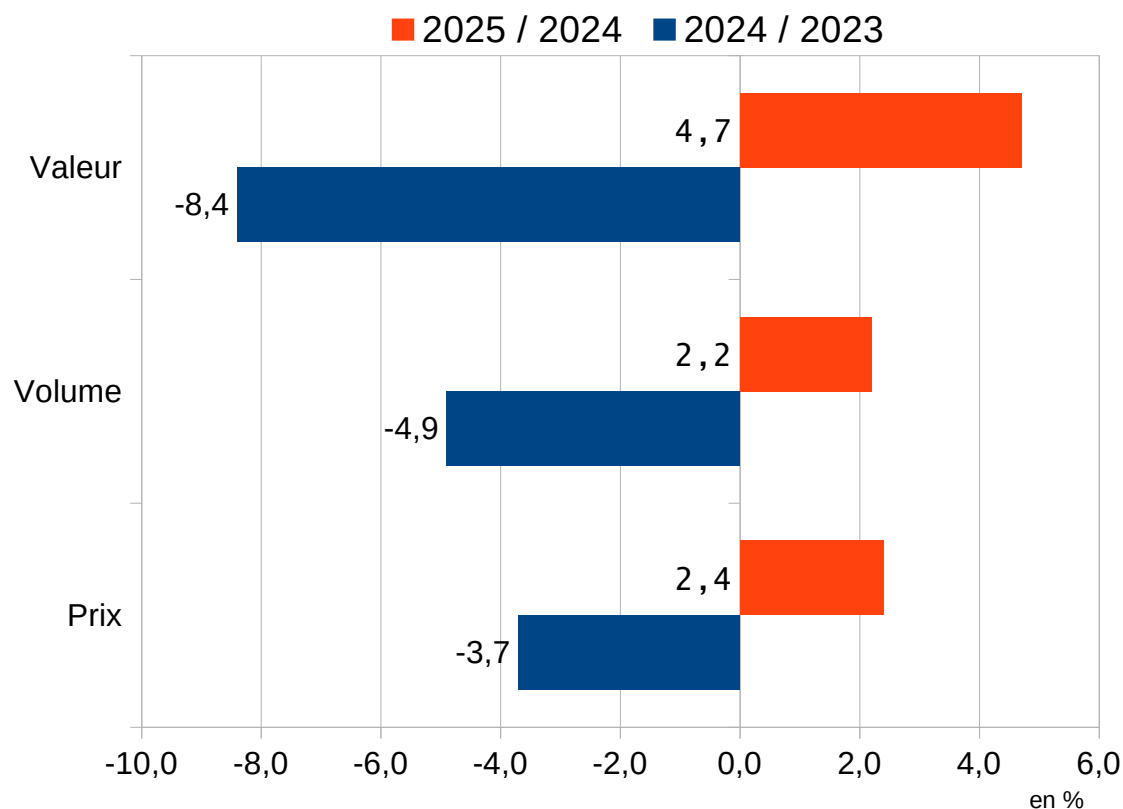
Depuis 2022, la production agricole recule en valeur de 4,1 % (graphique 4). Cette baisse est avant tout déterminée par celle des prix (-4,9 %), alors que la production augmente faiblement en volume (+ 0,8 %). En trois ans, la production végétale s'est repliée de 17,8 % en valeur, essentiellement sous l'effet du reflux des prix depuis 2023 (- 18,0 %). La stagnation des volumes sur cette période (+ 0,2 %) ne compense pas le recul des prix. La production animale augmente de 15,2 % en valeur. Elle est tirée par la forte augmentation des prix (+ 15,4 %), tandis qu'elle est stable en volume (-0,2 %).

Graphique 2 : Variation de la production agricole hors subventions 2025/2024 en milliards d'euros



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

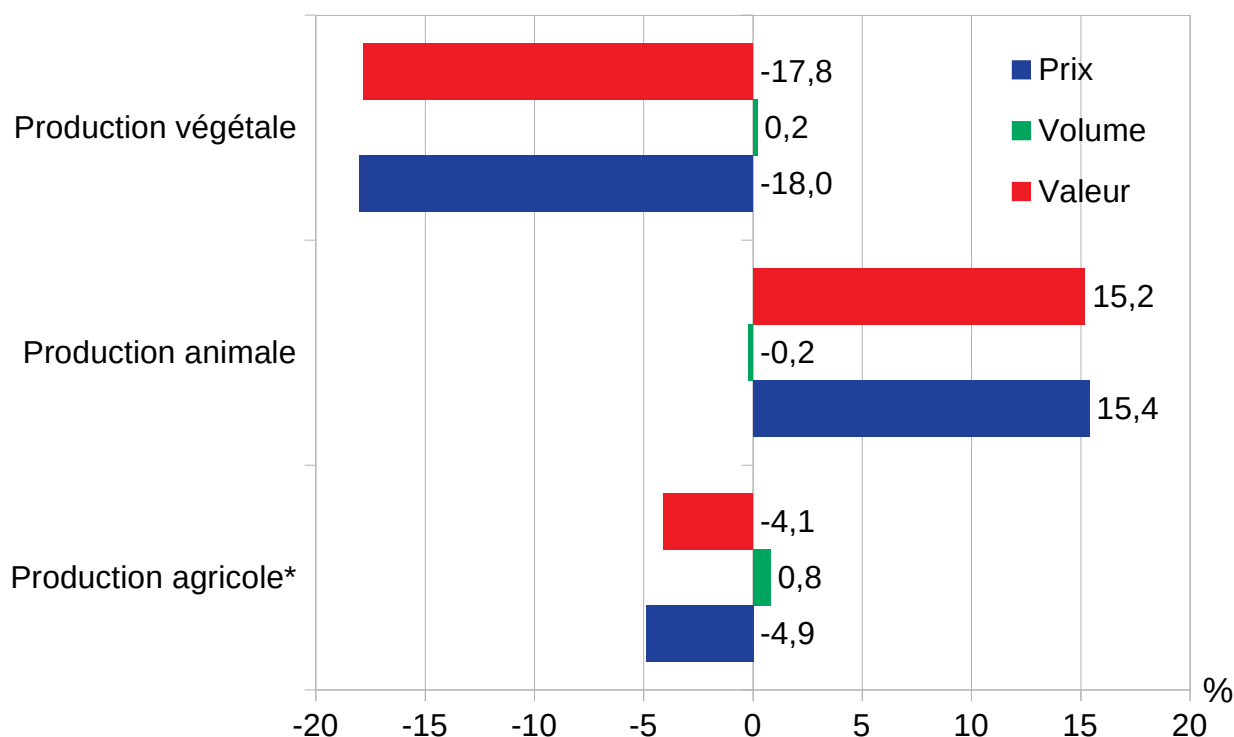
Graphique 3 : Évolution de la production agricole hors subventions en 2024 et 2025



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Lecture : en 2025, la valeur de la production agricole hors subventions augmente de 4,7 % par rapport à 2024.

Graphique 4 : Évolution de la production hors subventions entre 2022 et 2025, en valeur, en volume et en prix



* Y compris la production de services

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

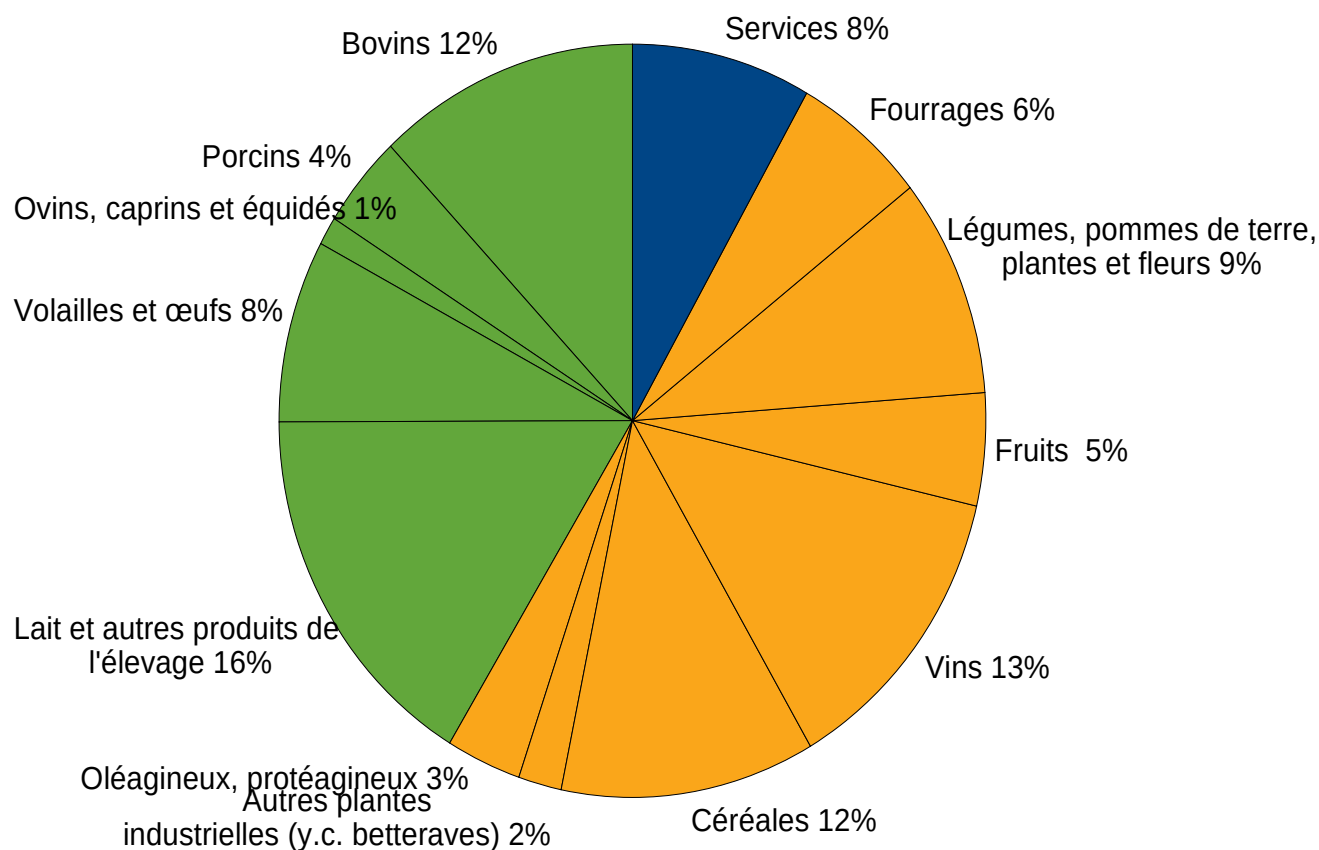
Lecture : entre 2022 et 2025, la valeur de la production agricole hors subvention diminue de 4,1 %

Tableau 3 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole de 2023 à 2025 (hors subventions, en %)

	2023	2024	2025
Céréales	13,6	11,5	11,6
Oléagineux, protéagineux	3,2	3,4	3,4
Autres plantes industrielles (y.c. betteraves)	2,2	2,1	2,0
Fourrages	7,3	6,6	6,2
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs	9,2	10,5	9,4
Fruits	4,6	5,2	4,8
Vins	16,1	12,7	13,0
Bovins	9,7	10,5	12,0
Porcins	4,5	4,6	4,0
Ovins, caprins et équidés	1,0	1,3	1,2
Volailles et œufs	6,6	7,1	7,8
Lait et autres produits de l'élevage	14,4	15,9	16,3
Services	7,6	8,6	8,2
Total	100	100	100

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Graphique 5 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole (hors subventions) en 2025



2 Détail par produits

2.1 Les céréales

Tableau 4 : Production hors subventions de céréales en 2025 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	10 708	17,6	-9,7	6,1	17,6	-9,7
Blé tendre	5 670	30,0	-10,7	16,1	14,5	-5,7
Maïs	2 331	-6,4	-8,3	-14,2	-1,7	-1,8
Orge	1 987	21,2	-8,2	11,3	3,8	-1,5

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Lecture : Le volume de la production de céréales hors subventions augmente de 17,6 % en 2025. La production de blé tendre contribue positivement à cette variation à hauteur de 14,5 points.

N.B. : La somme des contributions ne donne pas l'évolution de l'ensemble car toutes les productions ne sont pas indiquées dans le tableau.

En 2025, la valeur de la production de **céréales** augmente de 6,1 %, grâce au rebond des volumes de production (+ 17,6 % après -16,3 % en 2024), malgré la poursuite de la baisse des prix (-9,7 %).

Ce rebond est porté par les céréales à paille. Un temps chaud et sec a favorisé le bon développement des grains, propice à l'augmentation des rendements. Une augmentation importante de la surface cultivée en blé permet d'accroître la récolte de **blé tendre** en volume (+ 30,0 %). Celle d'**orge** est un peu moins forte (+ 21,2 %), car la surface cultivée est restée stable. En revanche, les pics de chaleur et le manque d'eau ont diminué les rendements du **maïs**, entraînant une baisse de la récolte (-6,4 %).

La baisse des **prix** de production accélère un peu (-9,7 % après -8,0 % en 2024). Les récoltes mondiales importantes et les exportations massives de blé russe et de maïs brésilien continuent de tirer les cours à la baisse. Le prix du **blé tendre** baisse davantage que celui du **maïs** (respectivement -10,7 % et -8,3 %). En revanche, la baisse du prix de l'orge ralentit (-8,2 % après -12,1 % en 2024), alors que les exportations d'orge reprennent, notamment vers la Chine.

2.2 Les plantes industrielles²

Tableau 5 : Production hors subventions de plantes industrielles en 2025 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	4 980	7,3	-4,4	2,6	7,3	-4,4
Oléagineux	2 837	10,0	-2,3	7,5	5,4	-1,3
Protéagineux	328	9,4	-8,4	0,2	0,6	-0,6
Betteraves industrielles	969	7,9	-18,9	-12,5	1,8	-4,3

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Lecture : Le volume de la production de plantes industrielles hors subventions augmente de 7,3 % en 2025. La production d'oléagineux contribue positivement à cette variation à hauteur de 5,4 points.

N.B. : La somme des contributions ne donne pas l'évolution de l'ensemble car toutes les productions ne sont pas indiquées dans le tableau.

La valeur de la production d'**oléagineux** augmente en 2025 (+ 7,5 %) du fait de l'augmentation des récoltes (+ 10,0 %), malgré la légère baisse des prix (-2,3 %). Souvent semé tôt, le colza est résistant aux variations météorologiques, ce qui a permis une forte augmentation des volumes (+ 17,3 %), grâce à la hausse des rendements. En revanche, la récolte des autres oléagineux diminue. Celle du tournesol ralentit. Les températures élevées et le déficit pluviométrique ont pénalisé les rendements du soja, entraînant une légère baisse de la production. Le pic de production de soja sur le marché mondial, notamment au Brésil, a propagé la baisse de prix à l'ensemble des oléagineux, car ils sont souvent substituables.

La valeur de la production de **protéagineux** est stable (+ 0,2 %). La hausse des rendements explique l'augmentation des récoltes en volume (+ 9,4 %), notamment de féveroles. Cependant, le niveau élevé de la production mondiale de pois et la concurrence des oléagineux dans l'alimentation animale entraînent une baisse importante des prix (-8,4 %).

La valeur de la production de **betteraves industrielles** poursuit sa baisse (-12,5 % après -15,5 % en 2024), malgré l'augmentation du volume de production (+ 7,9 %). En effet, le record de l'offre mondiale de sucre entraîne la persistance de la baisse du prix de la betterave (-18,9 % après -19,4 % en 2024). Ceci entraîne une réduction importante des surfaces cultivées, qui limite les effets de l'amélioration des rendements.

² Ce groupe de produits comprend les oléagineux, les protéagineux, les betteraves à sucre, le tabac brut et les " autres plantes industrielles " ; ce dernier poste regroupe notamment les semences fourragères et potagères, la canne à sucre et les plantes textiles.

2.3 Les fruits et légumes

Tableau 6 : Production hors subventions de fruits et légumes en 2025 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	11 387	0,6	-5,7	-5,1	0,6	-5,7
Fruits	4 454	-2,9	1,0	-2,0	-1,1	0,3
Légumes	4 278	-1,6	-4,9	-6,4	-0,6	-1,8
Pommes de terre	2 655	9,7	-16,0	-7,9	2,3	-4,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

La production de **fruits** diminue légèrement en valeur (-2,0 %) sous l'effet d'une baisse des volumes (-2,9 %), qui ne serait pas compensée par une légère augmentation des prix (+ 1,0 %). La production de pommes se replie en volume (-2,8 %), en raison notamment des épisodes de forte chaleur et des attaques de pucerons cendrés, mais demeure supérieure à la moyenne quinquennale. La récolte de pêches baisse plus nettement encore (-6,8 %) en lien avec une réduction des surfaces en Occitanie et plusieurs aléas météorologiques (gel, printemps humide, canicule estivale) dans le Sud-Est. En revanche, la production de fraises progresse légèrement (+ 1,1 %) et la récolte d'abricots rebondit fortement en volume (+ 17,4 % après -31,9 %) après une année 2024 marquée par une chute des rendements. La production de melons augmente (+ 5,6 %) en raison notamment d'une hausse des surfaces cultivées. La légère augmentation globale du prix des fruits recouvre des évolutions hétérogènes : le prix des pêches augmente fortement (+ 18,9 %) et celui des fraises est en légère hausse (+ 1,4 %) ; à l'inverse, celui des pommes diminue (-5,9 %) malgré une baisse de la production, la demande intérieure étant en recul par rapport à 2024. Le prix des abricots se replie de 6,1 %.

La production de **légumes** en valeur est en très net repli (-6,4 %) en raison d'une baisse cumulée des prix (-4,9 %) et des volumes (-1,6 %). Ces chiffres masquent des disparités selon les produits. La récolte de tomates se situe à un niveau un peu supérieur à celui de 2024 (+ 1,9 %), ce qui n'affecte pas le prix de la tomate (+ 4,2 %), qui bénéficie d'une hausse de la demande sur la période estivale. La production de concombres augmente de 11,5 % sous l'effet d'une hausse des surfaces cultivées et de rendements sous serres importants. Cette hausse des volumes entraîne une baisse du prix de 4,3 %. Inversement, la collecte de courgettes chute de 0,9 %, en raison d'un printemps frais, humide et peu ensoleillé dans le Sud-Est. Son prix baisse fortement (-8,4 %) sous l'effet de la concurrence espagnole et marocaine. Le prix des carottes chute de 13,5 % du fait d'une demande atone.

Enfin, la production de **pommes de terre** se replie nettement en valeur (-7,9 %) en raison d'une forte chute des prix (-16,0 %). La production en volume augmente de nouveau (+ 9,7 % après + 10,2 % en 2024), en raison de la hausse exceptionnelle des surfaces cultivées depuis 2023. Néanmoins, la demande industrielle n'a pas progressé aussi vite que la production et les prix ont plongé en dehors des contrats.

2.4 Les vins

Tableau 7 : Production hors subventions de vins en 2025 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	11 923	5,9	1,2	7,2	5,9	1,2
Vins d'appellation d'origine	9 540	8,5	1,5	10,1	6,6	1,2
vins de Champagne*	3 596	18,9	2,6	21,9	5,0	0,8
autres vins d'appellation	5 944	3,1	0,9	4,0	1,6	0,5
Autres vins	2 384	-3,0	-0,1	-3,1	-0,7	0,0
vins pour eaux de vie AOC**	1 216	-1,3	0,4	-0,9	-0,1	0,0
vins de table et de pays	1 168	-4,7	-0,6	-5,3	-0,5	-0,1

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026*

* vins calmes et champagne produits par les exploitations (activité secondaire).

** dont cognac produit par les exploitations (activité secondaire)

La valeur de la production de **vins** progresse de 7,2 %. Le rebond en volume (+ 5,9 %) est amplifié par une légère hausse des prix (+ 1,2 %).

Les conditions météorologiques plus favorables qu'en 2024 ont favorisé une augmentation des rendements. La hausse des volumes concerne surtout les vins de Champagne (+ 18,9 %) et les autres vins AOP (+ 3,1 %). Les volumes sont en revanche en baisse de 1,3 % pour les vins pour eaux de vie AOC et surtout de 4,7 % pour les vins de table, en raison de la réduction des surfaces résultant d'une campagne d'arrachage.

Dans l'ensemble, le prix des vins s'apprécie peu, dans un contexte de repli de la demande intérieure, et d'une baisse des exportations vers les pays tiers, notamment la Chine et les États-Unis, qui se poursuit en 2025. La dynamique des prix est portée par une demande en hausse en vins effervescents. Le prix des vins de table diminue de 0,6 %, tandis que celui des vins d'appellation hors champagne progresse de 0,9 %. Les vins de Champagne connaissent une hausse plus marquée de leur prix (+ 2,6 %).

2.5 Le bétail

Tableau 8 : Production hors subventions de bétail en 2025 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	15 845	-1,1	11,8	10,6	-1,1	11,8
Gros bovins	9 806	-1,8	24,6	22,4	-1,0	13,7
Veaux	1 254	-4,4	12,4	7,5	-0,4	1,0
Ovins-caprins	982	-0,7	4,2	3,5	0,0	0,3
Porcins	3 656	0,4	-9,8	-9,4	0,1	-2,8

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026*

N.B. : La somme des contributions ne donne pas l'évolution de l'ensemble car toutes les productions ne sont pas indiquées dans le tableau.

La production de **bétail** en valeur augmente nettement (+ 10,6 %), tirée par des prix en forte hausse (+ 11,8 %). La baisse de la production en volume se poursuit (-1,1 %) sous l'effet de l'érosion du cheptel, accentuée par les épidémies de dermatose nodulaire et de fièvre catarrhale ovine.

La production de **gros bovins** en valeur s'accroît fortement (+ 22,4 %), en raison de la hausse importante des prix (+ 24,6 %). Ceci tient à une nouvelle contraction de l'offre. La baisse tendancielle des abattages se poursuit et la production en volume recule de 1,8 %, dans un contexte de recrudescence des cas de dermatose nodulaire. Le prix des intrants est stable sur un an mais demeure supérieur à la moyenne quinquennale.

La valeur de la production de **veaux** augmente de 7,5 %, tirée elle aussi par la hausse des prix (+ 12,4 %). Le recul des abattages de veaux est plus marquée encore que pour les gros bovins et la production en volume diminue nettement (-4,4 %).

La production d'**ovins-caprins** progresse en valeur (+ 3,5 %) : la production en volume recule moins que les années précédentes (-0,7 %) alors que la consommation de viande baisse de nouveau et que le cheptel est toujours touché par la fièvre catarrhale ovine. La hausse des prix est moins élevée qu'en 2024 (+ 4,2 % après + 12,0 % en 2024) mais fait plus que compenser la diminution des abattages.

La production de **porcins** en valeur baisse de nouveau (-9,4 % après -7,1 % en 2024) sous l'effet de prix qui continuent de refluer (-9,8 %) après les hausses exceptionnelles de 2022 et 2023. Les volumes de production, pour leur part, sont stables (+ 0,4 %). Enfin, le prix de l'aliment pour porcins se situe légèrement en dessous de la moyenne quinquennale.

2.6 Les produits avicoles

Tableau 9 : Production hors subventions de produits avicoles en 2025 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	7 218	1,7	13,7	15,6	1,7	13,7
Volailles	3 717	2,8	0,7	3,5	1,6	0,4
Œufs	3 501	0,2	31,8	32,1	0,1	13,3

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026*

La production de **volailles** en valeur croît légèrement (+ 3,5 %), principalement en raison d'une augmentation des volumes. En effet, la production de poulets en volume est en hausse de 4,7 % dans un contexte de croissance de la demande ; par conséquent, les prix de la volaille se maintiennent sur un an (+ 0,7 %) et demeurent supérieurs à la moyenne quinquennale. À l'inverse, la production en volume de canards se replie nettement (-4,7 %) après deux années de rattrapage post-épidémie de grippe aviaire de 2022.

La production d'**œufs** en valeur s'envole (+ 32,1 %), du fait de la flambée des prix (+ 31,8 %). En effet, la détection de nombreux foyers de grippe aviaire dans l'Union Européenne a entraîné l'abattage de millions de poules. Or la France a été parmi les pays européens les moins touchés, si bien que la production française est restée stable en volume (+ 0,2 %). Face à une demande en hausse, les prix se sont envolés.

2.7 Les autres produits animaux

Tableau 10 : Production hors subventions d'autres produits animaux en 2025 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	15 006	2,2	4,9	7,2	2,2	4,9
Lait et produits laitiers*	14 270	1,7	5,1	6,9	1,6	4,8
Autres produits de l'élevage	736	12,3	0,8	13,2	0,6	0,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

* Produits laitiers transformés par les exploitations (activité secondaire).

La production de **laits, produits laitiers et autres produits animaux** augmente de 7,2 % en valeur. L'augmentation des prix (+ 4,9 %) y contribue davantage que celle des volumes (+ 2,2 %).

La valeur de la production de **lait et produits laitiers** augmente de 6,9 %, surtout du fait d'une augmentation des prix (+ 5,1 %). Les volumes sont en légère hausse (+ 1,7 %).

Pour les **autres produits de l'élevage**, incluant notamment le miel, la laine et les produits de la chasse, la valeur de la production rebondit fortement (+ 13,2 % après -7,4 % en 2024), car les volumes ont beaucoup augmenté (+ 12,3 %). La météo très favorable aux floraisons dans la plupart des régions (sauf dans le Sud-Est) a permis de réaliser la meilleure récolte de miel en vingt ans. Les prix sont en légère hausse (+ 0,8 %).

3 Les subventions sur les produits

En 2025, le montant des subventions sur les produits diminue de 3,6 % et s'établit à 1,1 milliard d'euros.

Tableau 11 : Subventions sur les produits*, en millions d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025**
Subventions sur les produits végétaux	308,8	306,0	307,8	338,2	340,5	337,8	331,5
Subventions sur les produits animaux	880,2	870,3	872,8	885,2	839,7	812,3	776,6
Total	1 189,0	1 176,3	1 180,6	1 223,4	1 180,2	1 150,1	1 108,1

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

* Les subventions sur les produits sont présentées en montants dus au titre de la campagne.

** Estimation

4 La production de la branche agricole au prix de base

Tableau 12 : La production de la branche agricole au prix de base en 2025

	Valeur (M€)	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	93 808	2,2	2,4	4,7
Subventions sur les produits*	1 108	-1,2	-2,5	-3,6
Production au prix de base**	94 916	2,1	2,4	4,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

* Par convention, l'indice de volume d'une subvention est égal à celui de la production concernée, au niveau le plus fin possible de la nomenclature de produits. Dans le partage volume-prix des subventions, **l'indice de prix est donc déduit et ne correspond pas à l'évolution des barèmes (exprimés en €/ha ou en €/tête de bétail).**

**Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts sur les produits qu'il reverse.

En valeur comme en volume, l'évolution de la **production au prix de base** reste très proche de celle de la production hors subventions, compte tenu du faible poids des subventions sur les produits.

La valeur ajoutée de la branche agricole

1 Les consommations intermédiaires

Tableau 13 : Les consommations intermédiaires en 2025

	Valeur (M€)	Évolution en %			Contribution à l'évolution en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Consommations intermédiaires* : total	57 254	-2,1	1,1	-1,0	-2,1	1,1
dont : aliments pour animaux intraconsommés	7 070	-12,8	11,0	-3,2	-1,6	1,2
aliments pour animaux achetés **	10 052	0,0	-3,0	-3,0	0,0	-0,6
énergie et lubrifiants	4 988	-0,2	-9,1	-9,3	0,0	-0,9
engrais et amendements	4 663	3,5	-2,5	0,9	0,3	-0,2
produits de protection des cultures	3 569	0,0	6,4	6,4	0,0	0,4
dépenses vétérinaires	1 474	-0,3	1,5	1,2	0,0	0,0
CI des exploitations	56 997	-2,1	1,0	-1,1	-2,1	1,0
CI des exploitations, hors aliments intraconsommés	49 927	-0,6	-0,2	-0,8	-0,5	-0,2
CI des jardins familiaux	257	-6,9	18,2	10,1	0,0	0,1

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

* Y compris les services bancaires non facturés ou services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

** Aliments pour animaux achetés aux industries agroalimentaires (aliments composés, tourteaux, pulpes de betteraves...), hors produits agricoles intraconsommés, tels les fourrages.

En 2025, les **consommations intermédiaires** de la branche agricole diminuent en valeur de 1,0 %, sous l'effet d'une baisse des volumes (-2,1 %) plus importante que la hausse des prix (+ 1,1 %).

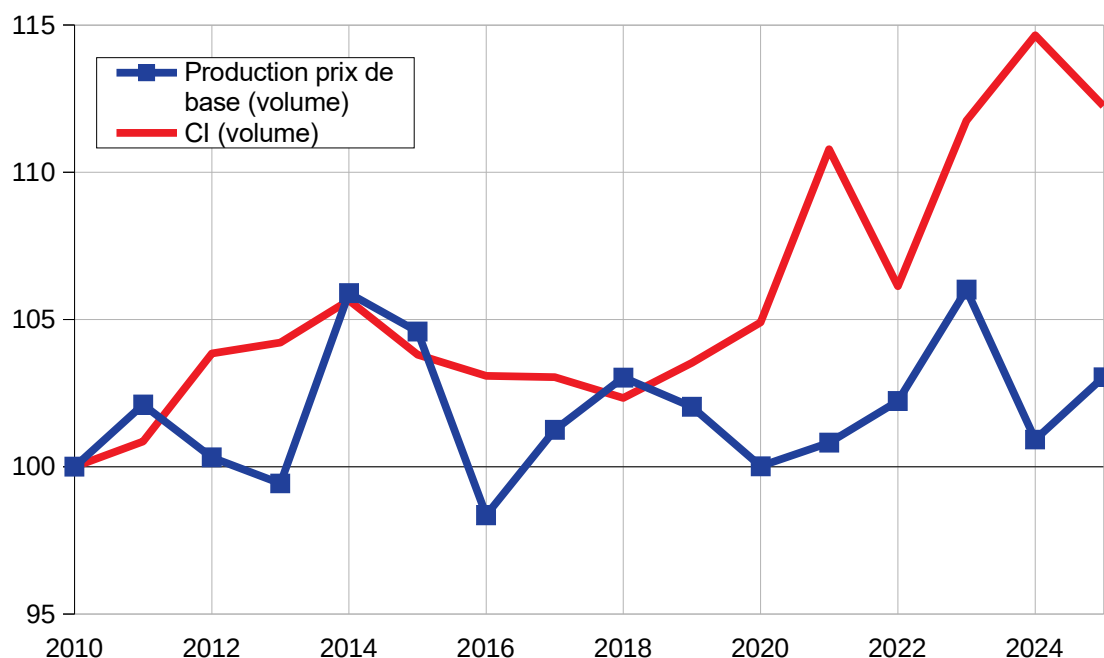
Premier poste de dépense, les **aliments pour animaux** diminuent de 3,1 % en valeur. Les prix des **aliments achetés en dehors de la branche agricole** reculent de 3,0 %, résultant de la baisse du prix des céréales. Le prix des **aliments intraconsommés** rebondit fortement (+ 11,0 %) en raison de la chute des rendements en fourrages sous l'effet des fortes chaleurs et malgré la baisse du prix des engrais. En volume, la consommation d'aliments pour animaux diminue de 5,3 %, les achats à l'extérieur de la branche restant stables malgré la forte baisse de consommation d'aliments intraconsommés.

Les **achats d'engrais et d'amendements** progressent à nouveau en volume (+ 3,5 % après + 3,7 % en 2024). Ceci s'explique par la nouvelle baisse de leur prix (-2,5 % après -33,8 % en 2024). En valeur, les achats d'engrais et amendements augmentent de 0,9 %.

La baisse de la **facture énergétique** s'accélère (-9,3 %, après -5,9 %). Les volumes baissent légèrement et les prix reculent pour la troisième année (-9,1 %). Leur baisse s'accroît en raison d'une diminution des prix du gazole non routier utilisé pour les tracteurs (-11,3 %, après - 11,2 % en 2024 et - 9,9 % en 2023), des autres carburants, et de l'électricité (-11,9 %). Seul le prix du gaz progresse (+ 10,5 %).

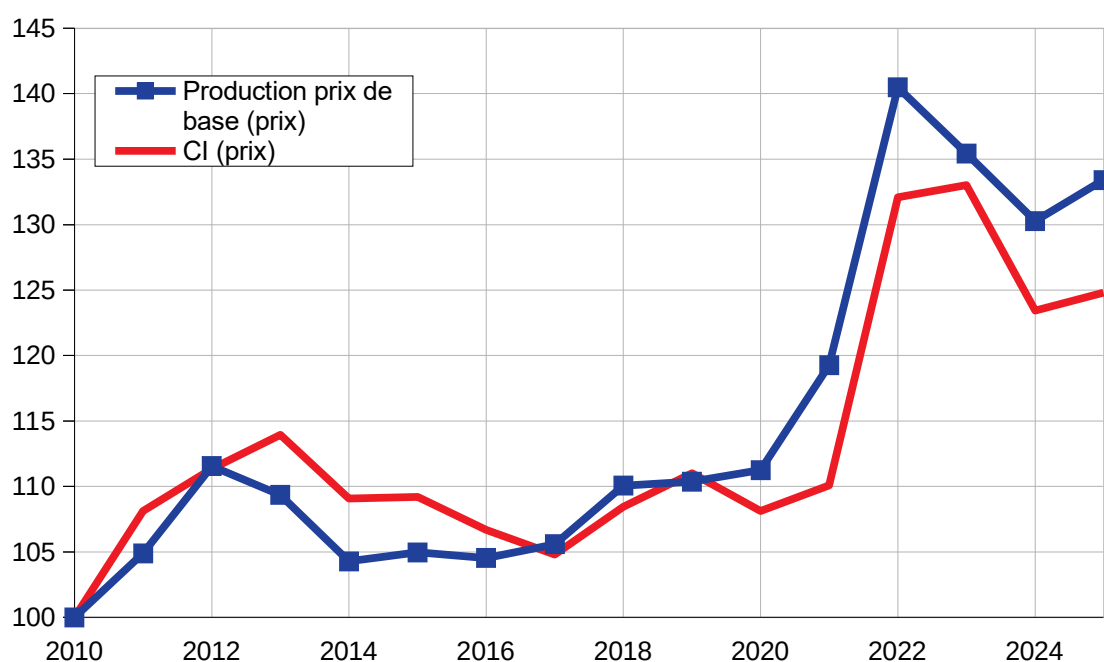
Les **dépenses vétérinaires** augmentent à nouveau en valeur du fait de la hausse des prix (+ 1,5 %). Les prix des **produits de protection des cultures** continuent d'augmenter fortement (+ 6,4 %).

Graphique 6 : Évolution de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), en volume, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Graphique 7 : Évolution des prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

2 La valeur ajoutée brute de la branche agricole

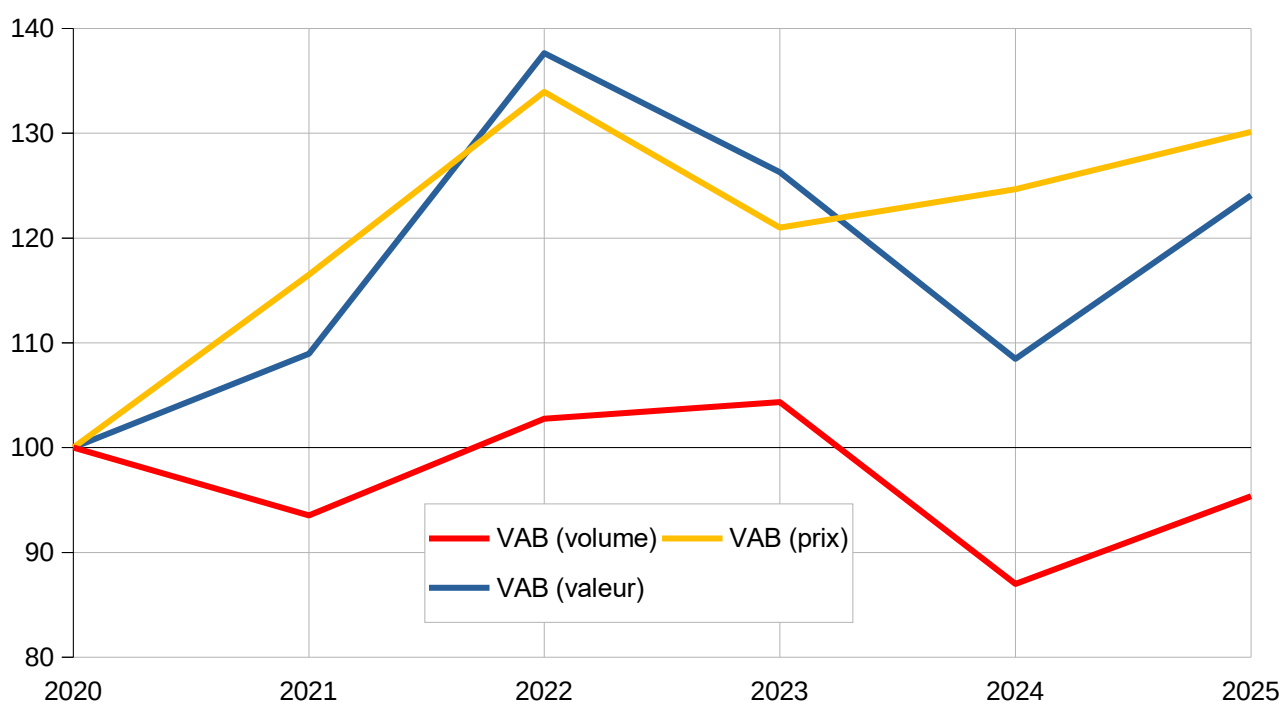
Tableau 14 : La valeur ajoutée brute de la branche agricole en 2025

	Valeur (M€)	Évolution en %			Contribution à l'évolution en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Production au prix de base	94 916	2,1	2,4	4,6	5,9	6,1
Consommations intermédiaires	57 254	-2,1	1,1	-1,0	3,7	-1,7
Valeur ajoutée brute	37 663	9,6	4,4	14,4	9,6	4,4

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

En 2025, la valeur ajoutée brute augmente de 14,4 % sous l'effet d'une hausse de la production au prix de base (+ 4,6 %), c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits et déduction faite des impôts sur les produits, que la baisse des consommations intermédiaires (-1,0 %) vient légèrement amplifier. La valeur ajoutée brute augmente, principalement du fait de la hausse des volumes (+ 9,6 %) amplifiée par l'élévation des prix (+ 4,4 %).

Graphique 8 : Évolution de la valeur ajoutée brute (VAB) de la branche agricole, base 100 en 2020



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

3 Les subventions d'exploitation

En 2025, les **subventions d'exploitation** en France métropolitaine devraient s'établir autour de 8,0 milliards d'euros. Leur montant baisserait d'environ 330 millions d'euros par rapport à 2024. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des aides agro-environnementales (avec notamment la fin du soutien exceptionnel mis en place en France en 2023 pour compenser les pertes économiques des exploitations en agriculture biologique) et des aides de crise, malgré une hausse des indemnités au titre des calamités agricoles.

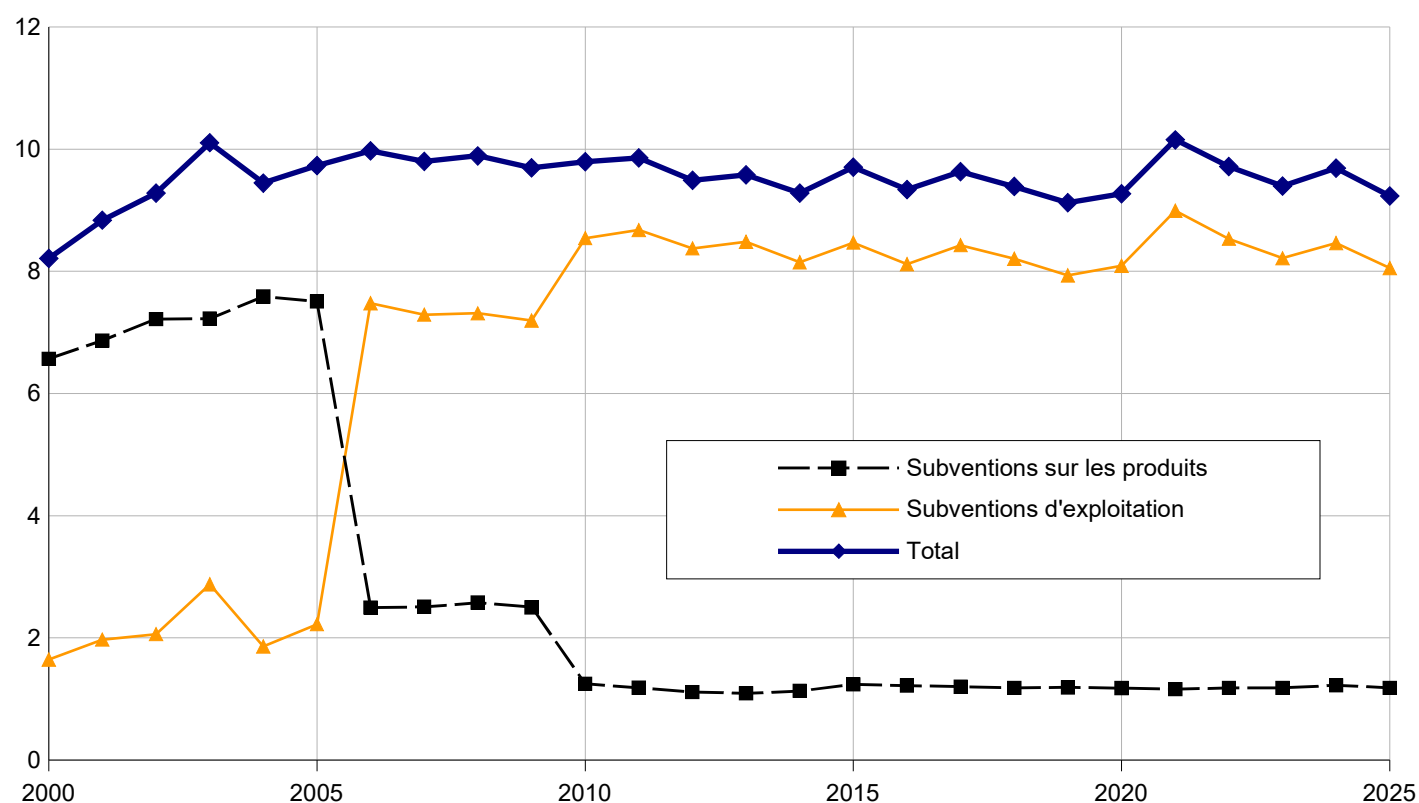
Tableau 15 : Les subventions d'exploitation* de la branche agriculture, en millions d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Paielement unique – Aides découplées du 1er pilier**	5 730	5 643	5 690	5 726	5 637	5 650	5 561
dont paiement de base	2 915	2 879	2 925	2 943	3 081	3 102	3 106
paielement vert	2 041	2 016	2 017	2 031	1 756	1 753	1 692
paielement redistributif	681	672	672	674	670	661	630
paielement jeunes agriculteurs	92	76	76	77	130	134	134
Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	1 103	1 095	1 070	1 062	1 045	1 058	1 057
Prime herbagère agri-environnementale (PHAE), PMSEE	0	0	0	0	0	0	0
Autres aides agri-environnementales, CTE, CAD	518	463	496	496	564	573	406
Aides aux éleveurs	73	71	188	358	351	309	174
Aides aux producteurs de fruits et légumes	2	2	3	3	3	3	3
Aides aux viticulteurs	0	0	0	0	0	80	9
Agriculteurs en difficulté	1	1	1	3	0	0	0
Indemnités au titre des calamités agricoles	185	105	425	289	96	146	250
Indemnités pour dégâts de gibier	30	45	53	60	60	60	60
Autres subventions d'exploitation	172	184	191	227	384	402	396
Prises en charge d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0
Bonifications d'intérêt	52	30	21	12	6	5	2
CICE	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de solidarité (aides covid)	0	393	559	0	0	0	0
Aides exceptionnelles Covid	0	0	155	0	0	0	0
RFA	30	30	28	28	31	29	25
Allègements de charge exceptionnels			79	3		0	0
Aides exceptionnelles impact de la guerre en Ukraine				231		0	0
Total métropole	7 896	8 062	8 959	8 498	8 177	8 316	7 944
Subventions dans les DOM	37	29	33	36	37	49	88
Total	7 934	8 091	8 992	8 533	8 214	8 365	8 031

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles.

* Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus), ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés)

Graphique 9 : Subventions à l'agriculture entre 2000 et 2025, en milliards d'euros



Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

Lecture : en 2025, le total des subventions s'élève à 9,1 milliards d'euros

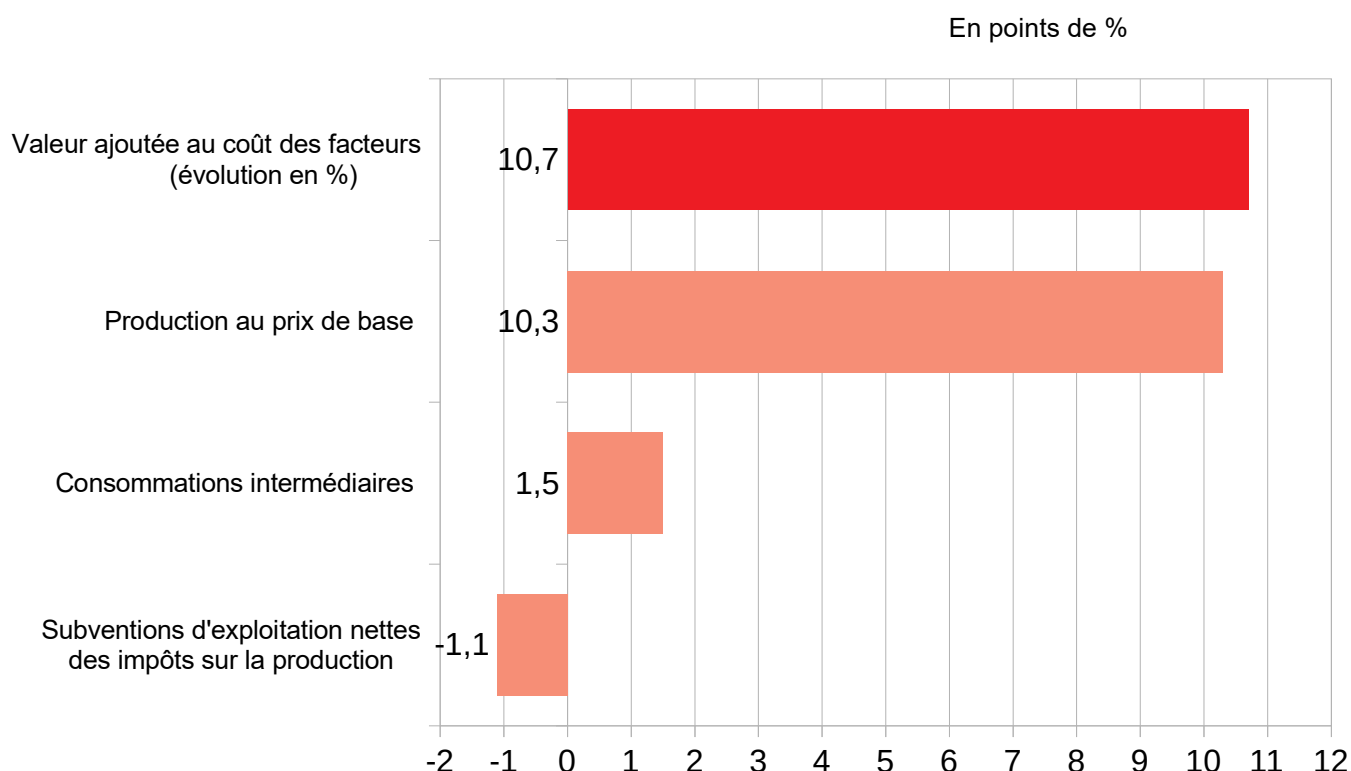
4 Les impôts sur la production

En 2025, les **impôts sur la production** augmentent de 10,4 %, s'élevant à 1,3 milliard d'euros. Les impôts fonciers sont prévus en hausse (+ 12,0 %).

5 La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole

En 2025, la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** (VABCF) augmenterait de 10,7 % en valeur, après une baisse de 11,3 % en 2024.

Graphique 10 : Contributions (en points de %) des différents postes à la hausse (en %) de la VABCF



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Compte tenu de la légère baisse de l'emploi agricole total (- 0,8 %), la VABCF par emploi (en équivalent temps plein) progresserait de façon un peu plus forte (+ 11,6 %), après avoir baissé de 10,1 % en 2024. Le prix du PIB continue à décélérer, à + 1,1 % en 2025 au lieu de + 2,1 % l'année précédente. La **valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi en termes réels** progresserait à nouveau, de 10,4 % après deux années de baisse.

Les résultats de la branche agricole

1 Le résultat brut et en termes réels de la branche agricole

En valeur, le **résultat brut de la branche agricole** augmenterait de 15,0 % en 2025 (après -16,7 % en 2024). En termes réels, déflaté par l'indice de prix du PIB (+ 1,1 %), il augmenterait de 13,8 % (après -18,4 % en 2024).

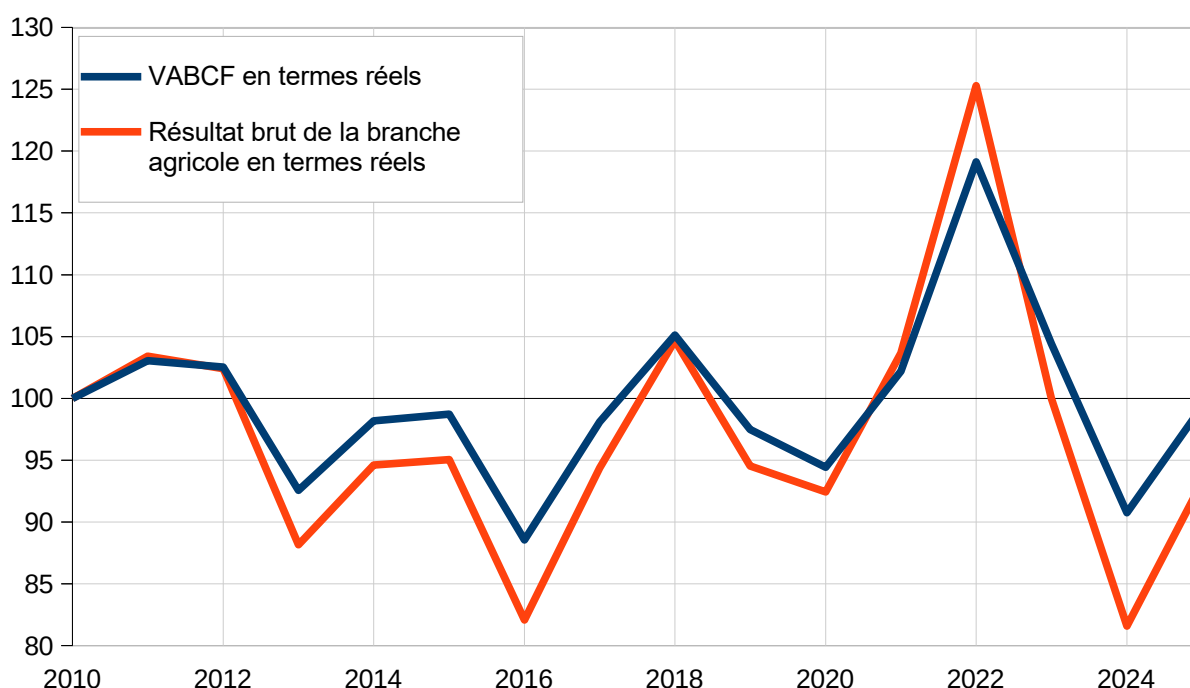
La baisse de l'emploi non salarié se poursuit (-2,8 %), et conduirait à une hausse du **résultat brut de la branche agricole par emploi non salarié** (en équivalent temps plein) de 18,3 % (après -14,5 %). Le **résultat brut de la branche agricole par emploi non salarié en termes réels** progresserait de 17,0 % en 2025 (après -16,2 %). La volatilité des prix agricoles et des prix des intrants peut induire de fortes variations de cet indicateur.

Les salaires versés par les unités agricoles progresseraient de 5,3 % en 2025 sous l'effet combiné de la hausse du salaire horaire et de l'augmentation des effectifs salariés. Les cotisations sociales à la charge des employeurs augmenteraient de 3,5 % en 2025 (après + 7,5 %), du fait de la hausse des salaires versés.

En 2025, les **intérêts dus** par la branche seraient en hausse de 11,7 %, dans un contexte de légère croissance des taux d'intérêt.

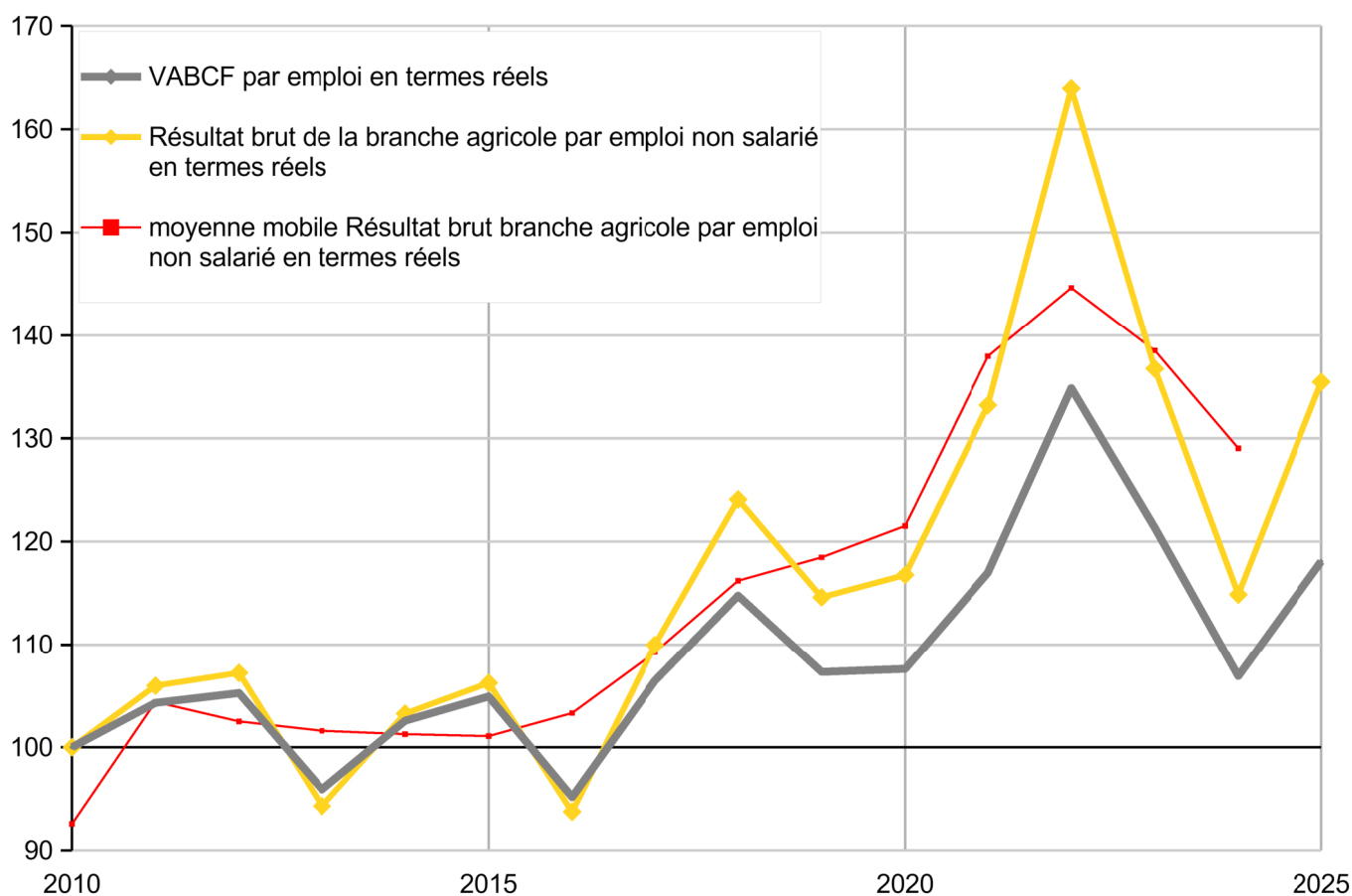
Les charges locatives nettes augmenteraient de 0,8 % en 2025.

Graphique 11 : VABCF et résultat brut de la branche agricole en termes réels, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Graphique 12 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié, en termes réels, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

2 Le résultat net de la branche agricole

2.1 La consommation de capital fixe

Les agrégats comptables nets se déduisent des agrégats bruts en soustrayant la consommation de capital fixe (CCF). La consommation de capital fixe (CCF) mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement. L'estimation de ce poste est délicate, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. La consommation de capital fixe diminuerait de 0,6 % en 2025, après une hausse de 0,5 % en 2024. En 2025, la hausse de la valeur ajoutée brute réduit la part de la consommation de capital fixe dans celle-ci (34,5 % après 39,7 %).

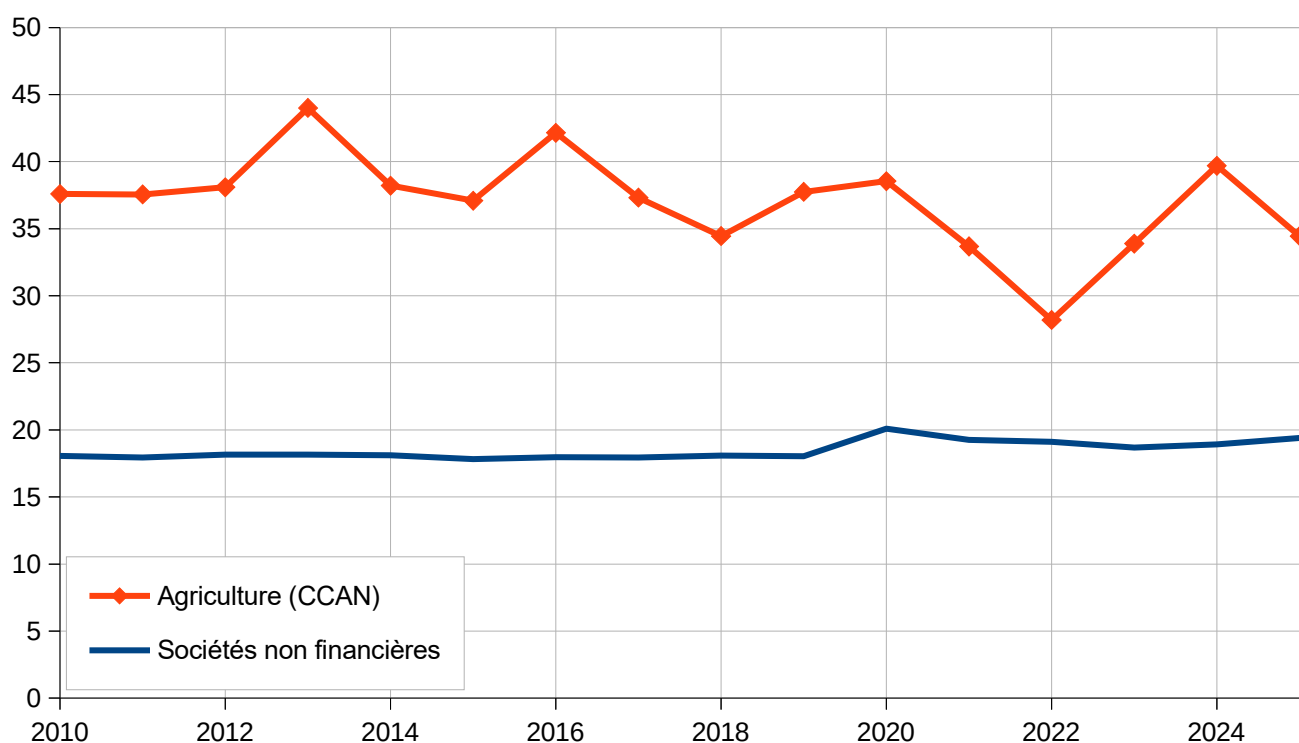
Tableau 16 : Consommation de capital fixe

En milliards d'euros

	Valeur 2024	Valeur 2025	Évolution 2025/2024 (en %)
Consommation de capital fixe	13,1	13,0	-0,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Graphique 13 : Part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée brute, en %



Sources : Insee, comptes nationaux base 2020, compte spécifique CCAN

2.2 La valeur ajoutée nette au coût des facteurs et le résultat net de la branche agricole

Eurostat utilise la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par emploi en termes réels, appelé indicateur A. En 2025, cet indicateur augmente de 15,8 % pour la France (après - 16,7 % en 2024).

Le résultat net se déduit du résultat brut en enlevant la consommation de capital fixe.

En 2025, les indicateurs bruts du compte de l'agriculture sont en hausse. Cependant le prix du PIB s'apprécie à nouveau (+ 1,1 %), les indicateurs en termes réels sont donc moins élevés.

Tableau 17 : Évolutions des résultats en brut et en net, en termes réels

en %	Brut	Net
Valeur Ajoutée au Coût des Facteurs (VACF)	9,5	14,9
VACF par emploi	10,4	15,8
Résultat de la branche agricole	13,8	28,7
Résultat de la branche agricole par emploi non salarié	17,0	32,4

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

L'investissement agricole

La formation brute de capital fixe de la branche agriculture (FBCF) comprend d'une part l'investissement en produits de la branche agricole elle-même, c'est-à-dire les animaux reproducteurs et de trait ainsi que les plantations, et d'autre part les dépenses d'investissement en biens non agricoles, essentiellement le matériel et les bâtiments.

En 2025, l'investissement diminue en volume (- 2,4 %) et en valeur (- 2,1 %). Ce recul en 2025 s'effectue alors que les prix des biens d'investissement restent stables (+ 0,3 %, après + 0,5 %).

En 2025, la FBCF en biens agricoles s'établit à 1,1 milliard d'euros, en baisse de 3,7 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse en valeur résulte de la forte baisse de l'investissement en plantations, tandis que l'investissement animal rebondit nettement. La baisse en volume se concentre intégralement sur l'investissement animal. Le prix des biens agricoles augmente de 1,3 % du fait d'une hausse des prix de l'investissement animal de 22,1 % et d'une baisse du prix de l'investissement en plantations de 15,9 %.

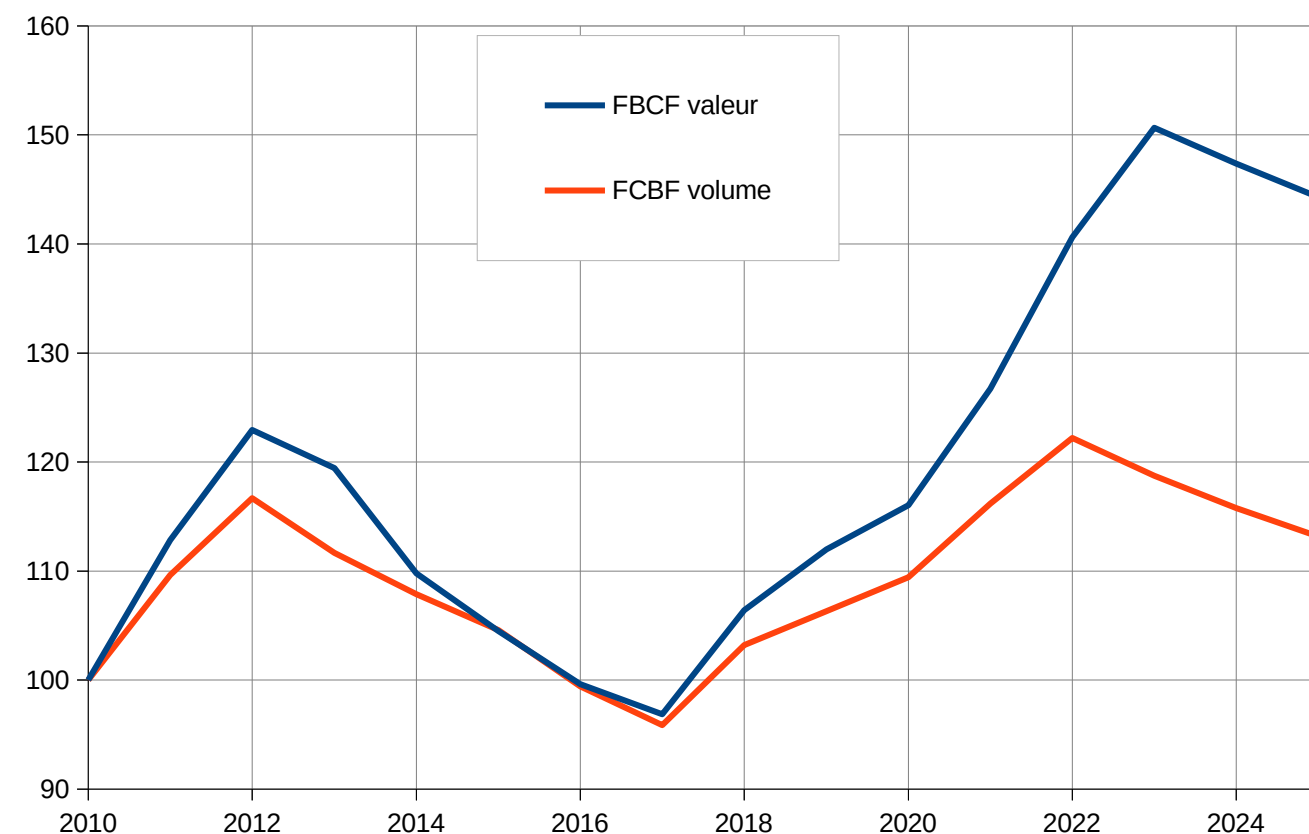
La FBCF en biens non agricoles pèse bien davantage (13,0 milliards d'euros, soit plus de 92 % des investissements agricoles). Elle baisse en valeur de 2,0 % en 2025. La baisse (en valeur comme en volume) est un peu plus forte pour l'investissement en matériels que celui en bâtiments non agricoles. Au total, le prix des biens d'investissement non agricoles augmente de 0,4 % en 2025 marqué par une assez forte hausse du prix des bâtiments (+ 1,6 %).

Tableau 18 : Formation brute de capital fixe de la branche agricole

	Montant 2025 (en milliards d'euros)	Évolution (en %)	
		En valeur	En volume
FBCF en biens agricoles	1,1	-3,7	-2,5
Plantations	0,6	-16,0	-0,1
Bétail	0,5	14,9	-6,0
FBCF en biens non agricoles	13,0	-2,0	-2,3
dont : Matériels	9,4	-2,1	-2,3
Bâtiments	3,1	-0,5	-2,1
FBCF totale	14,2	-2,1	-2,4

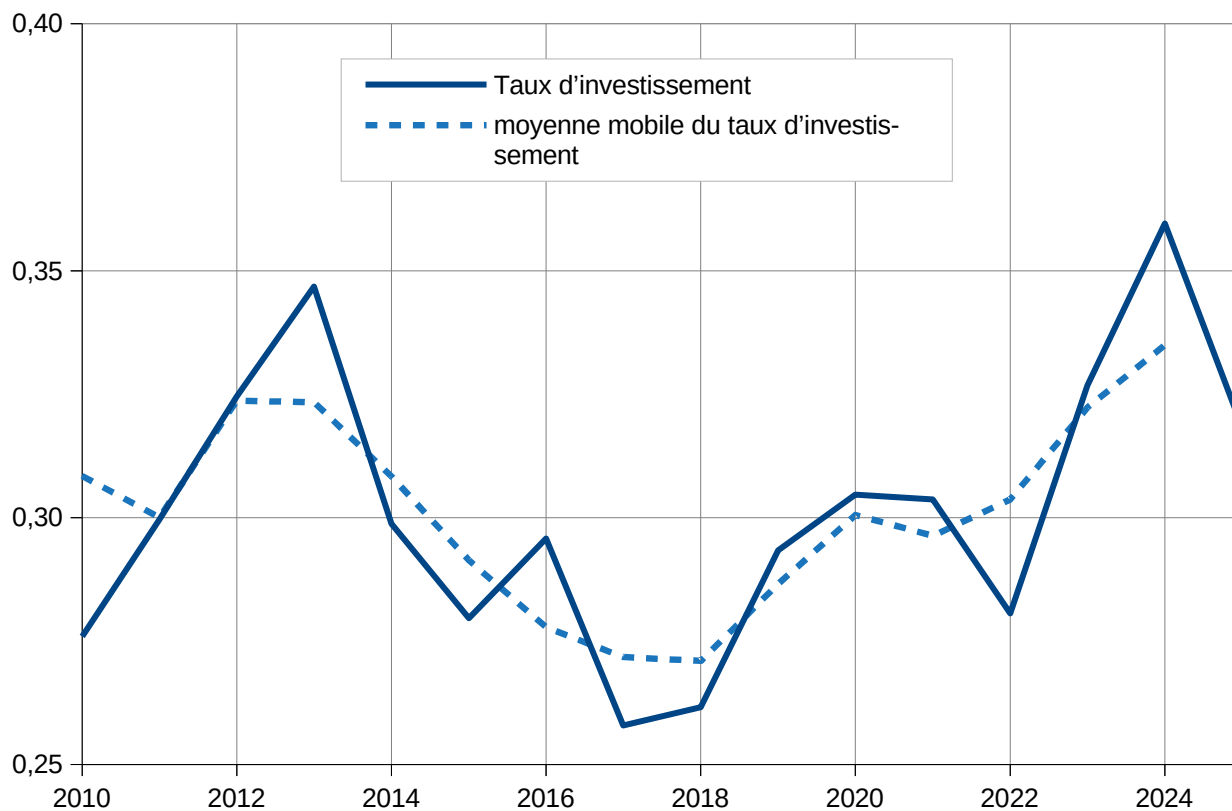
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Graphique 14 : Formation Brute de capital fixe de la branche agricole en valeur et en volume, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2026

Graphique 15 : Taux d'investissement de la branche agricole (FBCF / VABCF)



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Le commerce extérieur des produits agricoles bruts en 2025

Selon les comptes nationaux, en 2025, l'excédent du commerce extérieur des produits agricoles bruts s'établit à 0,3 milliard d'euros (Md€). Il diminue de 1,6 Md€ par rapport à l'année précédente, ce qui en fait le solde le plus bas du XXI^e siècle. Le solde avec les autres pays de l'Union Européenne (UE) est positif et en hausse, tandis que le solde avec les pays hors UE se dégrade fortement à -5,0 Md€ en 2025. Ce dernier est habituellement négatif, sauf en 2022. Les facteurs de la dégradation du commerce extérieur sont un moindre excédent des céréales et des pommes de terre, des importations accrues en légumes et plus encore en fruits et une vive hausse des prix du café et du cacao importés. L'année 2025 est marquée par une évolution défavorable des termes de l'échange : le prix moyen des exportations stagne, tandis que celui des importations s'élève de 9,1 %. Les volumes exportés progressent moins que ceux importés, la valeur des exportations progresse de 0,5 Md€. Dans le même temps, celle des importations s'accroît de 2,1 Md€.

Le commerce extérieur des céréales se solde par un excédent de 7,0 Md€ en 2025, au lieu de 7,3 Md€ en 2024. Les exportations en valeur reculent de 3,3 %, pour s'établir à 7,5 Md€ en 2025. Les importations progressent de 5,5 % en valeur, et atteignent 0,5 Md€ en 2025. En volume, les exportations de blé diminuent, tandis que celles de l'orge et surtout du maïs progressent. Les recettes d'exportation du maïs sont de 2,2 Md€ en 2025, en hausse de 25,5 % par rapport à l'année précédente, et l'excédent commercial pour le maïs progresse de 0,4 Md€ tandis que celui du blé tendre chute de 0,6 Md€. Les céréales sont essentiellement importées de l'UE, à l'exception du maïs dont 0,3 Md€ provient des pays hors UE. Les exportations sont également principalement à destination de pays de l'UE et cette part progresse pour atteindre 65 % en 2025.

Le commerce extérieur des oléagineux redevient déficitaire de 0,1 Md€, 2024 ayant été la seule année légèrement excédentaire depuis 2020. Les exportations sont d'environ 1,5 Md€, en hausse de 7,8 %. Les importations atteignent 1,6 Md€, en hausse de 19,4 % par rapport à 2024.

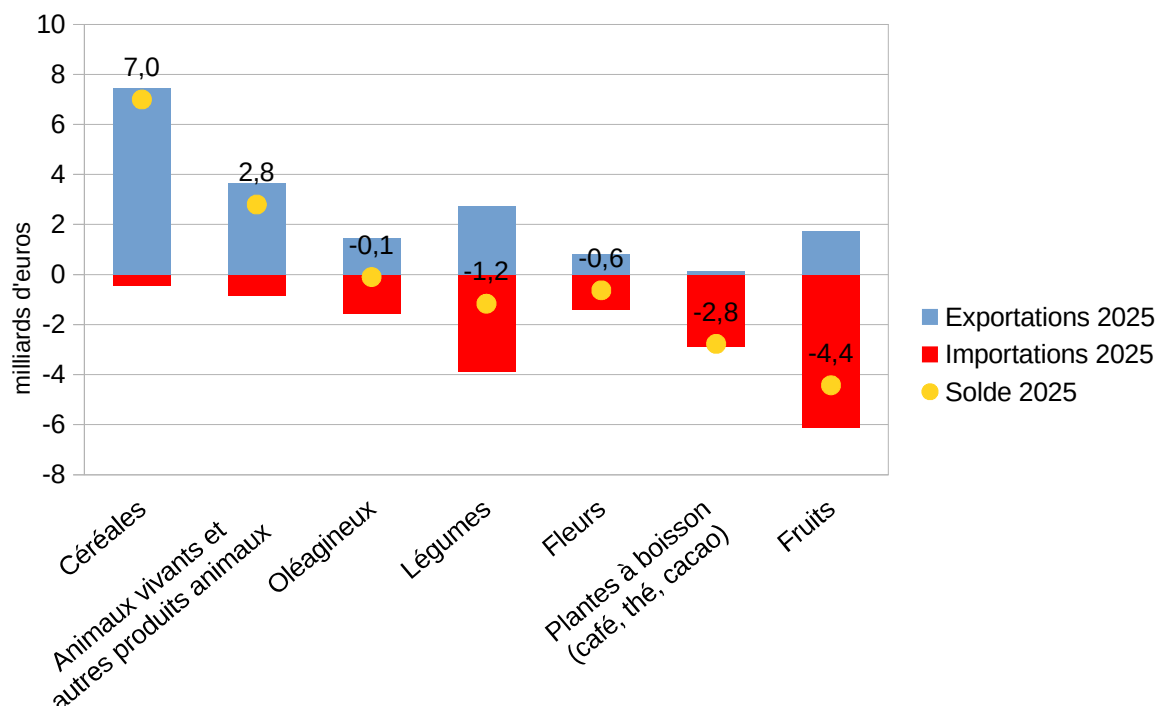
La valeur des importations de fruits s'accroît de 0,6 Md€, soit 10,1 %. Ceci tient à la fois à la hausse des prix (+ 4,5 %) et à une augmentation du volume importé de 5,4 %, en particulier en provenance des pays hors UE. Les importations sont de 6,1 Md€ en 2025. Les prix et les volumes des exportations progressent également (respectivement de + 4,1 % et + 4,4 %), et atteignent 1,7 Md€. L'alourdissement du déficit est ainsi limité à 0,4 Md€ (après s'être amplifié de 0,2 Md€ en 2024). Il atteint ainsi 4,4 Md€ en 2025.

Le déficit commercial des légumes (y compris pommes de terre) s'accroît à 1,2 Md€ contre 0,7 Md€ en 2024. La dégradation résulte autant de la baisse de l'excédent commercial des pommes de terre que du déficit commercial des autres légumes. Les pommes de terre représentent ainsi 40 % des recettes d'exportations, dont le total est de 2,7 Md€. Les importations sont de 3,9 Md€. Elles ont progressé de 3,1 % en valeur en 2025, malgré une baisse de 1,3 % en volume.

Le déficit commercial des fleurs et plants continue de se réduire légèrement depuis 2021 et atteint 0,6 Md€ en 2025. Comme les années précédentes, le solde est très négatif avec les autres pays de l'UE alors qu'un léger excédent commercial se dégage avec les pays hors UE.

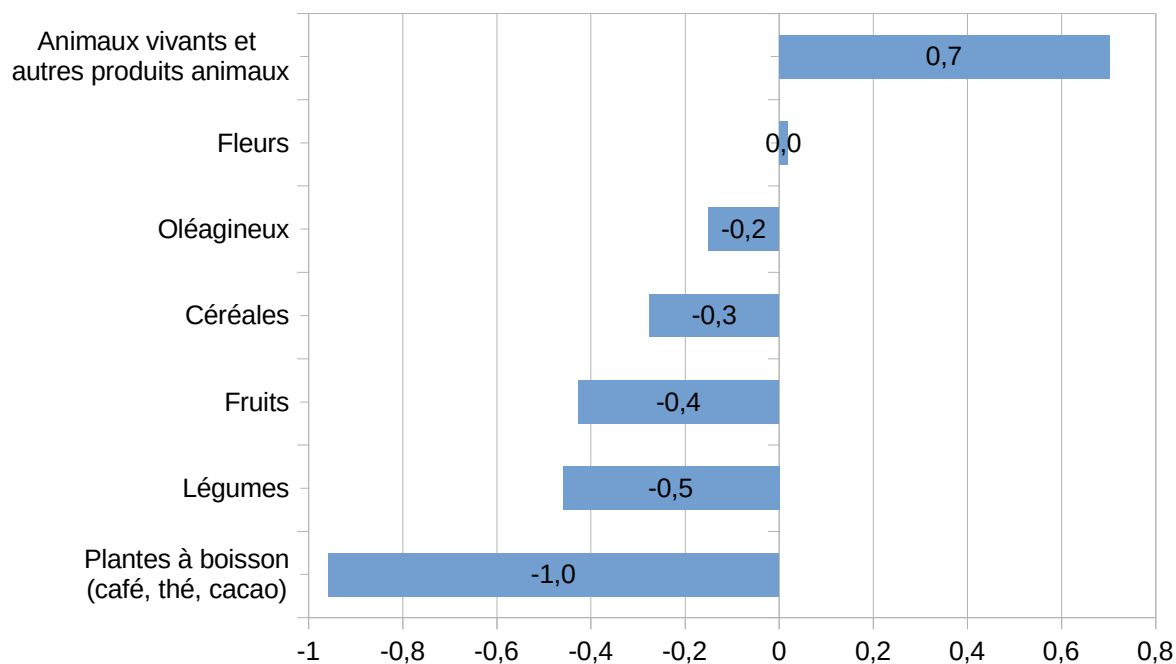
Le déficit commercial en produits bruts de café thé cacao se creuse encore plus lourdement en 2025, passant de 1,5 Md€ en 2023 à 1,8 Md€ en 2024 puis 2,8 Md€ en 2025. Ceci s'explique par la forte hausse du prix de ces produits. Suite aux mauvaises récoltes de 2024 consécutives à une météo défavorable (fortes pluies pour le cacao et sécheresse au Brésil), les prix du cacao ont fortement progressé dès 2024 et ceux du café en 2025.

Structurellement excédentaire, le solde commercial des animaux vivants et des autres produits dégage un solde de 2,8 Md€, plus élevé que celui de l'année précédente (2,1 Md€). Les exportations sont de 3,7 Md€. Elles sont composées à 56,0 % de bovins, 9,7 % de veaux, 2,4 % de porcins, 12,5 % de volailles, 7,7 % d'équidés, 6,4 d'ovins et caprins et 9,9 % d'autres produits. Les importations sont d'environ 0,9 Md€. Elles sont composées à 29,4 % d'œufs à couver, 14,1 % de volailles, 13,6 % d'équidés. L'essentiel des échanges de produits animaux se fait au sein de l'UE.

Graphique 16 : Échanges extérieurs de produits agricoles en 2025


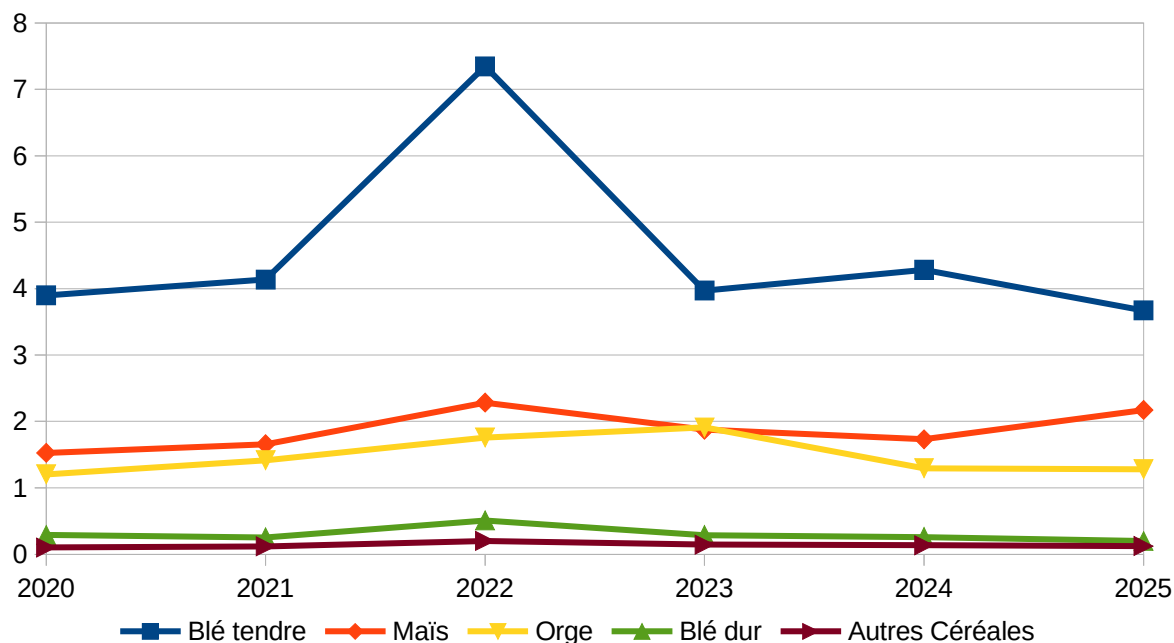
Source : Insee, comptes nationaux base 2020

Lecture : En 2025, le solde commercial des céréales s'élève à 7,0 milliards d'euros

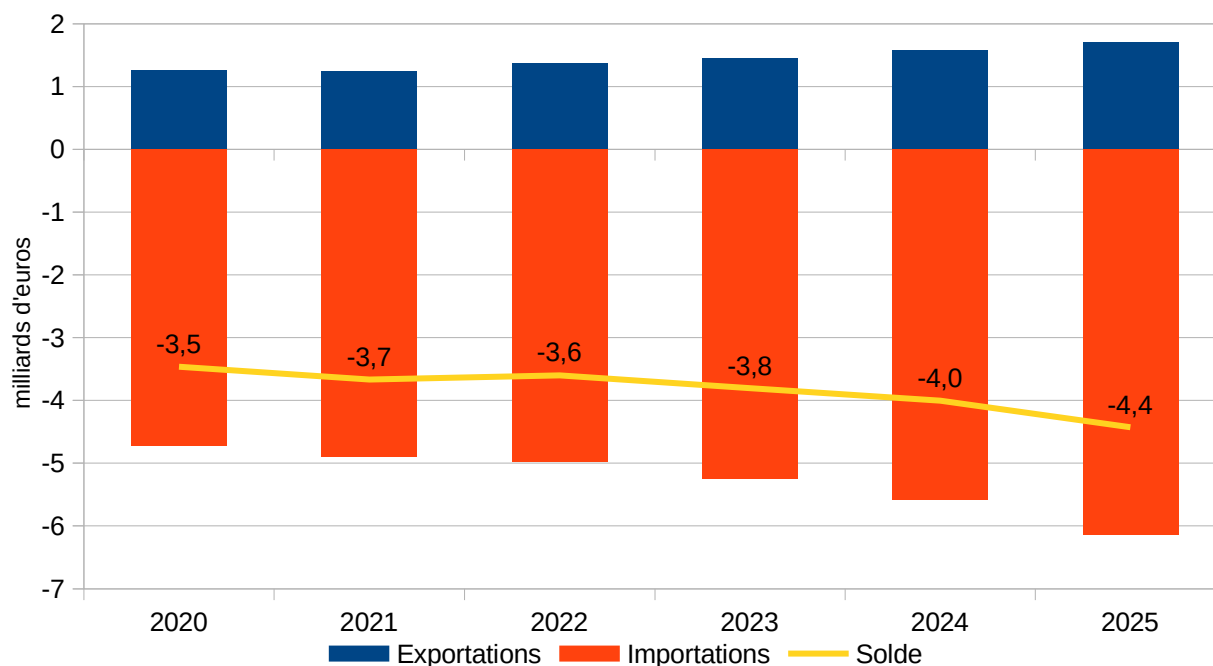
Graphique 17 : Variation du solde des échanges extérieurs de produits agricoles en 2025


Source : Insee, comptes nationaux base 2020

Lecture : En 2025, le solde commercial des fruits s'est dégradé de 427 millions d'euros.

Graphique 18 : Exportations de céréales de 2020 à 2025


Source : Insee, comptes nationaux base 2020

Graphique 19 : Les échanges de fruits de 2020 à 2025


Source : Insee, comptes nationaux base 2020

Annexes

Compte provisoire de la branche agriculture en 2025

Tableau A1 - 2025 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 – PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2024 (a)	Indice de volume (b) = 100x(c)/(a)	Volume 2025 (c)	Indice de prix (d) = 100x(e)/(c)	Valeur 2025 (e)	Indice de valeur (f) = 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	104,7	0,3	88,8	0,3	93,0
Blé tendre	4,9	130,0	6,3	89,3	5,7	116,1
Maïs	2,7	93,6	2,5	91,7	2,3	85,8
Orge	1,8	121,2	2,2	91,8	2,0	111,3
Autres céréales	0,4	121,9	0,5	89,4	0,5	109,0
CÉRÉALES	10,1	117,6	11,9	90,3	10,7	106,1
Oléagineux	2,6	110,0	2,9	97,7	2,8	107,5
Protéagineux	0,3	109,4	0,4	91,6	0,3	100,2
Tabac	0,0	110,5	0,0	99,4	0,0	109,8
Betteraves industrielles	1,1	107,9	1,2	81,1	1,0	87,5
Autres plantes industrielles	0,8	96,2	0,7	112,8	0,8	108,5
PLANTES INDUSTRIELLES	4,9	107,3	5,2	95,6	5,0	102,6
Maïs fourrage	1,0	90,2	0,9	104,3	0,9	94,0
Autres fourrages	4,9	82,8	4,0	118,9	4,8	98,4
PLANTES FOURRAGÈRES	5,8	84,0	4,9	116,3	5,7	97,7
Légumes frais	4,6	98,4	4,5	95,1	4,3	93,6
Plantes et fleurs	1,8	93,0	1,7	103,2	1,7	96,0
PROD MARAÎCHERS ET HORTICOLES	6,4	96,8	6,2	97,3	6,0	94,3
POMMES DE TERRE	2,9	109,7	3,2	84,0	2,7	92,1
FRUITS	4,5	97,1	4,4	101,0	4,5	98,0
Vins de champagne	2,9	118,9	3,5	102,6	3,6	121,9
dont vins calmes	1,9	116,5	2,3	101,5	2,3	118,2
dont champagne	1,0	123,4	1,3	104,5	1,3	129,0
Autres vins d'appellation	5,7	103,1	5,9	100,9	5,9	104,0
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	8,7	108,5	9,4	101,5	9,5	110,1
Vins pour eaux de vie AOC	1,2	98,7	1,2	100,4	1,2	99,1
dont vins de distillation	0,1	86,9	0,1	100,5	0,1	87,3
dont cognac	1,1	100,1	1,1	100,4	1,1	100,5
Vins de table et de pays	1,2	95,3	1,2	99,4	1,2	94,7
VINS COURANTS	2,5	97,0	2,4	99,9	2,4	96,9
TOTAL VINS	11,1	105,9	11,8	101,2	11,9	107,2
TOTAL PRODUITS VÉGÉTAUX	45,7	103,9	47,5	97,7	46,4	101,6
Gros bovins	8,0	98,2	7,9	124,6	9,8	122,4
Veaux	1,2	95,6	1,1	112,4	1,3	107,5
Ovins-caprins	0,9	99,3	0,9	104,2	1,0	103,5
Équidés	0,2	120,5	0,2	76,8	0,1	92,5
Porcins	4,0	100,4	4,1	90,2	3,7	90,6
BÉTAIL	14,3	98,9	14,2	111,8	15,8	110,6
Volailles	3,6	102,8	3,7	100,7	3,7	103,5
Œufs	2,7	100,2	2,7	131,8	3,5	132,1
PRODUITS AVICOLES	6,2	101,7	6,3	113,7	7,2	115,6
Lait et produits laitiers	13,4	101,7	13,6	105,1	14,3	106,9
dont lait	12,4	101,8	12,6	105,3	13,3	107,1
dont produits laitiers	0,9	100,9	0,9	102,5	1,0	103,4
Autres produits de l'élevage	0,7	112,3	0,7	100,8	0,7	113,2
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	14,0	102,2	14,3	104,9	15,0	107,2
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	34,6	100,7	34,8	109,3	38,1	110,1
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	80,3	102,6	82,3	102,6	84,5	105,3
Activités principales de travaux agricoles	7,3	98,4	7,2	101,6	7,3	100,0
Activités secondaires de services	0,3	97,3	0,3	102,7	0,3	100,0
PRODUCTION DE SERVICES	7,6	98,4	7,4	101,7	7,6	100,0
PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS	1,8	100,3	1,8	97,0	1,8	97,3
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	89,6	102,2	91,6	102,4	93,8	104,7
dont production des activités secondaires	3,3	107,1	3,6	102,6	3,7	109,9

Tableau A2 - 2025 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 – SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2024	Indice de volume	Volume 2025	Indice de prix	Valeur 2025	Indice de valeur
Blé dur	6,0	105,3	6,3	95,0	6,0	100,0
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	2,1	121,6	2,5	82,2	2,1	100,0
CÉRÉALES	8,0	109,4	8,8	91,4	8,0	100,0
Oléagineux						
Protéagineux	64,6	109,4	70,7	91,4	64,6	100,0
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	82,5	96,2	79,3	104,0	82,5	100,0
PLANTES INDUSTRIELLES	147,1	102,0	150,0	98,0	147,1	100,0
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGÈRES						
Légumes frais	20,1	98,3	19,8	101,8	20,1	100,0
Plantes et fleurs	2,6	91,7	2,4	109,1	2,6	100,0
PROD MARAÎCHERS ET HORTICOLES	22,8	97,5	22,2	102,6	22,8	100,0
POMMES DE TERRE	0,9	110,2	1,0	90,8	0,9	100,0
FRUITS	152,8	97,1	148,3	103,0	152,8	100,0
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS DE QUALITÉ						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL VINS						
TOTAL PRODUITS VÉGÉTAUX	331,5	99,6	330,3	100,4	331,5	100,0
Gros bovins	666,5	98,2	654,5	101,8	666,5	100,0
Veaux						
Ovins-caprins	110,1	99,3	109,4	100,7	110,1	100,0
Équidés						
porcins	4,2	101,1	4,2	98,9	4,2	100,0
BÉTAIL	780,7	98,4	768,1	101,6	780,7	100,0
Volailles	8,0	102,5	8,2	97,5	8,0	100,0
Œufs	0,3	96,1	0,3	104,0	0,3	100,0
PRODUITS AVICOLES	8,3	102,3	8,5	97,8	8,3	100,0
Lait et produits laitiers	4,4	101,8	4,5	98,2	4,4	100,0
dont lait	4,4	101,8	4,5	98,2	4,4	100,0
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0,3	112,5	0,3	88,9	0,3	100,0
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	4,7	102,4	4,8	97,6	4,7	100,0
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	793,7	98,4	781,4	101,6	793,7	100,0
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	1 125,3	98,8	1 111,7	101,2	1 125,3	100,0
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	1 125,3	98,8	1 111,7	101,2	1 125,3	100,0
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 - 2025 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 – PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2024	Indice de volume	Volume 2025	Indice de prix	Valeur 2025	Indice de valeur
Blé dur	0,3	104,7	0,3	89,0	0,3	93,1
Blé tendre	4,9	130,0	6,3	89,3	5,7	116,1
Maïs	2,7	93,6	2,5	91,7	2,3	85,8
Orge	1,8	121,2	2,2	91,8	2,0	111,3
Autres céréales	0,4	121,9	0,5	89,4	0,5	108,9
CÉRÉALES	10,1	117,6	11,9	90,3	10,7	106,1
Oléagineux	2,6	110,0	2,9	97,7	2,8	107,5
Protéagineux	0,4	109,4	0,4	91,6	0,4	100,2
Tabac	0,0	110,5	0,0	99,4	0,0	109,8
Betteraves industrielles	1,1	107,9	1,2	81,1	1,0	87,5
Autres plantes industrielles	0,8	96,2	0,8	111,9	0,9	107,7
PLANTES INDUSTRIELLES	5,0	107,1	5,4	95,7	5,1	102,5
Maïs fourrage	1,0	90,2	0,9	104,3	0,9	94,0
Autres fourrages	4,9	82,8	4,0	118,9	4,8	98,4
PLANTES FOURRAGÈRES	5,8	84,0	4,9	116,3	5,7	97,7
Légumes frais	4,6	98,4	4,5	95,2	4,3	93,6
Plantes et fleurs	1,8	93,0	1,7	103,3	1,7	96,0
PROD MARAÎCHERS ET HORTICOLES	6,4	96,8	6,2	97,4	6,0	94,3
POMMES DE TERRE	2,9	109,7	3,2	84,0	2,7	92,2
FRUITS	4,7	97,1	4,6	101,0	4,6	98,1
Vins de champagne	2,9	118,9	3,5	102,6	3,6	121,9
dont vins calmes	1,9	116,5	2,3	101,5	2,3	118,2
dont champagne	1,0	123,4	1,3	104,5	1,3	129,0
Autres vins d'appellation	5,7	103,1	5,9	100,9	5,9	104,0
VINS DE QUALITÉ	8,7	108,5	9,4	101,5	9,5	110,1
Vins pour eaux de vie AOC	1,2	98,7	1,2	100,4	1,2	99,1
dont vins de distillation	0,1	86,9	0,1	100,5	0,1	87,3
dont cognac	1,1	100,1	1,1	100,4	1,1	100,5
Vins de table et de pays	1,2	95,3	1,2	99,4	1,2	94,7
VINS COURANTS	2,5	97,0	2,4	99,9	2,4	96,9
TOTAL VINS	11,1	105,9	11,8	101,2	11,9	107,2
TOTAL PRODUITS VÉGÉTAUX	46,0	103,9	47,8	97,8	46,8	101,6
Gros bovins	8,7	98,2	8,5	122,9	10,5	120,6
Veaux	1,2	95,6	1,1	112,4	1,3	107,5
Ovins-caprins	1,1	99,3	1,1	103,8	1,1	103,1
Équidés	0,2	120,5	0,2	76,8	0,1	92,5
Porcins	4,0	100,4	4,1	90,2	3,7	90,6
BÉTAIL	15,1	98,9	14,9	111,3	16,6	110,1
Volailles	3,6	102,8	3,7	100,7	3,7	103,5
Œufs	2,7	100,2	2,7	131,8	3,5	132,1
PRODUITS AVICOLES	6,3	101,7	6,4	113,7	7,2	115,6
Lait et produits laitiers	13,4	101,7	13,6	105,1	14,3	106,9
dont lait	12,4	101,8	12,6	105,3	13,3	107,1
dont produits laitiers	0,9	100,9	0,9	102,5	1,0	103,4
Autres produits de l'élevage	0,7	112,3	0,7	100,8	0,7	113,2
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	14,0	102,2	14,3	104,9	15,0	107,2
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	35,4	100,7	35,6	109,1	38,9	109,9
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	81,4	102,5	83,4	102,6	85,6	105,2
Activités principales de travaux agricoles	7,3	98,4	7,2	101,6	7,3	100,0
Activités secondaires de services	0,3	97,3	0,3	102,7	0,3	100,0
PRODUCTION DE SERVICES	7,6	98,4	7,4	101,7	7,6	100,0
PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS	1,8	100,3	1,8	97,0	1,8	97,3
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	90,8	102,1	92,7	102,4	94,9	104,6
dont production des activités secondaires	3,3	107,1	3,6	102,6	3,7	109,9

Tableau A4 - 2025 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)

A4 – CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES	Valeur 2024	Indice de volume	Volume 2025	Indice de prix	Valeur 2025	Indice de valeur
Semences et plants	2 277,0	98,4	2 239,8	106,5	2 386,5	104,8
Énergie et lubrifiants	5 498,7	99,8	5 489,6	90,9	4 988,3	90,7
Engrais et amendements	4 620,0	103,5	4 783,3	97,5	4 662,9	100,9
Produits de protection des cultures	3 354,4	100,0	3 355,9	106,4	3 569,1	106,4
Dépenses vétérinaires	1 457,1	99,7	1 452,2	101,5	1 474,1	101,2
Aliments pour animaux	17 663,3	94,7	16 735,3	102,3	17 121,9	96,9
dont : intraconsommés	7 300,0	87,2	6 368,3	111,0	7 070,0	96,8
achetés en dehors de la branche	10 363,3	100,0	10 367,0	97,0	10 051,9	97,0
Entretien du matériel	6 485,0	99,3	6 439,8	102,9	6 627,1	102,2
Entretien des bâtiments	656,9	100,0	656,9	101,8	668,9	101,8
Services de travaux agricoles	7 268,5	98,4	7 153,2	101,6	7 268,4	100,0
Autres biens et services	8 343,4	97,1	8 099,9	101,6	8 229,7	98,6
dont : SIFIM	167,6	-54,4	-91,2	102,0	-93,0	-55,5
Total CI des exploitants	57 624,3	97,9	56 405,9	101,0	56 996,9	98,9
CI des jardins familiaux non exploitants	233,2	93,1	217,2	118,2	256,7	110,1
Total CI de la branche	57 857,5	97,9	56 623,1	101,1	57 253,6	99,0

Tableau A5 - 2025 : Compte de production (En milliards d'euros)

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2024	Indice de valeur	Valeur 2025
Production	90,8	104,6	94,9
(-) Consommations intermédiaires	57,9	99,0	57,3
(=) Valeur ajoutée brute	32,9	114,6	37,7

Tableau A6 - 2025 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2024	Indice de valeur	Valeur 2025
Valeur ajoutée brute	32,9	114,4	37,7
(+) Subventions d'exploitation	8,4	96,0	8,0
(-) Autres impôts sur la production	1,1	110,4	1,3
Impôts fonciers	1,0	112,0	1,1
Autres	0,2	100,0	0,2
(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	40,1	110,7	44,4
(-) Rémunération des salariés	9,9	105,1	10,4
Salaires	8,4	105,3	8,8
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,5	103,5	1,6
(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	30,3	112,5	34,0

Tableau A7 - 2025 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

A7 -	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2024	Indice de valeur	Valeur 2025
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	30,3	112,5	34,0
(+)	Flux nets d'assurances	-0,7	100,0	-0,7
(-)	Intérêts versés 1	2,5	84,5	2,1
	(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,9	111,7	2,1
(+)	Intérêts reçus et autres revenus de placement	1,1	82,2	0,9
(-)	Charges locatives nettes 2	1,7	100,8	1,7
(=)	Résultat brut de la branche agricole	26,5	115,0	30,4

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2025 : Indicateurs de résultat brut

A8 – INDICATEURS DE RÉSULTAT BRUT	Évolution 2025/2024 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	10,7	9,5
par emploi	11,6	10,4
Résultat de la branche agricole	15,0	13,8
par emploi non salarié	18,3	17,0
Évolution du prix du PIB	1,1	
Évolution du nombre d'emplois total en ETP*	-0,8	
Évolution du nombre d'emplois non salariés en ETP*	-2,8	

* ETP : équivalent temps plein annuel.

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Tableau A9 - 2025 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2024	Indice de valeur	Valeur 2025
Consommation de capital fixe	13,1	99,4	13,0

Tableau A10 - 2025 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2025/2024 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	16,1	14,9
par emploi	17,0	15,8
Résultat de la branche agricole	30,2	28,7
par emploi non salarié	33,9	32,4

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2024

Tableau A1 - 2024 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 – PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2023 (a)	Indice de volume (b) = 100x(c)/(a)	Volume 2024 (c)	Indice de prix (d) = 100x(e)/(c)	Valeur 2024 (e)	Indice de valeur (f) = 100x(e)/(a)
Blé dur	0,4	95,6	0,4	75,1	0,3	71,8
Blé tendre	7,1	73,1	5,2	93,8	4,9	68,6
Maïs	2,5	114,2	2,9	93,4	2,7	106,7
Orge	2,5	80,5	2,0	87,9	1,8	70,8
Autres céréales	0,5	85,3	0,4	95,4	0,4	81,4
CÉRÉALES	13,1	83,7	11,0	92,0	10,1	77,0
Oléagineux	2,8	86,8	2,4	109,6	2,6	95,1
Protéagineux	0,3	93,4	0,3	104,5	0,3	97,6
Tabac	0,0	88,9	0,0	100,7	0,0	89,5
Betteraves industrielles	1,3	106,1	1,4	79,6	1,1	84,5
Autres plantes industrielles	0,8	149,7	1,1	67,2	0,8	100,6
PLANTES INDUSTRIELLES	5,2	101,3	5,3	92,2	4,9	93,4
Maïs fourrage	1,0	98,6	1,0	92,6	1,0	91,4
Autres fourrages	6,0	115,6	7,0	70,0	4,9	80,9
PLANTES FOURRAGÈRES	7,1	113,1	8,0	72,9	5,8	82,4
Légumes frais	4,3	102,9	4,4	103,4	4,6	106,3
Plantes et fleurs	1,8	98,6	1,8	101,3	1,8	99,9
PROD MARAÎCHERS ET HORTICOLES	6,1	101,6	6,2	102,8	6,4	104,4
POMMES DE TERRE	2,7	110,2	3,0	96,7	2,9	106,6
FRUITS	4,4	99,3	4,4	103,4	4,5	102,7
Vins de champagne	5,0	57,6	2,9	103,2	2,9	59,5
dont vins calmes	3,4	58,6	2,0	97,5	1,9	57,2
dont champagne	1,6	55,5	0,9	116,2	1,0	64,5
Autres vins d'appellation	7,1	79,9	5,7	100,5	5,7	80,3
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	12,1	70,8	8,5	101,4	8,7	71,8
Vins pour eaux de vie AOC	1,9	63,1	1,2	99,8	1,2	63,0
dont vins de distillation	0,2	69,2	0,1	98,1	0,1	68,0
dont cognac	1,8	62,5	1,1	100,0	1,1	62,5
Vins de table et de pays	1,4	85,8	1,2	100,3	1,2	86,0
VINS COURANTS	3,4	72,8	2,5	100,0	2,5	72,8
TOTAL VINS	15,4	71,2	11,0	101,1	11,1	72,0
TOTAL PRODUITS VÉGÉTAUX	54,0	90,3	48,8	93,6	45,7	84,5
Gros bovins	8,1	97,6	7,9	100,9	8,0	98,5
Veaux	1,2	97,6	1,1	103,0	1,2	100,5
Ovins-caprins	0,9	95,2	0,8	112,0	0,9	106,6
Équidés	0,1	98,4	0,1	203,1	0,2	199,9
Porcins	4,3	101,6	4,4	91,4	4,0	92,9
BÉTAIL	14,6	98,6	14,4	99,4	14,3	98,0
Volailles	3,5	113,0	4,0	90,1	3,6	101,8
Œufs	2,8	101,4	2,9	92,3	2,7	93,6
PRODUITS AVICOLES	6,4	107,8	6,9	91,0	6,2	98,2
Lait et produits laitiers	13,1	100,9	13,2	100,9	13,4	101,8
dont lait	12,1	101,3	12,3	100,9	12,4	102,2
dont produits laitiers	1,0	95,4	0,9	101,2	0,9	96,5
Autres produits de l'élevage	0,7	92,2	0,6	100,4	0,7	92,6
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	13,8	100,5	13,9	100,9	14,0	101,3
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	34,8	101,0	35,2	98,3	34,6	99,4
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	88,8	94,5	84,0	95,6	80,3	90,3
Activités principales de travaux agricoles	7,0	101,2	7,1	102,1	7,3	103,4
Activités secondaires de services	0,3	93,9	0,3	102,7	0,3	96,4
PRODUCTION DE SERVICES	7,3	100,9	7,4	102,2	7,6	103,1
PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS	1,7	102,0	1,8	102,7	1,8	104,7
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	97,9	95,1	93,1	96,3	89,6	91,6
<i>dont production des activités secondaires</i>	4,6	69,1	3,2	105,0	3,3	72,6

Tableau A2 - 2024 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 – SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2023	Indice de volume	Volume 2024	Indice de prix	Valeur 2024	Indice de valeur
Blé dur	5,8	96,0	5,6	117,2	6,6	112,5
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	2,0	84,3	1,7	129,0	2,2	108,7
CÉRÉALES	7,9	93,0	7,3	120,0	8,8	111,5
Oléagineux						
Protéagineux	69,9	93,3	65,2	107,1	69,9	100,0
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	83,4	149,7	124,9	66,2	82,6	99,1
PLANTES INDUSTRIELLES	153,3	124,0	190,1	80,2	152,5	99,5
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGÈRES						
Légumes frais	21,4	100,4	21,5	97,0	20,9	97,5
Plantes et fleurs	1,8	99,6	1,8	152,1	2,7	151,4
PROD MARAÎCHERS ET HORTICOLES	23,2	100,4	23,3	101,3	23,6	101,7
POMMES DE TERRE	1,5	109,9	1,6	56,8	0,9	62,4
FRUITS	154,7	99,3	153,6	99,0	152,1	98,3
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS DE QUALITÉ						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL VINS						
TOTAL PRODUITS VÉGÉTAUX	340,5	110,4	375,9	89,9	337,8	99,2
Gros bovins	705,0	97,6	688,0	98,5	677,8	96,2
Veaux						
Ovins-caprins	117,0	95,2	111,4	106,2	118,3	101,1
Équidés						
porcins	4,1	100,9	4,1	71,1	2,9	71,7
BÉTAIL	826,1	97,3	803,5	99,4	799,0	96,7
Volailles	8,5	113,1	9,6	75,8	7,3	85,7
Œufs	0,3	96,1	0,3	104,0	0,3	100,0
PRODUITS AVICOLES	8,8	112,5	9,9	76,6	7,6	86,2
Lait et produits laitiers	4,6	102,0	4,7	118,1	5,6	120,4
dont lait	4,6	102,0	4,7	118,1	5,6	120,4
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0,2	101,7	0,2	60,0	0,1	61,0
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	4,8	101,9	4,9	115,7	5,7	118,0
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	839,7	97,5	818,3	99,3	812,3	96,7
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	1 180,2	101,2	1 194,2	96,3	1 150,1	97,5
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	1 180,2	101,2	1 194,2	96,3	1 150,1	97,5
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 - 2024 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 – PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2023	Indice de volume	Volume 2024	Indice de prix	Valeur 2024	Indice de valeur
Blé dur	0,4	95,6	0,4	75,7	0,3	72,4
Blé tendre	7,1	73,1	5,2	93,8	4,9	68,6
Maïs	2,5	114,2	2,9	93,4	2,7	106,7
Orge	2,5	80,5	2,0	87,9	1,8	70,8
Autres céréales	0,5	85,3	0,4	95,5	0,4	81,5
CÉRÉALES	13,1	83,7	11,0	92,0	10,1	77,0
Oléagineux	2,8	86,8	2,4	109,6	2,6	95,1
Protéagineux	0,4	93,4	0,4	105,0	0,4	98,0
Tabac	0,0	88,9	0,0	100,7	0,0	89,5
Betteraves industrielles	1,3	106,1	1,4	79,6	1,1	84,5
Autres plantes industrielles	0,8	149,7	1,3	67,1	0,8	100,4
PLANTES INDUSTRIELLES	5,4	102,0	5,5	91,8	5,0	93,6
Maïs fourrage	1,0	98,6	1,0	92,6	1,0	91,4
Autres fourrages	6,0	115,6	7,0	70,0	4,9	80,9
PLANTES FOURRAGÈRES	7,1	113,1	8,0	72,9	5,8	82,4
Légumes frais	4,3	102,9	4,4	103,3	4,6	106,3
Plantes et fleurs	1,8	98,6	1,8	101,4	1,8	100,0
PROD MARAÎCHERS ET HORTICOLES	6,1	101,6	6,2	102,8	6,4	104,4
POMMES DE TERRE	2,7	110,2	3,0	96,7	2,9	106,5
FRUITS	4,6	99,3	4,5	103,3	4,7	102,5
Vins de champagne	5,0	57,6	2,9	103,2	2,9	59,5
dont vins calmes	3,4	58,6	2,0	97,5	1,9	57,2
dont champagne	1,6	55,5	0,9	116,2	1,0	64,5
Autres vins d'appellation	7,1	79,9	5,7	100,5	5,7	80,3
VINS DE QUALITÉ	12,1	70,8	8,5	101,4	8,7	71,8
Vins pour eaux de vie AOC	1,9	63,1	1,2	99,8	1,2	63,0
dont vins de distillation	0,2	69,2	0,1	98,1	0,1	68,0
dont cognac	1,8	62,5	1,1	100,0	1,1	62,5
Vins de table et de pays	1,4	85,8	1,2	100,3	1,2	86,0
VINS COURANTS	3,4	72,8	2,5	100,0	2,5	72,8
TOTAL VINS	15,4	71,2	11,0	101,1	11,1	72,0
TOTAL PRODUITS VÉGÉTAUX	54,4	90,4	49,2	93,6	46,0	84,6
Gros bovins	8,8	97,6	8,6	100,7	8,7	98,3
Veaux	1,2	97,6	1,1	103,0	1,2	100,5
Ovins-caprins	1,0	95,2	1,0	111,3	1,1	106,0
Équidés	0,1	98,4	0,1	203,1	0,2	199,9
Porcins	4,4	101,6	4,4	91,4	4,0	92,8
BÉTAIL	15,4	98,6	15,2	99,4	15,1	97,9
Volailles	3,5	113,0	4,0	90,1	3,6	101,8
Œufs	2,8	101,4	2,9	92,3	2,7	93,6
PRODUITS AVICOLES	6,4	107,8	6,9	91,0	6,2	98,1
Lait et produits laitiers	13,1	100,9	13,2	100,9	13,4	101,8
dont lait	12,2	101,3	12,3	100,9	12,4	102,2
dont produits laitiers	1,0	95,4	0,9	101,2	0,9	96,5
Autres produits de l'élevage	0,7	92,2	0,6	100,4	0,7	92,6
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	13,8	100,5	13,9	100,9	14,0	101,3
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	35,6	101,0	36,0	98,4	35,4	99,3
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	90,0	94,6	85,1	95,6	81,4	90,4
Activités principales de travaux agricoles	7,0	101,2	7,1	102,1	7,3	103,4
Activités secondaires de services	0,3	93,9	0,3	102,7	0,3	96,4
PRODUCTION DE SERVICES	7,3	100,9	7,4	102,2	7,6	103,1
PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS	1,7	102,0	1,8	102,7	1,8	104,7
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	99,1	95,2	94,3	96,3	90,8	91,6
dont production des activités secondaires	4,6	69,1	3,2	105,0	3,3	72,6

Tableau A4 - 2024 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)

A4 – CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES	Valeur 2023	Indice de volume	Volume 2024	Indice de prix	Valeur 2024	Indice de valeur
Semences et plants	2 319	95,6	2 216	102,7	2 277	98,2
Énergie et lubrifiants	5 845	97,3	5 689	96,6	5 499	94,1
Engrais et amendements	6 731	103,7	6 981	66,2	4 620	68,6
Produits de protection des cultures	3 258	92,8	3 022	111,0	3 354	103,0
Dépenses vétérinaires	1 362	103,0	1 402	103,9	1 457	107,0
Aliments pour animaux	19 212	108,5	20 838	84,8	17 663	91,9
dont : intraconsommés	8 978	105,4	9 463	77,1	7 300	81,3
achetés en dehors de la branche	10 234	111,1	11 375	91,1	10 363	101,3
Entretien du matériel	6 291	97,7	6 144	105,6	6 485	103,1
Entretien des bâtiments	713	90,8	647	101,5	657	92,2
Services de travaux agricoles	7 034	101,2	7 116	102,1	7 269	103,3
Autres biens et services	7 780	103,6	8 057	103,6	8 343	107,2
dont : SIFIM	-417	4,2	-18	-946,9	168	-40,2
Total CI des exploitants	60 545	102,6	62 111	92,8	57 624	95,2
CI des jardins familiaux non exploitants	207	115,5	239	97,7	233	112,9
Total CI de la branche	60 751	102,6	62 350	92,8	57 858	95,2

Tableau A5 - 2024 : Compte de production (En milliards d'euros)

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2023	Indice de valeur	Valeur 2024
Production	99,1	91,6	90,8
(-) Consommations intermédiaires	60,8	95,2	57,9
(=) Valeur ajoutée brute	38,3	85,9	32,9

Tableau A6 - 2024 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2023	Indice de valeur	Valeur 2024
Valeur ajoutée brute	38,3	85,9	32,9
(+) Subventions d'exploitation	8,2	101,8	8,4
(-) Autres impôts sur la production	1,3	88,6	1,1
Impôts fonciers	1,1	87,3	1,0
Autres	0,2	98,1	0,2
(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	45,3	88,7	40,1
(-) Rémunération des salariés	9,5	103,5	9,9
Salaires	8,1	102,8	8,3
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,4	107,5	1,5
(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	35,7	84,8	30,3

Tableau A7 - 2024 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

A7 -	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2023	Indice de valeur	Valeur 2024
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	35,7	84,8	30,3
(+)	Flux nets d'assurances	-0,6	105,8	-0,7
(-)	Intérêts versés 1	2,6	96,8	2,5
	(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,5	123,6	1,9
(+)	Intérêts reçus et autres revenus de placement	0,9	115,3	1,1
(-)	Charges locatives nettes 2	1,6	104,0	1,7
(=)	Résultat brut de la branche agricole	31,8	83,3	26,5

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2024 : Indicateurs de résultat brut

A8 – INDICATEURS DE RÉSULTAT BRUT	Évolution 2024/2023 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-11,3	-13,1
par emploi	-10,1	-12,0
Résultat de la branche agricole	-16,7	-18,4
par emploi non salarié	-14,5	-16,2
Évolution du prix du PIB	2,1	
Évolution du nombre d'emplois total en ETP*	-1,3	
Évolution du nombre d'emplois non salariés en ETP*	-2,6	

* ETP : équivalent temps plein annuel.

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Tableau A9 - 2024 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2023	Indice de valeur	Valeur 2024
Consommation de capital fixe	13,0	100,5	13,1

Tableau A10 - 2024 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2024/2023 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-16,0	-17,8
par emploi	-15,0	-16,7
Résultat de la branche agricole	-28,6	-30,1
par emploi non salarié	-26,7	-28,2

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Compte définitif de la branche agriculture en 2023

Tableau A1 - 2023 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 – PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2022 (a)	Indice de volume (b) = 100x(c)/(a)	Volume 2023 (c)	Indice de prix (d) = 100x(e)/(c)	Valeur 2023 (e)	Indice de valeur (f) = 100x(e)/(a)
Blé dur	0,5	96,7	0,5	80,7	0,4	78,1
Blé tendre	9,0	104,2	9,4	76,1	7,1	79,3
Maïs	3,3	118,3	3,9	66,1	2,5	78,2
Orge	3,1	107,9	3,3	76,3	2,5	82,3
Autres céréales	0,6	110,3	0,7	76,1	0,5	83,9
CÉRÉALES	16,4	107,7	17,7	74,1	13,1	79,8
Oléagineux	3,9	101,3	4,0	69,7	2,8	70,6
Protéagineux	0,3	123,0	0,4	93,7	0,3	115,3
Tabac	0,0	89,0	0,0	111,8	0,0	99,5
Betteraves industrielles	1,1	97,5	1,1	118,0	1,3	115,1
Autres plantes industrielles	0,8	89,0	0,7	105,9	0,8	94,3
PLANTES INDUSTRIELLES	6,2	100,0	6,2	84,1	5,2	84,1
Maïs fourrage	1,0	126,6	1,2	84,5	1,0	107,0
Autres fourrages	5,4	126,4	6,9	87,5	6,0	110,6
PLANTES FOURRAGÈRES	6,4	126,5	8,1	87,1	7,1	110,1
Légumes frais	4,2	99,4	4,2	101,7	4,3	101,2
Plantes et fleurs	1,8	97,0	1,8	101,6	1,8	98,5
PROD MARAÎCHERS ET HORTICOLES	6,1	98,7	6,0	101,7	6,1	100,4
POMMES DE TERRE	2,3	107,7	2,5	109,6	2,7	118,0
FRUITS	4,0	108,5	4,4	101,5	4,4	110,2
Vins de champagne	4,5	100,2	4,6	108,8	5,0	109,0
dont vins calmes	3,3	100,4	3,3	103,3	3,4	103,8
dont champagne	1,3	99,7	1,3	122,7	1,6	122,3
Autres vins d'appellation	7,2	103,5	7,5	95,2	7,1	98,5
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	11,8	102,2	12,0	100,4	12,1	102,6
Vins pour eaux de vie AOC	1,8	111,3	2,0	98,1	1,9	109,2
dont vins de distillation	0,3	76,2	0,2	92,3	0,2	70,3
dont cognac	1,5	117,4	1,8	98,8	1,8	116,0
Vins de table et de pays	1,5	98,8	1,5	94,8	1,4	93,7
VINS COURANTS	3,3	105,5	3,5	96,7	3,4	102,0
TOTAL VINS	15,1	102,9	15,5	99,5	15,4	102,5
TOTAL PRODUITS VÉGÉTAUX	56,5	106,8	60,3	89,6	54,0	95,7
Gros bovins	7,8	98,9	7,8	105,0	8,1	103,8
Veaux	1,2	92,2	1,1	105,5	1,2	97,3
Ovins-caprins	0,9	94,2	0,9	104,6	0,9	98,5
Équidés	0,2	51,0	0,1	74,6	0,1	38,1
Porcins	3,7	95,9	3,6	121,8	4,3	116,8
BÉTAIL	13,9	96,5	13,4	109,3	14,6	105,4
Volailles	3,2	103,9	3,3	105,4	3,5	109,5
Œufs	2,6	99,4	2,6	108,2	2,8	107,5
PRODUITS AVICOLES	5,9	101,9	6,0	106,6	6,4	108,6
Lait et produits laitiers	12,7	97,8	12,4	105,8	13,1	103,5
dont lait	11,8	97,9	11,5	105,4	12,1	103,2
dont produits laitiers	0,9	96,0	0,9	111,7	1,0	107,2
Autres produits de l'élevage	0,7	101,2	0,7	106,2	0,7	107,4
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	13,3	98,0	13,1	105,8	13,8	103,7
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	33,0	98,0	32,4	107,4	34,8	105,3
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	89,5	103,6	92,7	95,8	88,8	99,2
Activités principales de travaux agricoles	6,4	106,9	6,8	103,0	7,0	110,1
Activités secondaires de services	0,3	105,9	0,3	103,5	0,3	109,5
PRODUCTION DE SERVICES	6,7	106,9	7,1	103,0	7,3	110,1
PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS	1,6	101,3	1,6	104,8	1,7	106,2
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	97,8	103,8	101,5	96,4	97,9	100,1
dont production des activités secondaires	4,0	106,0	4,2	109,0	4,6	115,6

Tableau A2 - 2023 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 – SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2022	Indice de volume	Volume 2023	Indice de prix	Valeur 2023	Indice de valeur
Blé dur	6,2	96,4	6,0	97,3	5,8	93,8
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	2,3	108,8	2,5	80,7	2,0	87,8
CÉRÉALES	8,5	99,8	8,5	92,4	7,9	92,2
Oléagineux	5,4	100,8	5,4	0,0		0,0
Protéagineux	58,0	123,0	71,3	98,0	69,9	120,5
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	92,3	89,0	82,1	101,6	83,4	90,4
PLANTES INDUSTRIELLES	155,6	102,1	158,8	96,5	153,3	98,5
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGÈRES						
Légumes frais	13,5	99,7	13,5	158,6	21,4	158,1
Plantes et fleurs	1,7	95,8	1,6	113,0	1,8	108,2
PROD MARAÎCHERS ET HORTICOLES	15,2	99,3	15,1	153,8	23,2	152,6
POMMES DE TERRE	6,0	107,7	6,5	22,4	1,5	24,1
FRUITS	152,7	108,5	165,7	93,4	154,7	101,3
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS DE QUALITÉ						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL VINS						
TOTAL PRODUITS VÉGÉTAUX	338,1	104,9	354,6	96,0	340,5	100,7
Gros bovins	618,6	98,9	611,8	115,2	705,0	114,0
Veaux						
Ovins-caprins	124,8	94,2	117,6	99,5	117,0	93,8
Équidés						
porcins	3,6	96,5	3,5	116,1	4,1	112,0
BÉTAIL	747,0	98,1	732,9	112,7	826,1	110,6
Volailles	8,4	103,7	8,7	97,6	8,5	101,2
Œufs	0,3	96,1	0,3	104,0	0,3	100,0
PRODUITS AVICOLES	8,7	103,5	9,0	97,8	8,8	101,2
Lait et produits laitiers	129,4	97,8	126,5	3,6	4,6	3,6
dont lait	129,4	97,9	126,6	3,6	4,6	3,6
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0,2	117,6	0,2	98,4	0,2	115,7
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	129,5	97,8	126,7	3,8	4,8	3,7
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	885,2	98,1	868,6	96,7	839,7	94,9
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	1 223,3	100,0	1 223,2	96,5	1 180,2	96,5
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	1 223,3	100,0	1 223,2	96,5	1 180,2	96,5
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 - 2023 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 – PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2022	Indice de volume	Volume 2023	Indice de prix	Valeur 2023	Indice de valeur
Blé dur	0,5	96,7	0,5	80,9	0,4	78,3
Blé tendre	9,0	104,2	9,4	76,1	7,1	79,3
Maïs	3,3	118,3	3,9	66,1	2,5	78,2
Orge	3,1	107,9	3,3	76,3	2,5	82,3
Autres céréales	0,6	110,3	0,7	76,1	0,5	83,9
CÉRÉALES	16,4	107,7	17,7	74,1	13,1	79,8
Oléagineux	3,9	101,3	4,0	69,6	2,8	70,5
Protéagineux	0,3	123,0	0,4	94,4	0,4	116,1
Tabac	0,0	89,0	0,0	111,8	0,0	99,5
Betteraves industrielles	1,1	97,5	1,1	118,0	1,3	115,1
Autres plantes industrielles	0,9	89,0	0,8	105,5	0,8	93,9
PLANTES INDUSTRIELLES	6,3	100,0	6,3	84,4	5,4	84,4
Maïs fourrage	1,0	126,6	1,2	84,5	1,0	107,0
Autres fourrages	5,4	126,4	6,9	87,5	6,0	110,6
PLANTES FOURRAGÈRES	6,4	126,5	8,1	87,1	7,1	110,1
Légumes frais	4,3	99,4	4,2	101,9	4,3	101,4
Plantes et fleurs	1,8	97,0	1,8	101,6	1,8	98,5
PROD MARAÎCHERS ET HORTICOLES	6,1	98,7	6,0	101,8	6,1	100,5
POMMES DE TERRE	2,3	107,7	2,5	109,4	2,7	117,8
FRUITS	4,2	108,5	4,5	101,2	4,6	109,9
Vins de champagne	4,5	100,2	4,6	108,8	5,0	109,0
dont vins calmes	3,3	100,4	3,3	103,3	3,4	103,8
dont champagne	1,3	99,7	1,3	122,7	1,6	122,3
Autres vins d'appellation	7,2	103,5	7,5	95,2	7,1	98,5
VINS DE QUALITÉ	11,8	102,2	12,0	100,4	12,1	102,6
Vins pour eaux de vie AOC	1,8	111,3	2,0	98,1	1,9	109,2
dont vins de distillation	0,3	76,2	0,2	92,3	0,2	70,3
dont cognac	1,5	117,4	1,8	98,8	1,8	116,0
Vins de table et de pays	1,5	98,8	1,5	94,8	1,4	93,7
VINS COURANTS	3,3	105,5	3,5	96,7	3,4	102,0
TOTAL VINS	15,1	102,9	15,5	99,5	15,4	102,5
TOTAL PRODUITS VÉGÉTAUX	56,8	106,8	60,7	89,6	54,4	95,7
Gros bovins	8,5	98,9	8,4	105,7	8,8	104,6
Veaux	1,2	92,2	1,1	105,5	1,2	97,3
Ovins-caprins	1,0	94,2	1,0	104,0	1,0	98,0
Équidés	0,2	51,0	0,1	74,6	0,1	38,1
Porcins	3,7	95,9	3,6	121,8	4,4	116,8
BÉTAIL	14,6	96,6	14,1	109,4	15,4	105,7
Volailles	3,2	103,9	3,4	105,4	3,5	109,5
Œufs	2,6	99,4	2,6	108,2	2,8	107,5
PRODUITS AVICOLES	5,9	101,9	6,0	106,6	6,4	108,6
Lait et produits laitiers	12,8	97,8	12,5	104,8	13,1	102,5
dont lait	11,9	97,9	11,7	104,3	12,2	102,1
dont produits laitiers	0,9	96,0	0,9	111,7	1,0	107,2
Autres produits de l'élevage	0,7	101,2	0,7	106,2	0,7	107,4
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	13,5	98,0	13,2	104,8	13,8	102,7
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	33,9	98,0	33,3	107,1	35,6	105,0
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	90,8	103,5	94,0	95,8	90,0	99,2
Activités principales de travaux agricoles	6,4	106,9	6,8	103,0	7,0	110,1
Activités secondaires de services	0,3	105,9	0,3	103,5	0,3	109,5
PRODUCTION DE SERVICES	6,7	106,9	7,1	103,0	7,3	110,1
PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS	1,6	101,3	1,6	104,8	1,7	106,2
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	99,0	103,7	102,7	96,4	99,1	100,0
dont production des activités secondaires	4,0	106,0	4,2	109,0	4,6	115,6

Tableau A4 - 2023 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)

A4 – CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES	Valeur 2022	Indice de volume	Volume 2023	Indice de prix	Valeur 2023	Indice de valeur
Semences et plants	2 320	100,6	2 335	99,3	2 319	99,9
Énergie et lubrifiants	5 817	107,0	6 221	94,0	5 845	100,5
Engrais et amendements	5 111	111,7	5 707	118,0	6 731	131,7
Produits de protection des cultures	2 889	101,5	2 933	111,1	3 258	112,8
Dépenses vétérinaires	1 309	98,8	1 293	105,3	1 362	104,0
Aliments pour animaux	18 640	110,1	20 518	93,6	19 212	103,1
dont : intraconsommés	8 442	122,5	10 342	86,8	8 978	106,4
achetés en dehors de la branche	10 198	99,8	10 176	100,6	10 234	100,4
Entretien du matériel	5 591	104,0	5 816	108,2	6 291	112,5
Entretien des bâtiments	672	101,9	685	104,0	713	106,0
Services de travaux agricoles	6 388	106,9	6 831	103,0	7 034	110,1
Autres biens et services	8 335	93,2	7 769	100,1	7 780	93,3
dont : SIFIM	529	11,1	59	-711,6	-417	-79,0
Total CI des exploitants	57 072	105,3	60 109	100,7	60 545	106,1
CI des jardins familiaux non exploitants	199	98,1	196	105,6	207	103,6
Total CI de la branche	57 272	105,3	60 304	100,7	60 751	106,1

Tableau A5 - 2023 : Compte de production (En milliards d'euros)

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2022	Indice de valeur	Valeur 2023
Production	99,0	100,0	99,1
(-) Consommations intermédiaires	57,3	106,1	60,8
(=) Valeur ajoutée brute	41,8	91,7	38,3

Tableau A6 - 2023 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2022	Indice de valeur	Valeur 2023
Valeur ajoutée brute	41,8	91,7	38,3
(+) Subventions d'exploitation	8,5	96,3	8,2
(-) Autres impôts sur la production	1,1	112,6	1,3
Impôts fonciers	1,0	113,4	1,1
Autres	0,1	106,9	0,2
(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	49,2	92,0	45,3
(-) Rémunération des salariés	9,1	104,4	9,6
Salaires	7,8	104,5	8,2
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,3	103,9	1,4
(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	40,0	89,2	35,7

Tableau A7 - 2023 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

A7 -	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2022	Indice de valeur	Valeur 2023
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	40,0	89,3	35,7
(+)	Flux nets d'assurances	-0,1	668,8	-0,6
(-)	Intérêts versés 1	0,7	380,4	2,6
	(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,0	145,1	1,5
(+)	Intérêts reçus et autres revenus de placement	0,3	291,9	0,9
(-)	Charges locatives nettes 2	1,6	103,1	1,6
(=)	Résultat brut de la branche agricole	38,0	83,8	31,8

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2023 : Indicateurs de résultat brut

A8 – INDICATEURS DE RÉSULTAT BRUT	Évolution 2023/2022 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-8,0	-12,3
par emploi	-5,7	-10,2
Résultat de la branche agricole	-16,3	-20,3
par emploi non salarié	-12,8	-17,0
Évolution du prix du PIB	5,0	
Évolution du nombre d'emplois total en ETP*	-2,4	
Évolution du nombre d'emplois non salariés en ETP*	-4,0	

* ETP : équivalent temps plein annuel.

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Tableau A9 - 2023 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2022	Indice de valeur	Valeur 2023
Consommation de capital fixe	11,8	110,2	13,0

Tableau A10 - 2023 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2023/2022 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-13,7	-17,8
par emploi	-11,6	-15,8
Résultat de la branche agricole	-28,2	-31,6
par emploi non salarié	-25,3	-28,8

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Les révisions de compte

En dehors des changements de base, les comptes d'une même année font l'objet de quatre estimations, en fonction des sources disponibles. La version **prévisionnelle** est présentée en décembre de l'année en cours, la version **provisoire** en juin de l'année n+1, la version **semi-définitive** en juin n+2 et la version **définitive** en juin n+3. Sont retracées ici les révisions des comptes publiés dans ce volume par rapport à la version de la campagne de comptes précédente pour deux indicateurs :

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole, qui est égale à :

valeur ajoutée brute + subventions d'exploitation - autres impôts sur la production.

Le résultat brut de la branche agricole, qui est égal à :

valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole + flux nets d'assurances - rémunération des salariés – intérêts versés + intérêts reçus et autres revenus de placements - charges locatives nettes.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est exprimée par emploi en équivalent temps plein annuel et le résultat brut de la branche agricole par emploi non salarié en équivalent temps plein annuel. Ils sont exprimés en termes réels, c'est-à-dire déflatés par l'évolution du prix du PIB.

Le compte 2023 définitif

Dans le compte définitif 2023, les évolutions de la production en valeur hors subventions sont peu révisées, de + 0,2 point. Les consommations intermédiaires sont également révisées à la hausse, de 0,5 point. Par conséquent, l'évolution de la valeur ajoutée brute est un peu revue à la baisse de 0,2 point, à -8,3 %.

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est diminuée de -7,8 % à -8,0 %.

Ainsi, l'évolution du résultat brut de la branche agricole passe de -15,3 % à -16,3 %.

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par emploi en termes réels est accentué de -0,3 point de pourcentage, à -10,2 %. Le résultat brut de la branche agricole par emploi non salarié en termes réels est révisé de -1,3 point de pourcentage, à -17,0 %.

Le compte 2024 semi-définitif

Dans le compte semi-définitif 2024, la baisse de la production en valeur hors subventions est réduite par rapport à la version provisoire du compte à -8,4 % contre -8,8 %. La production animale a été rehaussée (+ 0,4 point), ainsi que les productions végétale et de services (+ 0,7 point).

L'évolution des consommations intermédiaires a été légèrement revue à la baisse de -4,7 % à -4,8 %. L'intégration des données du RICA et la mise à jour d'autres données sur les intrants conduit à réviser un certain nombre de postes : les dépenses d'engrais et amendement et d'énergie et lubrifiants sont réduites tandis que celles de services de travaux agricoles sont rehaussées.

La révision à la baisse sur les consommations intermédiaires étant moins importante que celle à la hausse sur la production, l'évolution de la valeur ajoutée est revue à la hausse de 0,9 point, à - 14,1 %.

L'évolution des subventions d'exploitation est révisée à la baisse de 1,8 point. Les autres impôts sur la production ne sont pas modifiés. Ainsi, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est rehaussée de 0,4 point, à - 11,3 %.

Du fait de la révision à la baisse de la rémunération des salariés et à la baisse des flux nets d'assurances, l'évolution du résultat brut de la branche agricole est révisé à la hausse de 2,5 points. de - 19,2 % à - 16,7 %.

L'emploi agricole total a été revu à la baisse, avec – 1,3 % au lieu de – 0,6 % du fait de la révision de l'emploi agricole salarié à la baisse (de + 2,2 % à + 0,4 %).

L'évolution du prix du PIB est inchangé à + 2,1 %.

Dans le compte semi-définitif 2024, compte tenu des révisions sur l'emploi, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par emploi en termes réels est estimée à – 12,0 % au lieu de – 13,0 %, celle du résultat brut de la branche agricole par emploi non salarié en termes réels est rehaussé à – 16,2 % au lieu de – 18,6 %.

Le compte 2025 provisoire

Dans la version provisoire du compte 2025, la hausse de production hors subventions a été ré-estimée à la hausse, à + 4,7 % contre + 3,7 % dans le compte prévisionnel.

Tableau A11 : révisions entre le compte prévisionnel et le compte provisoire de la production, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée brute

	Compte provisoire				Compte prévisionnel		
	Valeur en millions d'€	Évolutions en %			Évolutions en %		
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production hors subvention	93808	2,2	2,4	4,7	2,1	1,6	3,7
Production au prix de base	94916	2,1	2,4	4,6	2,0	1,6	3,6
Consommations intermédiaires	57254	-2,1	1,1	-1,0	-0,7	0,5	-0,3
Valeur ajoutée brute	37663	9,6	4,4	14,4	6,9	3,4	10,5

L'évolution des consommations intermédiaires a été revue à la baisse, de – 0,3 % à – 1,0 %.

Compte tenu de la révision à la baisse sur les consommations intermédiaires et à la hausse sur la production, l'évolution 2025 de la valeur ajoutée brute est augmentée de 3,9 points à 14,4 %.

L'évolution des subventions d'exploitation est révisée à la baisse de -2,2 points, à - 4,0 %.

Après prise en compte des subventions d'exploitation et des impôts sur la production, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est révisée de 3,1 points, à 10,7 %.

L'évolution des effectifs totaux a été abaissée à – 0,8 % au provisoire contre – 0,5 % au prévisionnel du fait de la révision à baisse de l'emploi salarié (+ 1,7 % contre + 2,2 % au prévisionnel).

L'évolution du prix du PIB est revue de – 0,1 % à + 1,1 %.

La hausse de valeur ajoutée au coût des facteurs par emploi agricole en termes réels est ainsi relevée, à 10,4 % contre 6,9 %.

L'évolution du résultat brut de la branche agricole est augmentée de 2,5 points à 13,8 %. Par emploi non salarié en termes réels, elle est réévaluée à 17,0 % contre 14,4 %.

Bilan des révisions des comptes

Tableau A12 : Évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs de la branche agricole par emploi en termes réels

	2023		2024		2025	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	*	*	-7,7	**	6,9	**
Provisoire	-9,6	-14,6	-13,0	-17,8	10,4	15,8
Semi-définitif	-9,9	-15,5	-12,0	-16,7		
Définitif	-10,2	-15,8				

*Compte estimé en ancienne base non comparable avec les données en base 2020

**Pas d'estimation en net au prévisionnel

Tableau A13 : Évolution du résultat de la branche agricole par emploi non salarié en termes réels

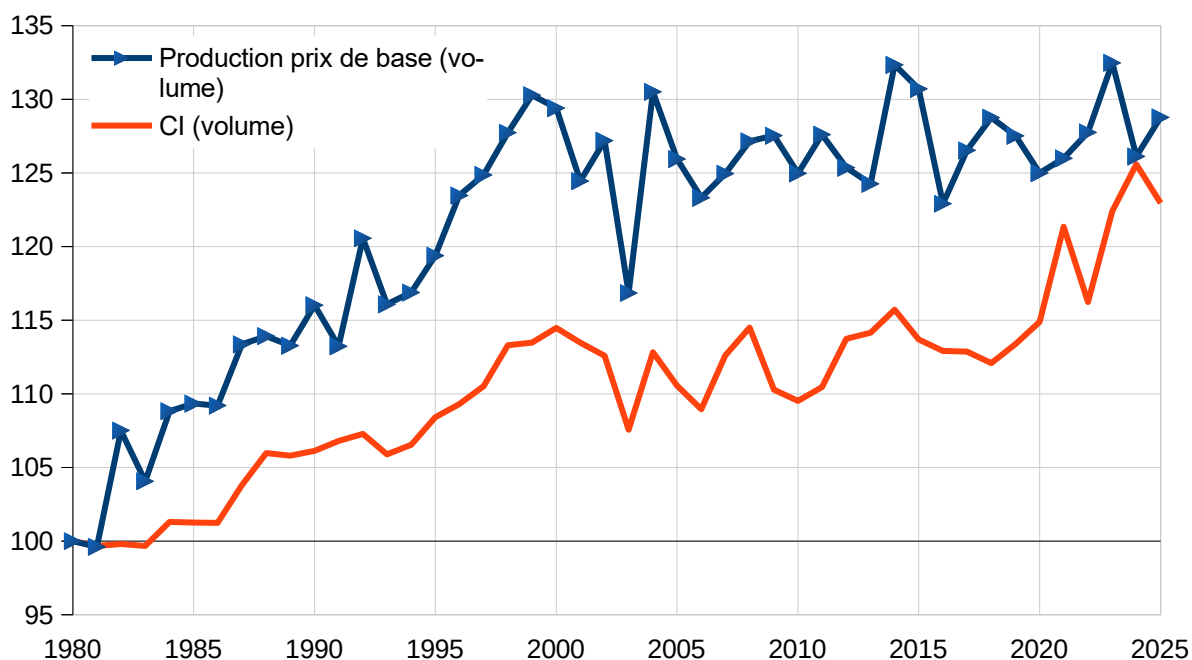
	2023		2024		2025	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	*	*	-10,2	**	14,4	**
Provisoire	-13,4	-23,5	-18,6	-32,0	17,0	32,4
Semi-définitif	-15,7	-27,2	-16,2	-28,2		
Définitif	-17,0	-28,8				

*Compte estimé en ancienne base non comparable avec les données en base 2020

**Pas d'estimation en net au prévisionnel

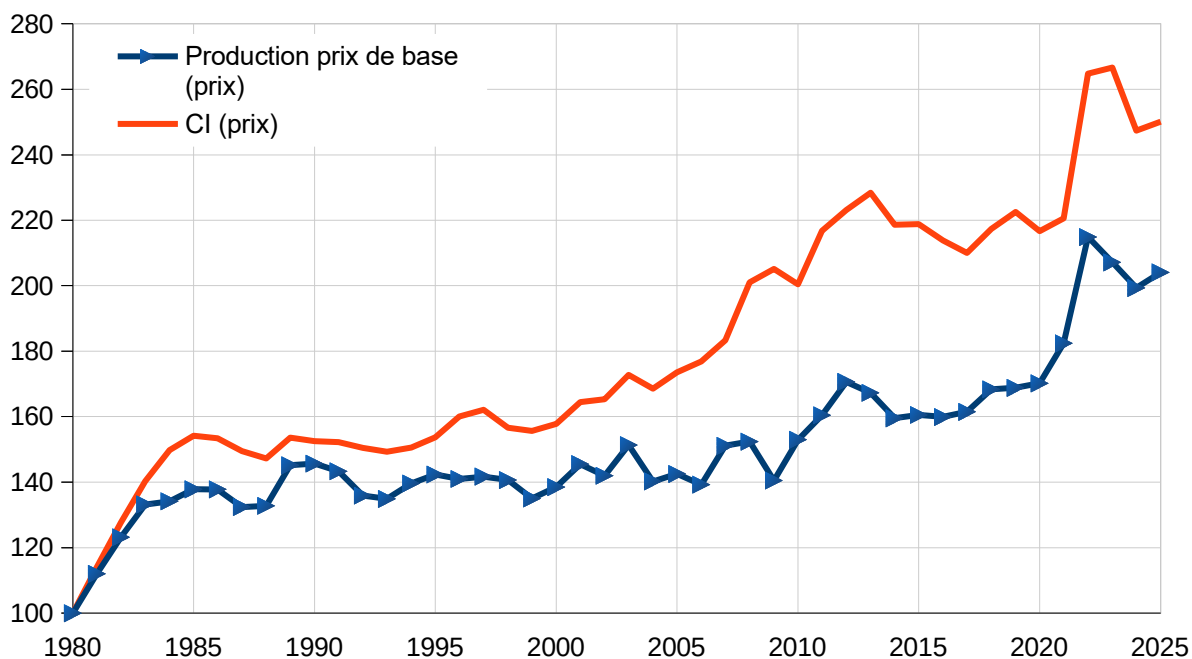
Graphiques sur longue période

Graphique L1 : Production agricole (prix de base) et consommations intermédiaires, en volume, base 100 en 1980



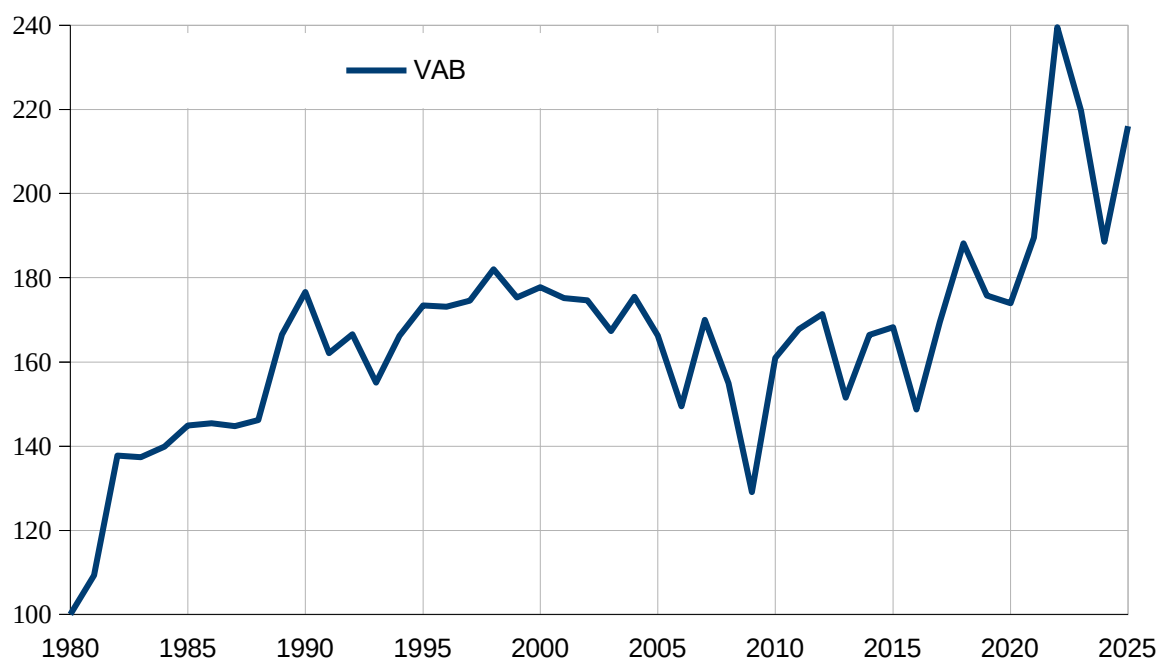
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Graphique L2 : Prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires, base 100 en 1980



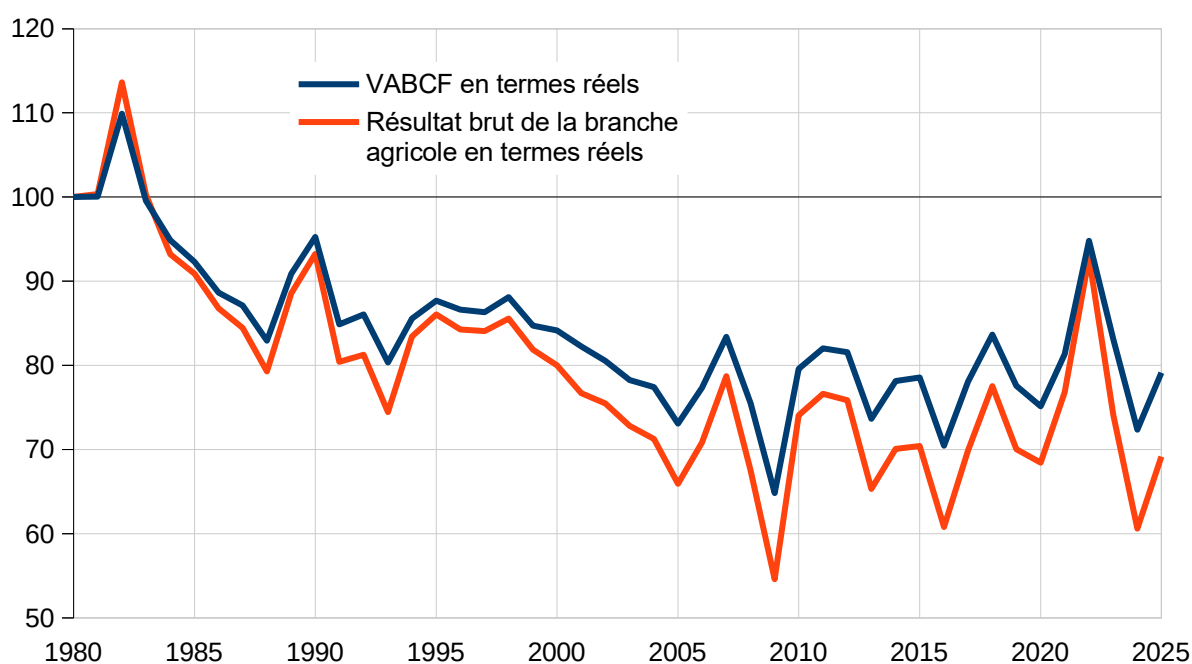
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Graphique L3 : La valeur ajoutée brute de la branche agricole, base 100 en 1980



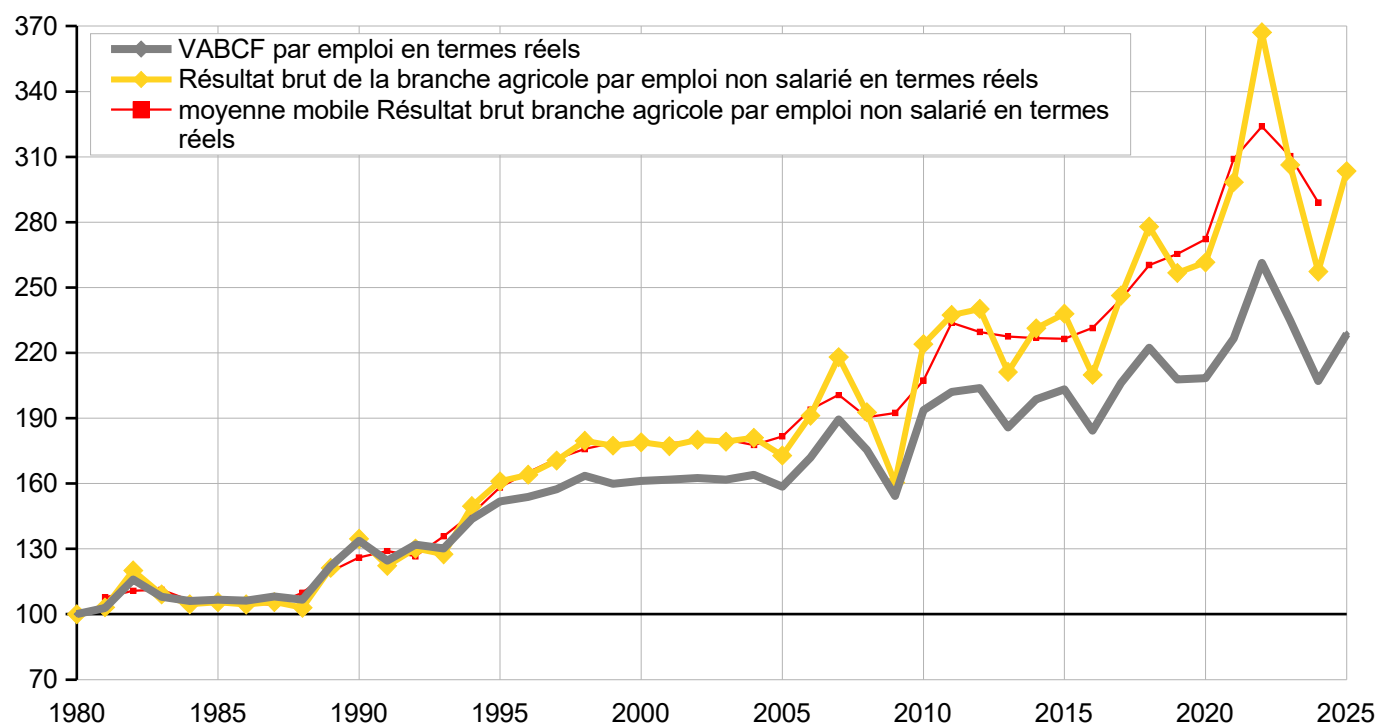
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

Graphique L4 : VABCF et résultat brut de la branche agricole en termes réels, base 100 en 1980



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

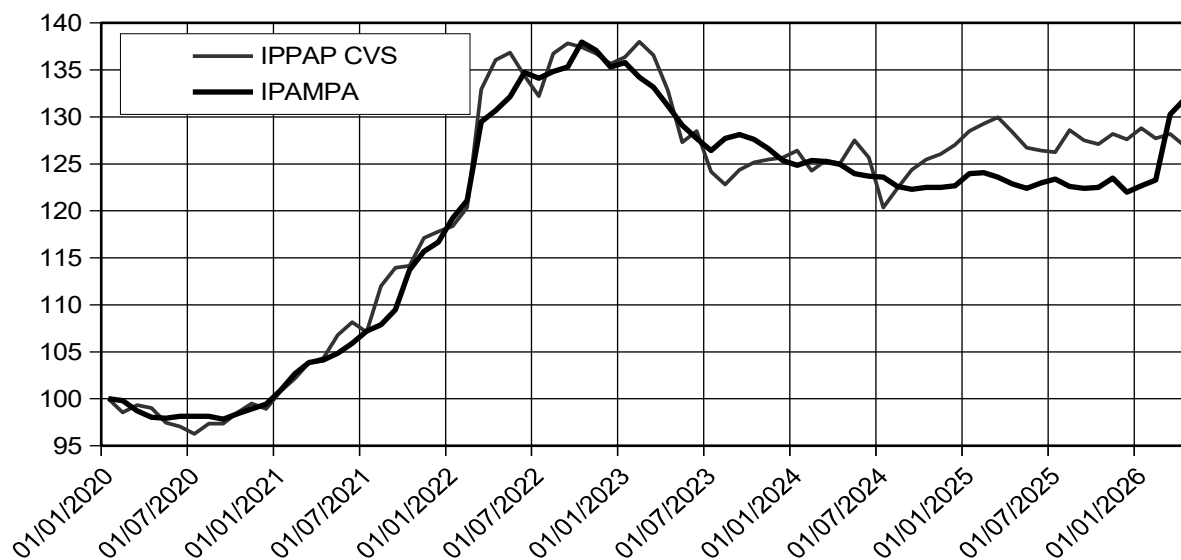
Graphique L5 : VABCF par emploi (en ETP) et résultat brut de la branche agricole par emploi non salarié (en ETP), base 100 en 1980



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 18 juin 2026

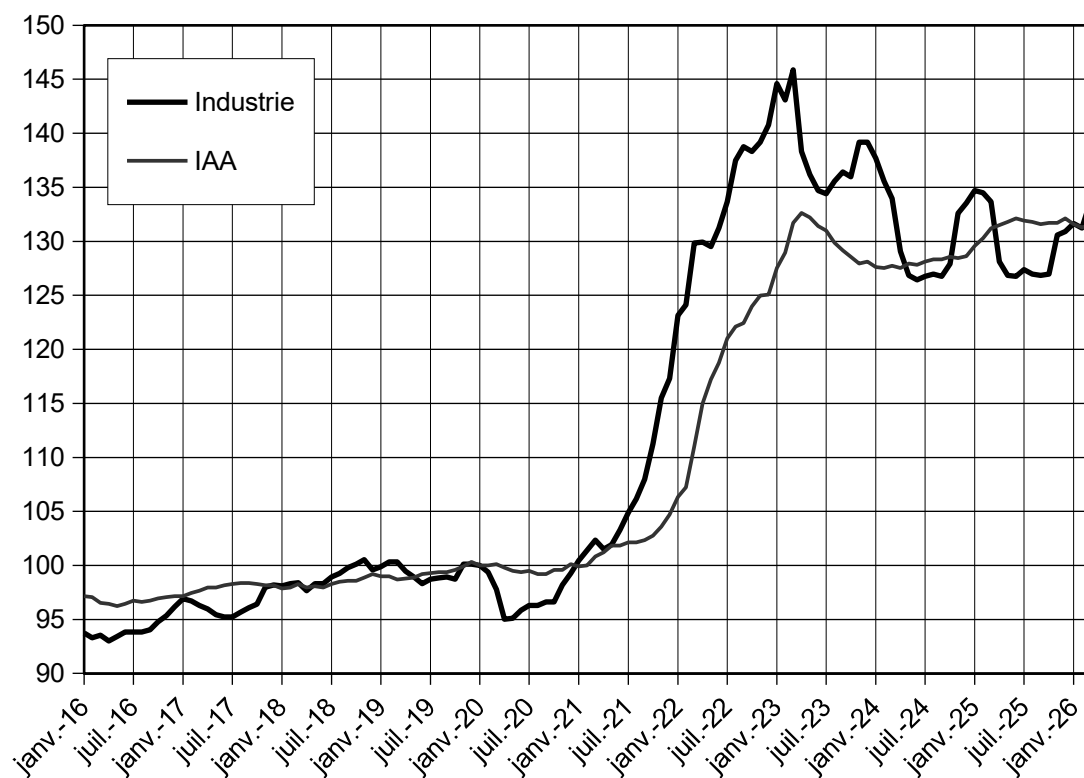
Graphiques conjoncturels

Graphique C.1 – Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)
et indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA)
(indices mensuels – janvier 2020 = 100)



Source : Insee

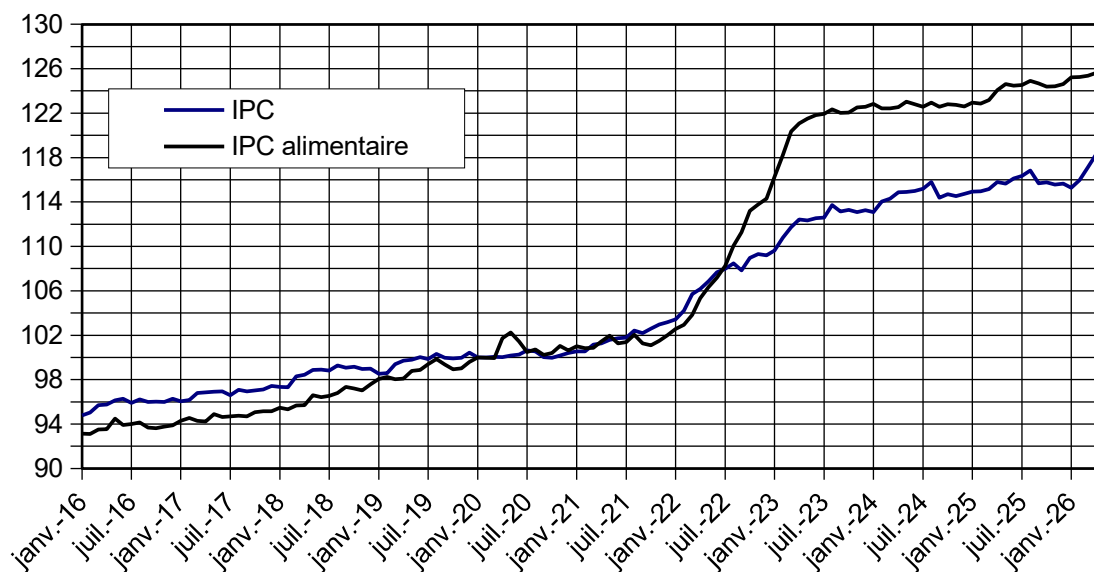
Graphique C.2 – Indice des prix de production de l'industrie française
Ensemble de l'industrie et IAA – marché français
(indices mensuels – janvier 2020 = 100)



Source : Insee

Graphique C.3 – Indice des prix à la consommation

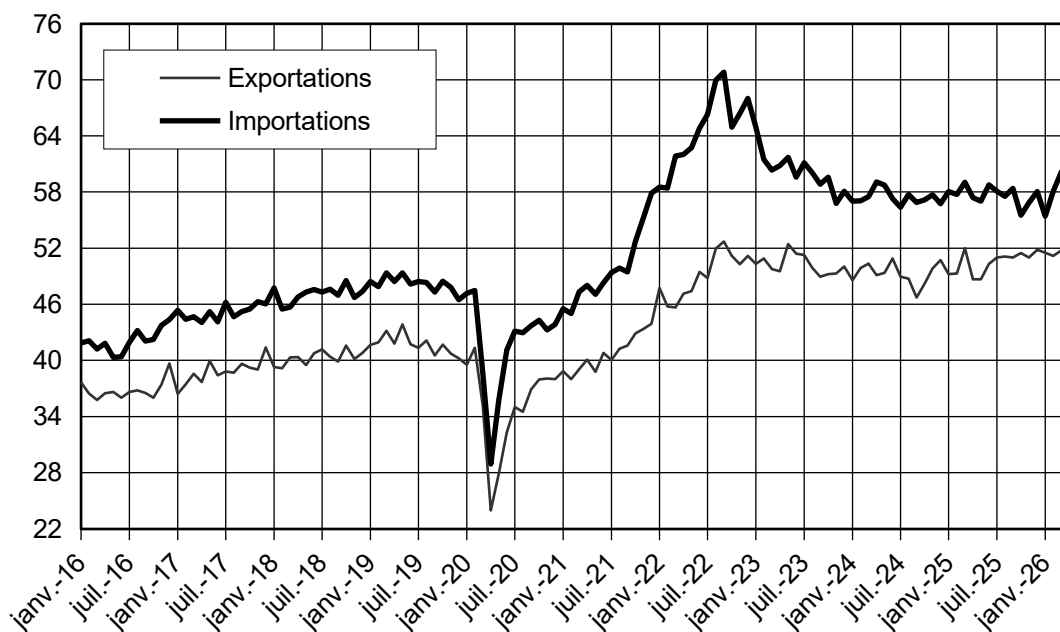
Ensemble des ménages. Tous produits et produits alimentaires hors boissons et tabac
(indices mensuels – janvier 2020 = 100)



Source : Insee

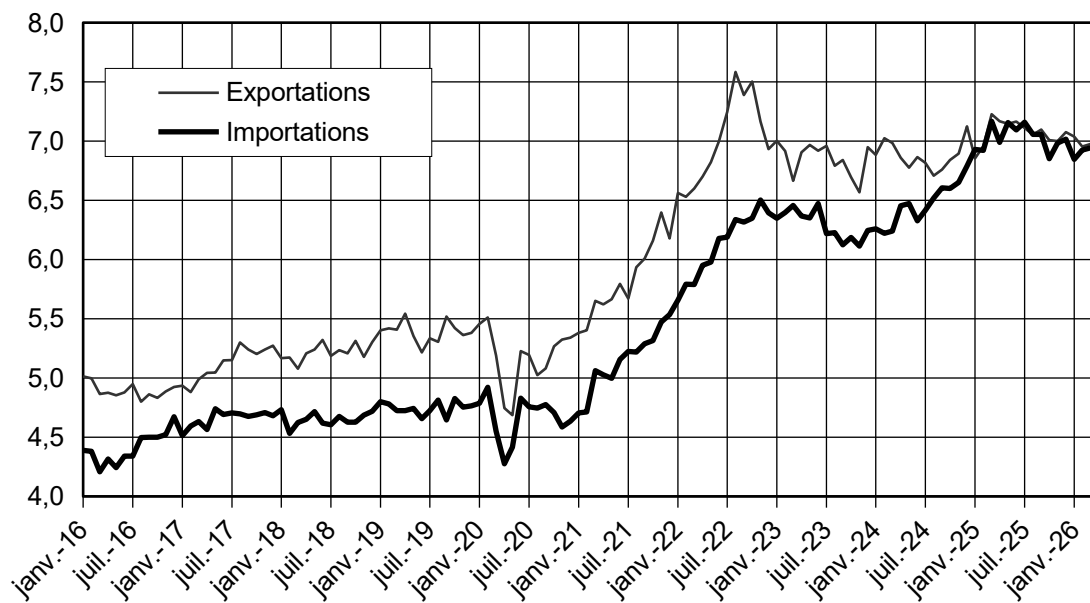
Graphique C.4

Commerce extérieur – Ensemble (hors matériel militaire)
Importations CAF – Exportations FAB
(en milliards d'euros CVS – CJO)



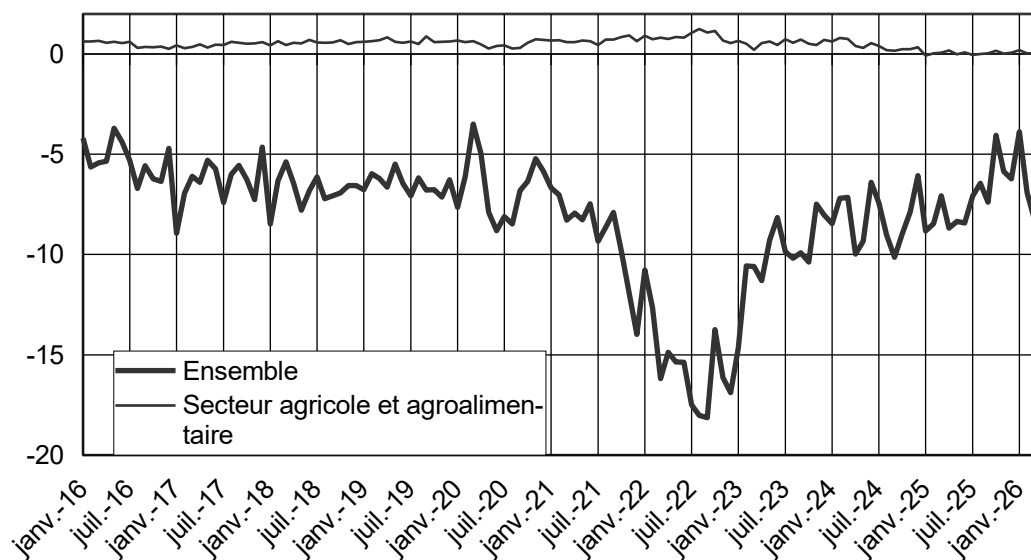
Source : Douanes

Graphique C.5
Commerce extérieur – Produits agricoles et agroalimentaires
 Importations CAF– Exportations FAB
 (en milliards d'euros CVS– CJO)



Source : Douanes

Graphique C.6
Solde CAF– FAB du commerce extérieur
Ensemble (hors matériel militaire) et produits agroalimentaires
 (en milliards d'euros CVS– CJO)



Source : Douanes

Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole

Le compte spécifique de la branche agricole, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2020) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen.

- La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon. La production agricole des **jardins familiaux** des ménages non-agriculteurs est désormais prise en compte dans la branche agricole au sens du compte spécifique comme elle l'était dans le cadre central. La branche agricole **exclut la sylviculture et la pêche**.

- La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, **plus les subventions sur les produits** qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

- Les subventions à la branche agriculture sont scindées en subventions sur les produits et subventions d'exploitation : les premières ne comprennent plus guère que la prime à la vache allaitante. Les subventions d'exploitation regroupent notamment les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

- Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles comprennent, entre autres, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), qui représentent les services bancaires non facturés imputés à la branche agriculture. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent indirectement en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts qu'ils leur accordent.

- La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

- La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. Les durées de vie des actifs sont des durées de vie économique et non fiscale. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie. **L'estimation de ce poste est délicate**, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées.

*Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***

- La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte impôts sur la production et subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA), au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur**. L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'emplois en équivalent temps plein annuel. Cet indicateur est aussi présenté en termes réels.

- Le **résultat de la branche agricole** est calculé comme la valeur ajoutée – salaires – cotisations sociales sur les salaires – intérêts versés + intérêts reçus et autres revenus de placements + flux nets d'assurances – charges locatives. Il peut être rapporté au nombre d'équivalents temps plein annuels des non-salariés. Ce ratio est aussi appelé **revenu net de la branche agricole par emploi non salarié** (RNBA/ETP). Il est aussi présenté en termes réels.

- Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurée ici par l'indice de prix du produit intérieur brut.

Comptes de la branche agricole

Compte de production

Emplois	Ressources
Consommations intermédiaires (y c. SIFIM)	Production au prix de base¹
Valeur ajoutée (brute/nette)²	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Compte d'exploitation

Emplois	Ressources
Autres impôts sur la production - Impôts fonciers - Autres	Valeur ajoutée (brute/nette) Subventions d'exploitation (y c. bonifications d'intérêts)
Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs (1)	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Emplois	Ressources
Rémunération des salariés - Salaires bruts - Cotisations sociales à la charge des employeurs	Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs
Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/ net)	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Compte de revenu d'entreprise

Emplois	Ressources
Charges locatives nettes (hors impôts fonciers sur les terres en fermage) Intérêts versés (y c. bonifications) hors SIFIM Prime nettes d'assurances	Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/net) Intérêts reçus et autres revenus de placements Indemnités d'assurances
Résultat (brut/net) de la branche agricole (2)	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

<i>Évolution du nombre d'ETP³ total</i>	(3)
<i>Évolution du nombre d'ETP³ non salariés</i>	(4)
<i>Évolution du prix du PIB</i>	(5)

Indicateurs de résultat bruts (évolution en %)

	En valeur	En termes réels ⁴
Valeur ajoutée au coût des facteurs	(1)	(1) / (5)
par emploi	(1) / (3)	(1) / (3) / (5)
Résultat de la branche agricole	(2)	(2) / (5)
par emploi non salarié	(2) / (4)	(2) / (4) / (5)

Indicateurs de résultat nets (évolution en %)

	En valeur	En termes réels ⁴
Valeur ajoutée au coût des facteurs		
par emploi		(A)
Résultat de la branche agricole		(C)
(C) par emploi non salarié		(B)

La méthodologie est commune aux comptes français et européens. Pour les besoins des comparaisons internationales, Eurostat ne définit que des indicateurs de résultat **net en termes réels** : Index of the real income of factors in agriculture per annual work unit (« revenu des facteurs de la branche agricole par emploi ») (indicateur A), Index of real net agricultural entrepreneurial income, per unpaid annual work unit (« revenu net de la branche agricole par emploi non salarié ») (indicateur B), Net entrepreneurial income of agriculture (« revenu net de la branche agricole ») (indicateur C).

1 Le prix de base correspond au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

2 Les agrégats nets sont calculés en soustrayant la consommation de capital fixe aux agrégats bruts.

3 ETP : équivalent temps plein annuel.

4 Déflatés par l'indice de prix du PIB.

Liens vers Internet

Le contexte européen

https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/AACT_EAA06/default/table

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/database>

Compte national de l'Agriculture

<https://www.insee.fr/fr/recherche?idprec=3678723&q=compte+ agriculture&debut=0>

Méthodologie des comptes nationaux en base 2020

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/presentation>

Comptes nationaux annuels

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8574832>

Comptes nationaux trimestriels

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8540823>

CHAPITRE 2

Les comptes régionaux de l'agriculture : résultats provisoires de 2025

7 juillet 2026

Les comptes régionaux macro-économiques.....	67
Résumé.....	68
La hausse de la valeur de la production agricole en 2025 concerne la quasi-totalité des régions	69
Production végétale : rebond des volumes dans la plupart des régions les plus touchées par les conditions climatiques très défavorables de 2024.....	70
Production animale : une hausse en valeur dans toutes les régions, portée par la hausse des prix.....	73
Consommations intermédiaires : une baisse en valeur portée par le recul des volumes	75
Des subventions en baisse dans la quasi-totalité des régions en 2025...	77
Indicateurs de résultat : hausse de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi en termes réels en 2025 dans 11 régions sur 13.....	79
Définitions.....	83
Annexes.....	85

Les comptes régionaux macro-économiques

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère chargé de l'agriculture, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP et l'Insee assurent conjointement la cohérence des comptes infra-nationaux et du compte national.

En 2024, à l'instar des comptes nationaux, les comptes régionaux de l'agriculture sont passés en base 2020. Cette nouvelle base intègre notamment les résultats du recensement agricole. Les comptes régionaux ont été rétopolés jusqu'en 2010 et les séries correspondantes ont été diffusées sur le site Agreste en février 2026

Les comptes sont établis pour l'ensemble des régions françaises. Le total « France » comprend les DROM. Dans leur version provisoire telle que présentée dans ce document pour l'année 2025, les comptes des DROM intègrent des informations partielles ne portant que sur les grandes productions. Les résultats de ces comptes pourront donc, beaucoup plus que ceux des autres régions, faire l'objet de révisions lors de l'établissement de leur version semi-définitive. Dans ce rapport, le commentaire par région ne porte que sur les régions autres que les DROM.

Les résultats détaillés des comptes régionaux et départementaux (pour la production et les consommations intermédiaires) sont disponibles sur le site Agreste :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/REAA-SeriesLongues/detail/>

Les résultats et les séries du compte national sont disponibles sur le site de l'Insee à l'adresse suivante :

<https://www.insee.fr/fr/recherche?idprec=3678723&q=compte+%20agriculture&debut=0>

Résumé

En 2025, la production agricole en France progresse en valeur, après deux années consécutives de baisse. Cette hausse concerne douze régions sur treize (hors DROM), et résulte à la fois d'une augmentation des volumes et des prix. Elle est d'intensité variable selon les régions : les hausses sont particulièrement marquées en Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est et dans les Pays de la Loire, tandis que la Corse est la seule région où la production agricole diminue en valeur.

La hausse de la production agricole est portée principalement par la production animale, qui augmente nettement en valeur sous l'effet de la hausse des prix. La progression concerne l'ensemble des régions, avec des évolutions particulièrement fortes pour la production bovine et les œufs. La production porcine diminue en revanche en valeur, en raison du recul des prix.

La production végétale progresse également en valeur, mais plus modérément. Les volumes enregistrent un rebond dans la plupart des régions (au premier rang desquelles Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté) les plus touchées par les conditions climatiques très défavorables de 2024, qui ont affecté les productions viticoles et les grandes cultures. Ce rebond des volumes ne concerne cependant pas toutes les régions (les volumes de production végétale ont continué à décroître en 2025 en Nouvelle-Aquitaine, par exemple). Il a par ailleurs été contrebalancé par une baisse des prix, qui concerne en particulier les céréales, la pomme de terre et la betterave, et qui touche donc en particulier les régions les plus spécialisées dans ces productions (Centre-Val de Loire, Île-de-France et Hauts-de-France).

Les consommations intermédiaires reculent légèrement en valeur en 2025, sous l'effet d'une baisse des volumes, partiellement neutralisée par une hausse des prix. Le repli s'explique en grande partie par celui des charges d'alimentation animale et d'énergie, tandis que les dépenses en semences et plants et produits de protection des cultures augmentent.

Les subventions aux exploitations diminuent en 2025 dans douze régions sur treize, après une hausse dans plusieurs régions en 2024. Elles restent principalement composées des aides directes découplées du premier pilier de la PAC. Leur structure varie toutefois selon les régions, avec un poids plus important de l'ICHN dans les régions du sud et de montagne, et une part très limitée de cette aide dans les régions du nord.

Au total, la valeur ajoutée brute rebondit en 2025 au niveau national, portée par la hausse de la production agricole et la légère diminution des consommations intermédiaires. Cette amélioration concerne toutes les régions françaises (hors DROM) à l'exception de la Corse. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi en termes réels progresse également au niveau national, après deux années de recul, et dépasse de 9,3 % son niveau de 2020. Les hausses particulièrement marquées en Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Grand Est, Pays de la Loire et Bretagne. Parmi les trois plus grandes régions en termes de production en valeur, cet indicateur dépasse nettement son niveau de 2020 en Grand Est et en Bretagne, mais est 10 % inférieur à son niveau de 2020 en Nouvelle-Aquitaine.

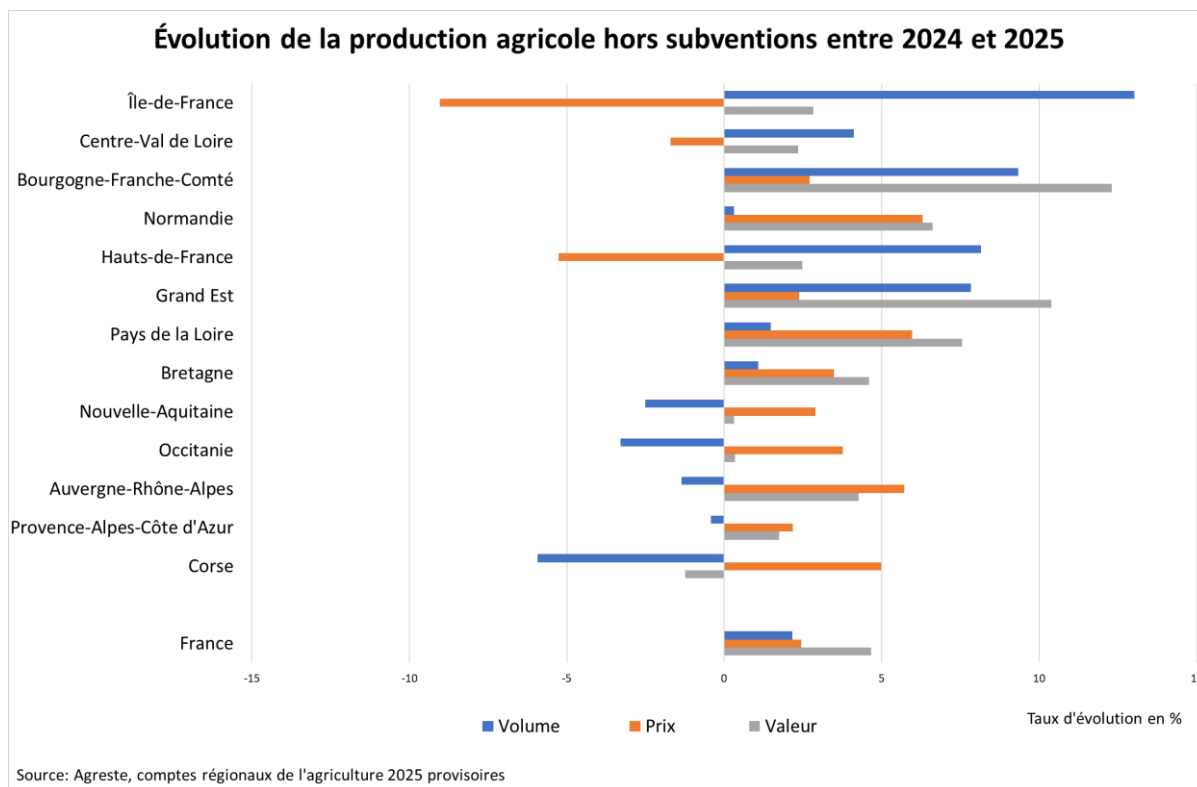
La hausse de la valeur de la production agricole en 2025 concerne la quasi-totalité des régions

En 2025, la production agricole au niveau national progresse en valeur (+ 4,7 %), après deux années consécutives de baisse. Cette hausse résulte à la fois d'une augmentation de la production en volume (+ 2,2 %) et d'une hausse des prix (+ 2,4 %). La valeur de la production végétale augmente modérément (+ 1,6 %), portée par une hausse des volumes (+ 3,9 %) malgré un recul des prix (- 2,3 %). La progression est plus marquée pour la production animale (+ 10,1 %), sous l'effet principalement de la hausse des prix (+ 9,3 %), les volumes étant relativement stables (+ 0,7 %).

Dans les régions de la moitié sud de la France (hors DROM) – Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Corse – la production en volume diminue en 2025 (entre - 0,4 % en PACA et - 5,9 % en Corse). Cependant, ces régions enregistrent une hausse des prix (entre + 2,2 % en PACA et + 5,7 % en Auvergne-Rhône-Alpes) qui, à l'exception de la Corse, fait plus que compenser la baisse des volumes et permet une hausse de la production en valeur. Dans les régions de la moitié nord – Île-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Hauts-de-France, Grand Est, Pays de la Loire et Bretagne – la production augmente en volume (entre + 0,3 % en Normandie et + 13,0 % en Île-de-France). En Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Centre-Val de Loire, les prix diminuent (entre - 1,7 % en Centre-Val de Loire et - 9,0 % en Île-de-France), atténuant la hausse des volumes, tandis que dans les autres régions les prix augmentent (entre + 2,4 % en Grand Est et + 6,3 % en Normandie).

Au total, la valeur de la production agricole augmente dans douze régions sur treize (hors DROM). Les hausses les plus marquées concernent la Bourgogne-Franche-Comté (+ 12,3 %), le Grand Est (+ 10,4 %) et les Pays de la Loire (+ 7,5 %). Seule la Corse enregistre une légère baisse de la valeur de sa production agricole (- 1,2 %) sous l'effet de la baisse de la valeur des productions fruitières.

Les régions Nouvelle-Aquitaine, Bretagne et Grand Est sont les trois premières régions en termes de valeur de la production agricole. Elles représentent à elles trois plus d'un tiers de la valeur totale de la production.



Production végétale : rebond des volumes dans la plupart des régions les plus touchées par les conditions climatiques très défavorables de 2024

En 2025, la **production végétale** progresse modérément en valeur au niveau national (+ 1,6 %). Cette hausse résulte d'une progression des volumes (+ 3,9 %), qui compense le recul des prix (- 2,3 %). Malgré cette hausse en 2025, la production végétale en valeur ne retrouve pas son niveau de 2023, après la nette baisse observée en 2024 (-15,5 %).

La hausse des volumes concerne en particulier des régions affectées par les baisses très marquées de la production végétale en volume de la campagne 2024 (Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Grand Est et dans une moindre mesure Centre-Val de Loire et Pays de la Loire), principalement liées à l'impact des conditions météorologiques défavorables sur les productions viticoles et céréalières. Les volumes diminuent en revanche dans la moitié sud de la France.

Les prix des productions végétales diminuent dans huit régions, avec des baisses particulièrement marquées dans les Hauts-de-France (- 12,9 %) et en Île-de-France (- 12,4 %). Ils augmentent dans quatre régions (notamment en Corse et en Auvergne-Rhône-Alpes, où la hausse est de + 5,3 % et + 4,8 % respectivement).

Au total, la valeur de la production végétale augmente dans six régions sur treize, avec des hausses particulièrement marquées en Bourgogne-Franche-Comté (+ 16,3 %) et dans le Grand Est (+ 11,4 %). À

l'inverse, elle diminue dans sept régions, les baisses les plus fortes s'observant en Occitanie (- 5,1 %) et en Nouvelle-Aquitaine (- 4,8 %).

En particulier, la **production de céréales** enregistre une très nette progression en volume au niveau national (+ 17,6 %) après une année de forte baisse en 2024 liée aux conditions météorologiques très défavorables (excès d'eau). Cette hausse des volumes concerne presque toutes les régions. Elle est particulièrement marquée en Île-de-France (+ 29,9 %), dans les Hauts-de-France (+ 29,3 %), en Bourgogne-Franche-Comté (+ 28,3 %) et dans le Grand Est (+ 24,3 %). Dans le même temps, les prix reculent, sous l'effet très bonnes récoltes mondiales, et ce dans l'ensemble des régions. Au total, la valeur de la production céréalière augmente de 6,1 % au niveau national et progresse dans neuf régions sur treize, avec les hausses les plus fortes dans le Grand Est (+ 17,4 %), les Hauts-de-France (+ 16,0 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (+ 15,1 %). Elle diminue en revanche en Occitanie (- 6,1 %), en Centre-Val de Loire (- 4,6 %) et en Nouvelle-Aquitaine (- 3,6 %), sous l'effet des baisses de prix.

La production de **pomme de terre**, très concentrée géographiquement – les Hauts-de-France représentent à eux seuls 62 % de la valeur nationale et les cinq premières régions productrices 86 % -, augmente en volume en 2025 (+ 9,7 % au niveau national). Cependant, cette hausse ne compense pas le recul des prix (- 16,0 %), dans un contexte de surproduction en France : la valeur de la production diminue ainsi de 7,9 %. Dans les Hauts-de-France, en particulier, les volumes progressent (+ 11,8 %), mais la valeur diminue (- 10,5 %) sous l'effet de la baisse des prix (- 20,0 %).

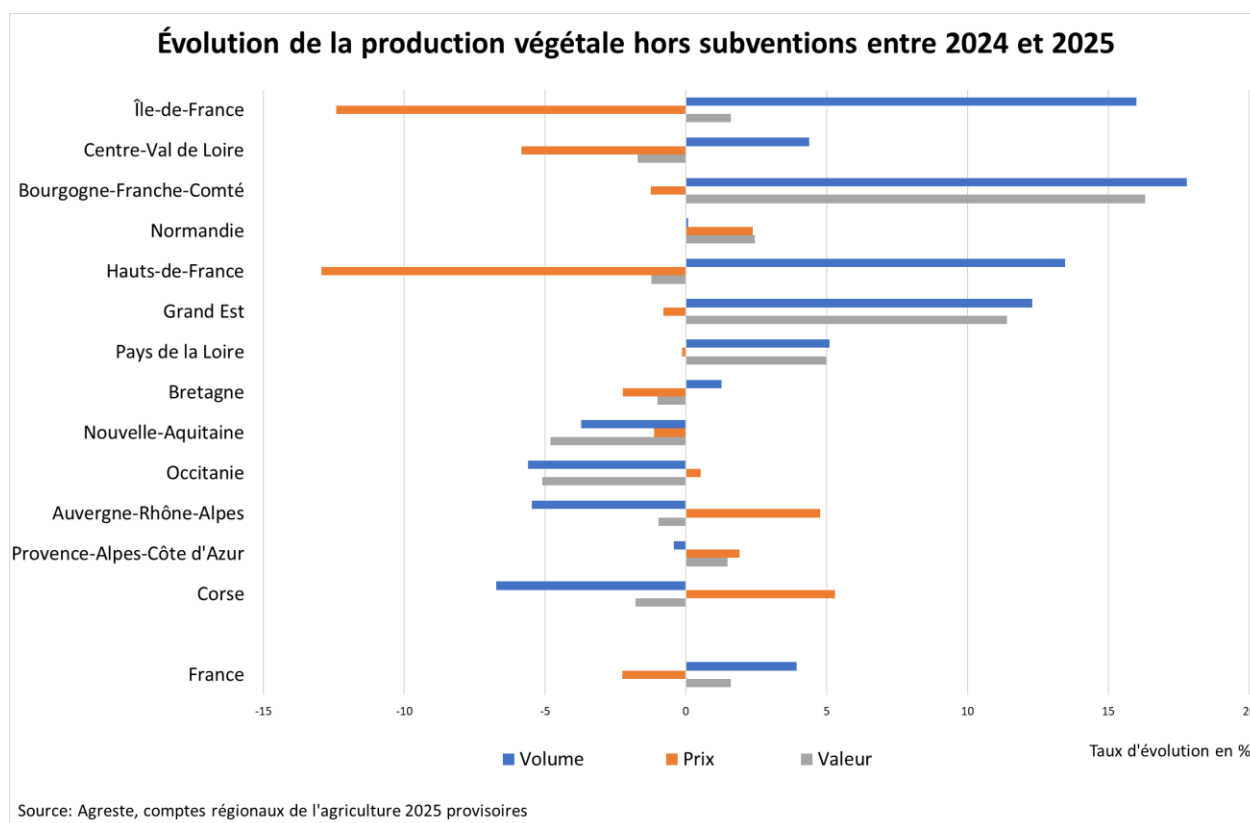
La **production de betterave** se situe en majeure partie dans les Hauts-de-France et le Grand Est, qui représentent ensemble 76 % de la valeur nationale. Dans ces deux régions, la valeur recule respectivement de 13,8 % et de 15,7 %, sous l'effet de la baisse des prix. À l'échelle nationale, les volumes augmentent (+ 7,9 %), mais les prix diminuent nettement (- 18,9 %), entraînant une baisse de la production en valeur (- 12,5 %). Cette diminution importante des prix s'explique par celle du prix du sucre, dans un contexte de hausse de la production au niveau mondial. Parmi les régions productrices, la Normandie se distingue par une hausse en valeur (+ 7,8 %), portée par une progression des volumes (+ 13,3 %) malgré une baisse des prix (- 4,9 %).

Sur l'ensemble de la France, la **production d'oléagineux** progresse en volume (+ 10,0 %), alors que les prix diminuent légèrement (- 2,3 %). Au total, la valeur de la production augmente de 7,5 %. Cette hausse concerne la majorité des régions productrices, en particulier les Hauts-de-France (+ 20,5 %), le Grand Est (+ 19,3 %), les Pays de la Loire (+ 17,3 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (+ 14,0 %). La production diminue en revanche en PACA (- 16,4 %), en Occitanie (- 13,5 %) et en Nouvelle-Aquitaine (- 4,7 %). Les cinq premières régions productrices, Centre-Val de Loire, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie, représentent environ 67 % de la valeur nationale.

La **production viticole** connaît un rebond en 2025 au niveau national, après la forte baisse en 2024 liée – comme pour les céréales – aux conditions climatiques particulières de 2024. La hausse des volumes (+ 5,9 %) s’accompagne d’une légère progression des prix (+ 1,2 %). La valeur de la production augmente ainsi de 7,2 % au niveau national. Ce rebond est cependant loin de compenser la chute de la production en 2024 : la production viticole en valeur en 2025 reste inférieure de plus de 20 % à celle de 2023. Les trois premières régions productrices, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté, concentrent environ 69 % de la valeur nationale. Parmi ces principales régions viticoles, la valeur progresse fortement en Bourgogne-Franche-Comté (+ 20,8 %, après - 27,0 % en 2024) et dans le Grand Est (+ 19,6 %, après - 36,3 % en 2024). En Nouvelle-Aquitaine, en revanche, la production viticole diminue à nouveau en 2025 (- 6,2 %, après - 27,7 % en 2024), sous l’effet d’une baisse des volumes, dans le contexte des politiques d’arrachage mises en place depuis 2023. La production viticole recule également en Auvergne-Rhône-Alpes (- 11,2 %) et en Occitanie (- 5,1 %). Elle augmente en PACA (+ 6,5 %) et en Centre-Val de Loire (+ 0,9 %).

La valeur de la production de **fruits** diminue de 2,0 % en 2025 au niveau national, avec un recul des volumes (- 2,9 %), tandis que les prix augmentent légèrement (+ 1,0 %). Parmi les principales régions productrices, la valeur augmente en Occitanie (+ 2,5 %), mais diminue en PACA (- 2,9 %) et surtout en Nouvelle-Aquitaine (- 10,8 %). Dans les autres régions, les évolutions sont également contrastées : la valeur progresse fortement en Île-de-France (+ 20,7 %), en Normandie (+ 16,3 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (+ 12,5 %), tandis qu’elle recule en Corse (- 11,7 %) et en Centre-Val de Loire (- 4,1 %).

Pour la **production de légumes**, la baisse des prix (- 4,9 %) s’ajoute à un recul des volumes (- 1,6 %). La valeur de la production légumière diminue ainsi de 6,4 % au niveau national. Les prix diminuent dans toutes les régions. Les volumes reculent dans neuf régions sur treize, notamment en Centre-Val de Loire (- 12,7 %) et en Normandie (- 9,1 %). La valeur diminue dans la majorité des régions, avec les baisses les plus marquées en Normandie (- 20,3 %), en Centre-Val de Loire (- 19,7 %) et dans les Hauts-de-France (- 17,3 %). Elle augmente seulement en Nouvelle-Aquitaine (+ 3,3 %), en PACA (+ 1,4 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (+ 0,8 %), et reste stable dans le Grand Est.



Production animale : une hausse en valeur dans toutes les régions, portée par la hausse des prix

En 2025, la **production animale** augmente nettement en valeur au niveau national (+ 10,1 %), après un léger repli en 2024. Cette progression est principalement portée par la hausse des prix (+ 9,3 %), tandis que les volumes augmentent plus modérément (+ 0,7 %). Les prix progressent dans l'ensemble des régions, avec des hausses allant de + 4,8 % en Corse à + 21,6 % en Île-de-France. Les évolutions en volume sont plus limitées : elles s'échelonnent de - 3,6 % en Corse à + 2,6 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Au total, la valeur de la production animale augmente dans toutes les régions. Les hausses les plus marquées concernent l'Île-de-France (+ 21,3 %), le Centre-Val de Loire (+ 14,0 %), le Grand Est (+ 12,2 %) et l'Occitanie (+ 11,9 %). La Bretagne, les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine restent les trois premières régions productrices et représentent ensemble environ 47 % de la production animale nationale en valeur.

La **production bovine** contribue fortement à la hausse d'ensemble. Au niveau national, sa valeur augmente de 20,5 %, sous l'effet d'une forte hausse des prix (+ 23,1 %), conséquence de la contraction de l'offre liée à la décapitalisation du cheptel bovin engagée depuis 2016 et aux différentes épizooties affectant la filière depuis 2023. Le recul des volumes concerne douze régions sur treize, seule l'Auvergne-Rhône-Alpes enregistrant une progression (+ 2,0 %). Les prix augmentent en revanche dans toutes les régions, de + 14,1 % en Auvergne-Rhône-Alpes à + 31,9 % en Centre-Val de Loire.

La production d'**ovins-caprins** progresse plus modérément en valeur (+ 3,5 %). Les volumes diminuent légèrement au niveau national (- 0,7 %), dans le contexte de la décapitalisation du cheptel et de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine (FCO), tandis que les prix augmentent (+ 4,2 %). Cette production est concentrée dans quelques régions : l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes représentent environ les deux tiers de la valeur nationale. Parmi ces régions, la valeur augmente en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 10,2 %), en Occitanie (+ 3,9 %) et plus légèrement en Nouvelle-Aquitaine (+ 0,9 %).

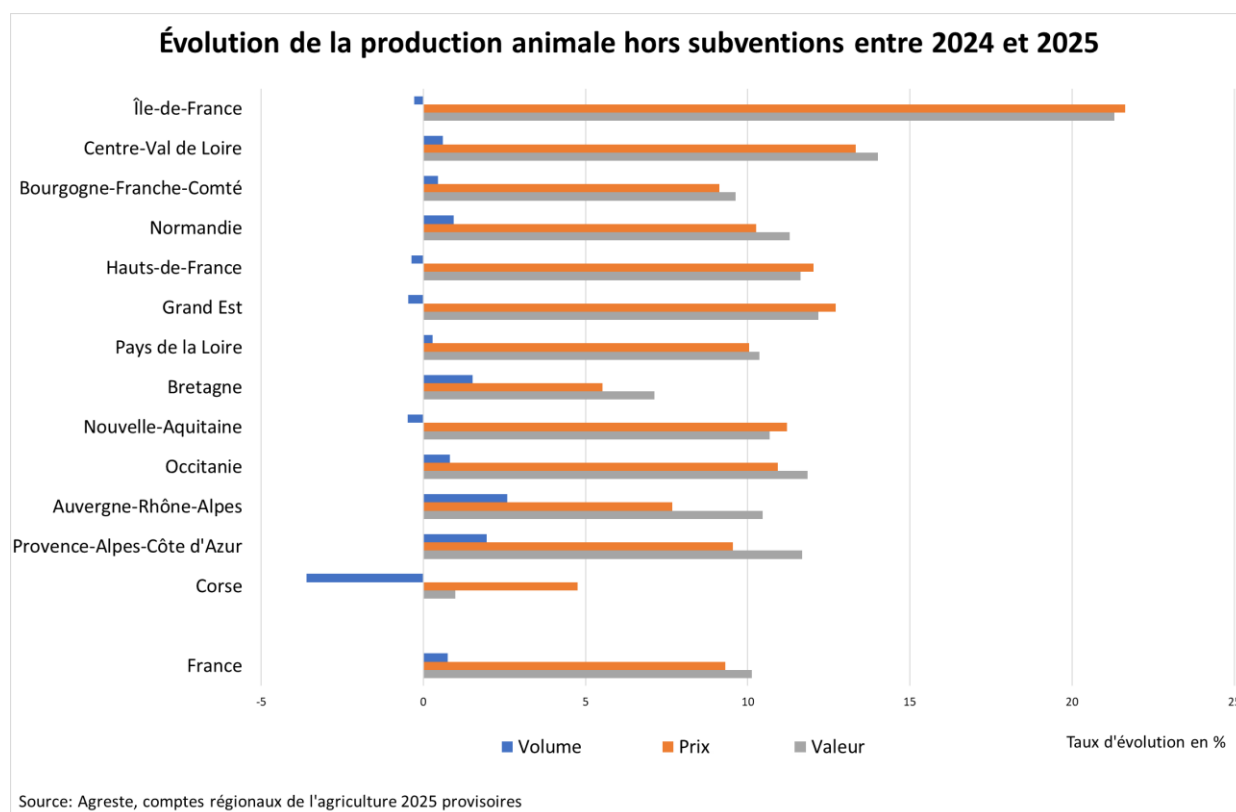
À l'inverse, la **production porcine** diminue nettement en valeur (- 9,4 %). Cette baisse est liée au recul des prix (- 9,8 %), les volumes étant quasiment stables au niveau national (+ 0,4 %). Les prix diminuent dans toutes les régions. La Bretagne, première région productrice, représente à elle seule un peu plus de la moitié de la valeur nationale de la production porcine. Dans cette région, la valeur recule de 11,2 %, sous l'effet d'une baisse des prix (- 11,1 %), avec des volumes quasi stables (- 0,1 %). Les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine, deuxième et troisième régions productrices, enregistrent également des baisses en valeur, respectivement de 7,8 % et de 7,1 %.

Pour les **volailles**, la valeur de la production augmente de 3,5 % au niveau national, sous l'effet d'une hausse des volumes (+ 2,8 %) et d'une légère progression des prix (+ 0,7 %). La valeur augmente dans toutes les régions, mais de manière généralement contenue. Les principales régions productrices, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, enregistrent des hausses respectives de 4,0 %, 3,1 % et 7,0 %. Ces trois régions représentent environ les deux tiers de la production nationale de volailles en valeur.

La progression est beaucoup plus marquée pour les **œufs**. Au niveau national, la valeur de la production augmente de 32,1 %, portée presque exclusivement par l'envolée des prix (+ 31,8 %) liée à la très forte demande. Les volumes sont quant à eux quasi stables (+ 0,2 %). La hausse des prix concerne l'ensemble des régions. La Bretagne reste la première région productrice, avec environ un tiers de la valeur nationale. Sa production d'œufs augmente de 30,9 % en valeur. Les Pays de la Loire, deuxième région productrice, enregistrent également une forte hausse (+ 35,5 %), de même que les Hauts-de-France (+ 37,4 %).

Enfin, la **production laitière**, qui représente près de 40 % des productions animales, augmente en valeur de 6,9 % au niveau national. Cette progression résulte à la fois d'une hausse des volumes (+ 1,7 %) et d'une augmentation des prix (+ 5,1 %). Dans les trois premières régions productrices (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, près de la moitié de la valeur nationale), la production laitière augmente respectivement de 10,4 %, 8,0 % et 6,5 % en valeur. La production en valeur est en hausse

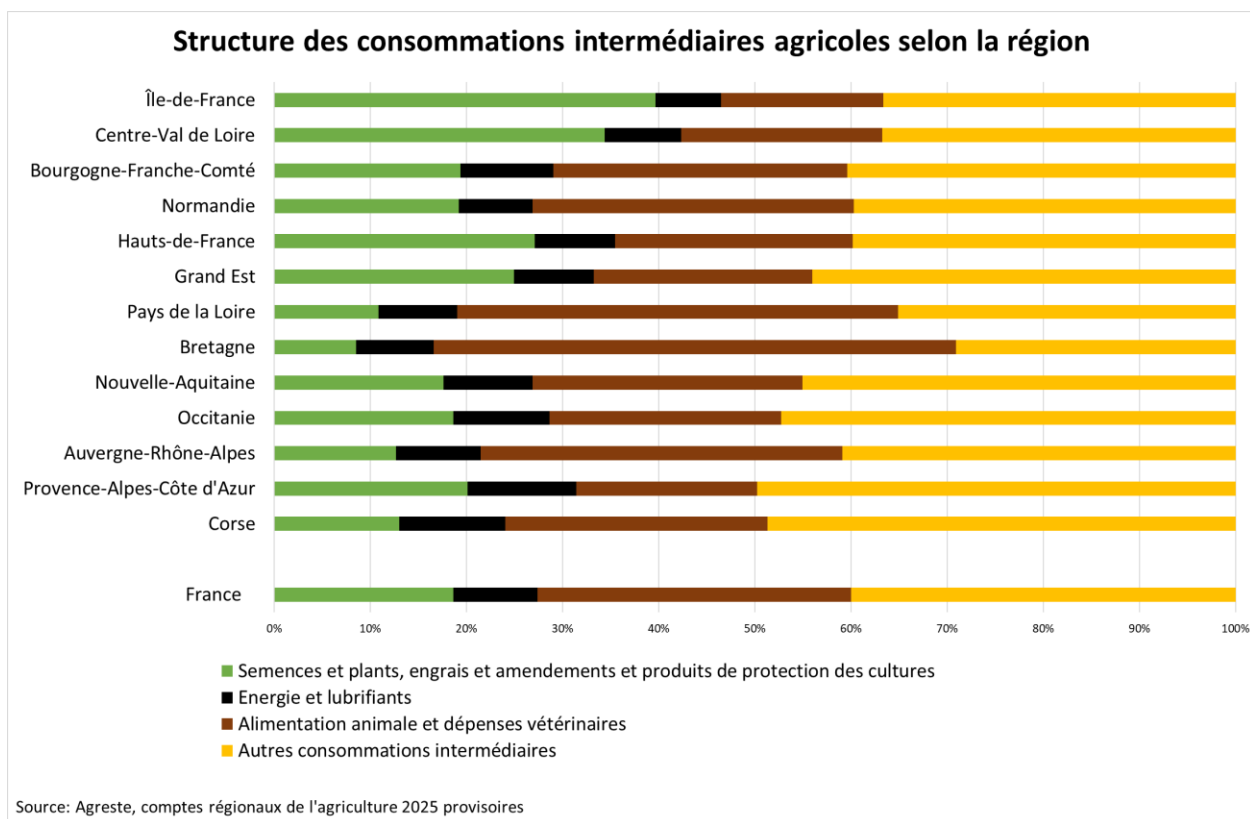
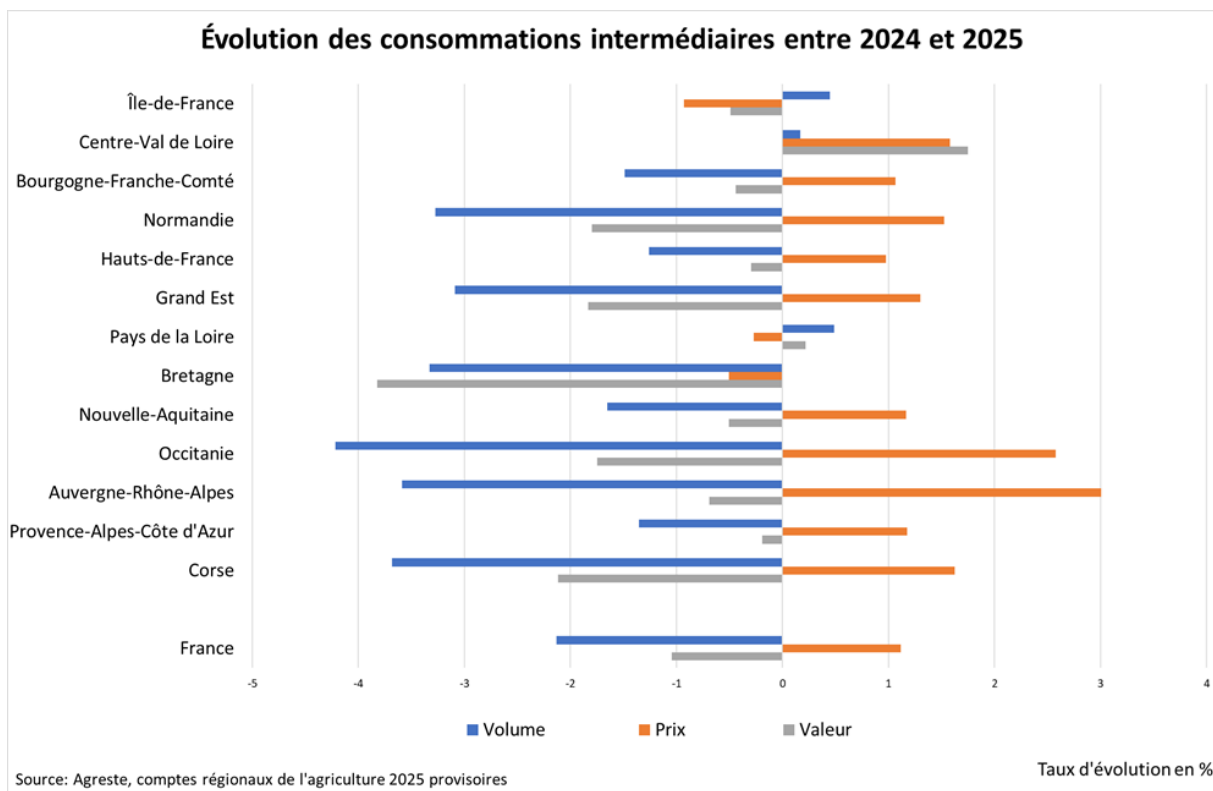
dans toutes les régions à l'exception de la Corse (- 2,4 %), qui enregistre une baisse en volume de la production de lait et produits laitiers de brebis et de chèvre.



Consommations intermédiaires : une baisse en valeur portée par le recul des volumes

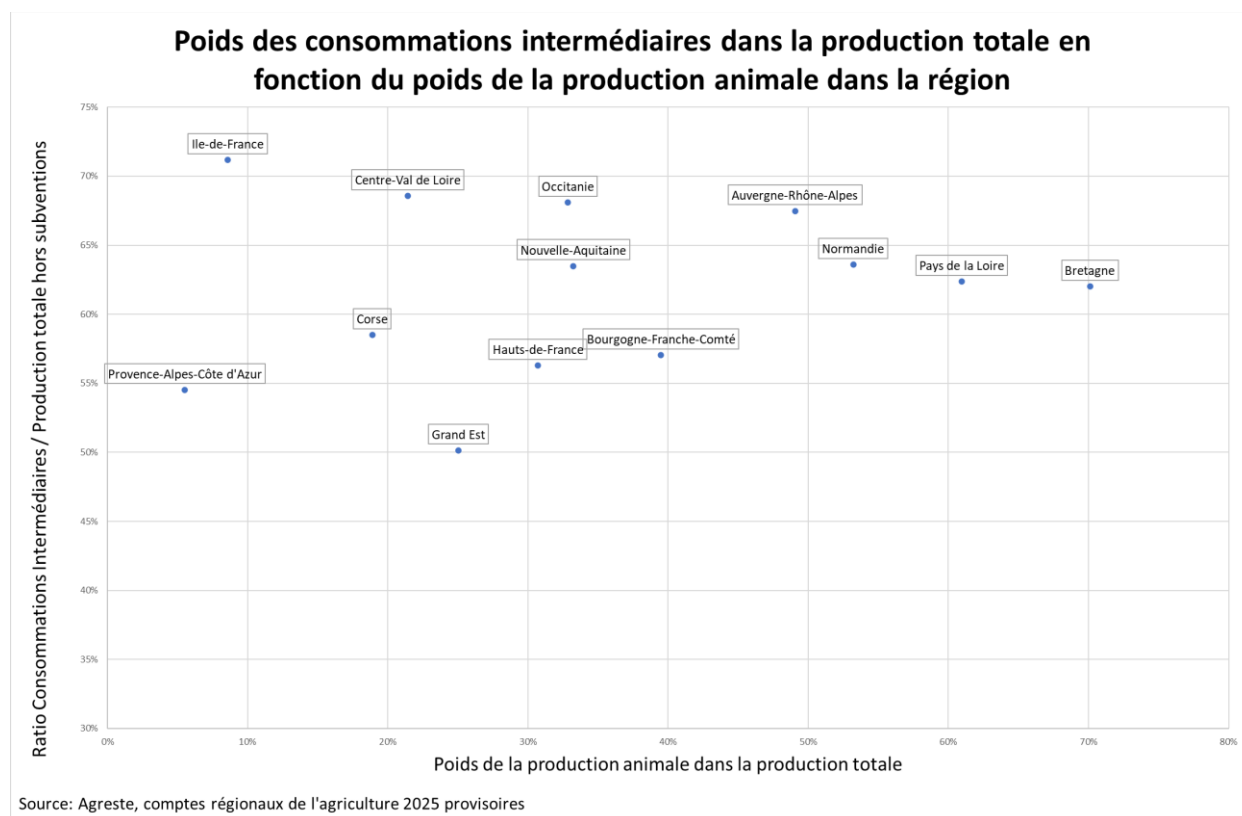
En 2025, les consommations intermédiaires diminuent en valeur au niveau national (- 1,0 %). Cette baisse résulte d'un recul des volumes (- 2,1 %), partiellement compensé par une hausse des prix (+ 1,1 %). Le repli en valeur s'explique en grande partie par celui des consommations d'alimentation animale (- 3,1 %) et d'énergie (- 9,3 %). À l'inverse, les dépenses en semences et plants (+ 4,1 %), engrais et amendements (+ 0,9 %), produits phyto-pharmaceutiques (+ 6,4 %) et entretien du matériel (+ 2,1 %) augmentent en valeur.

Sur les consommations intermédiaires, les résultats régionaux du compte provisoire sont à interpréter avec prudence, les informations régionalisées n'étant connues qu'au moment de l'élaboration du compte semi-définitif. Les différences observées ici entre régions sont surtout liées à des différences dans la répartition de ces consommations par poste de dépenses entre régions. En 2025, ces effets de structure peuvent notamment jouer entre les régions où l'alimentation animale pèse davantage et celles où les dépenses liées aux cultures occupent une place plus importante, les dépenses dans ces principaux postes évoluant dans des directions différentes.



Le poids des consommations intermédiaires dans la production totale varie fortement selon les régions. Au niveau national, elles représentent 61 % de la valeur de la production agricole. Ce ratio est généralement élevé dans les régions où la production animale occupe une place importante, comme

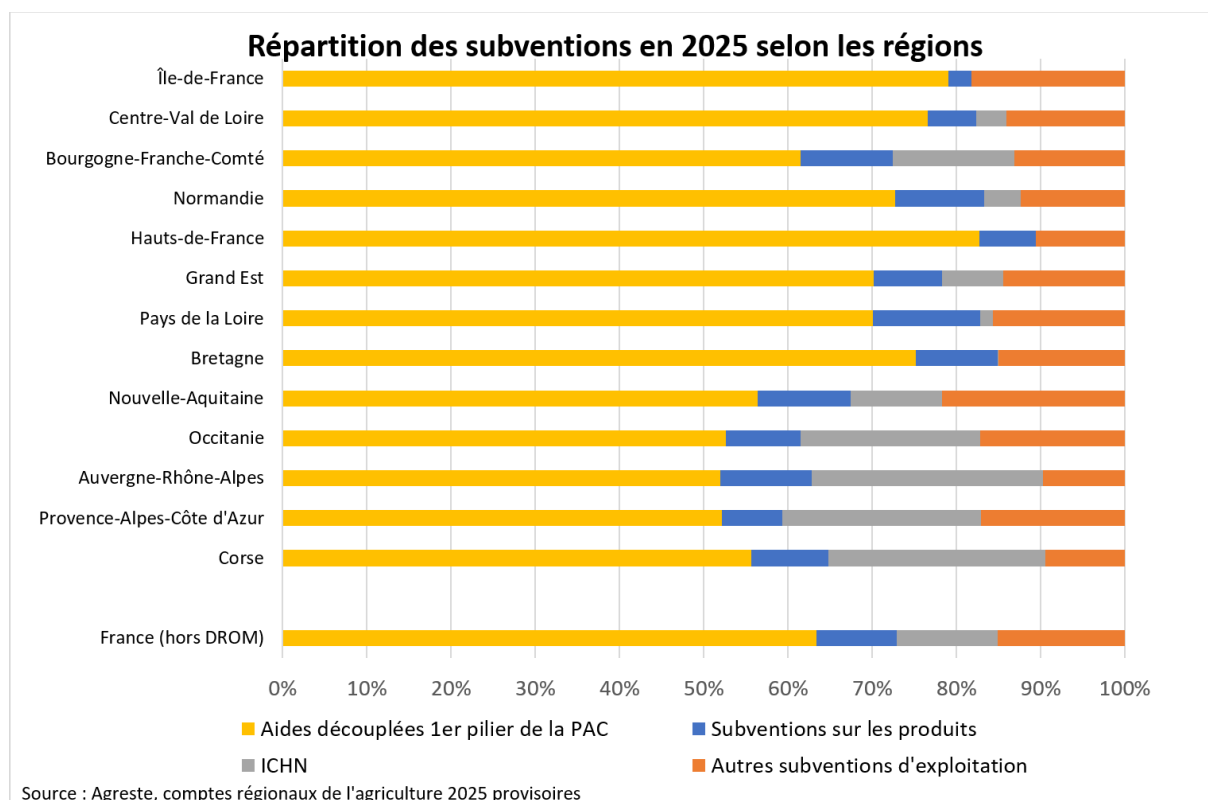
la Bretagne, les Pays de la Loire, la Normandie ou Auvergne-Rhône-Alpes. Cette relation doit toutefois être nuancée. En 2025, par exemple, l'Île-de-France et le Centre-Val de Loire présentent également des ratios élevés de consommations intermédiaires rapportées à la production totale, alors même que la production animale y représente une part limitée de la production agricole. Dans ces régions, où la production céréalière occupe une place importante, le niveau du ratio est plus élevé depuis 2023 parce que la valeur de la production au dénominateur est nettement plus faible depuis 2023 que les années précédentes – sous l'effet notamment de la baisse conjoncturelle de valeur de la production de céréales –, tandis que le niveau des consommations intermédiaires au numérateur n'a pas diminué.

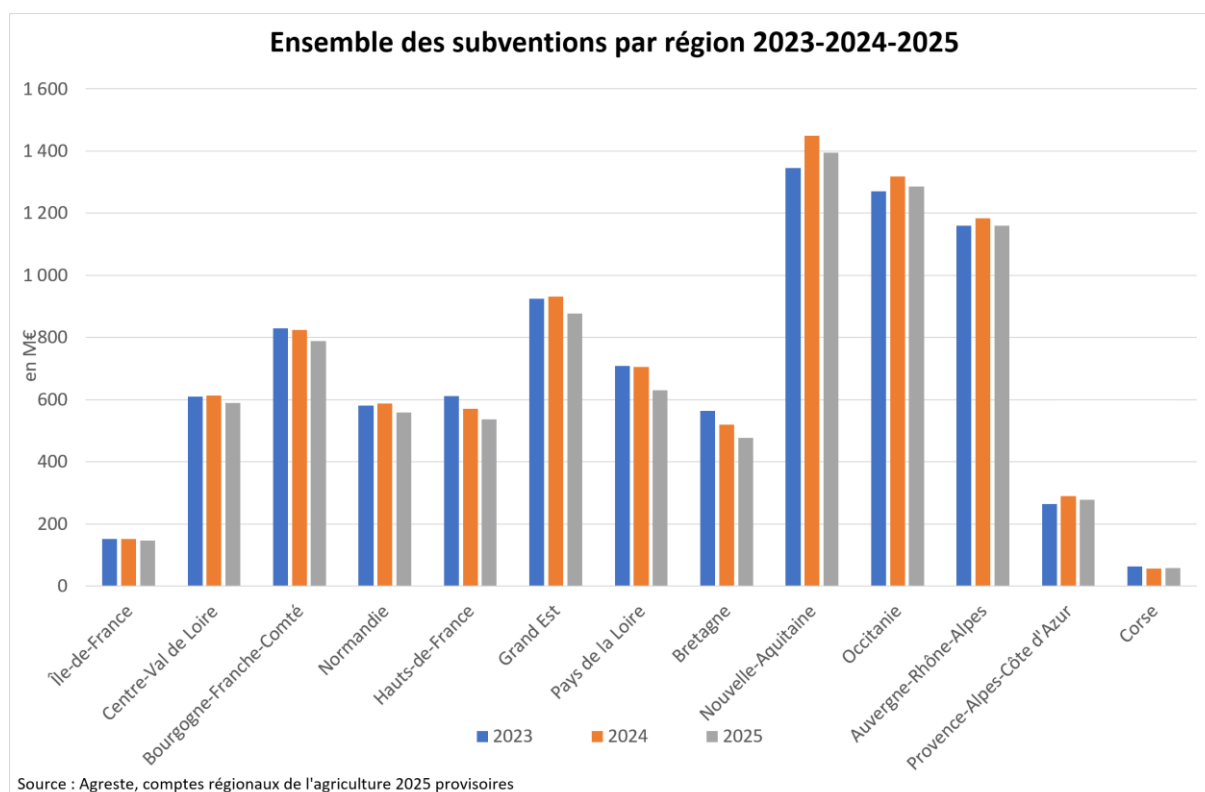


Des subventions en baisse dans la quasi-totalité des régions en 2025

En 2025, les subventions aux exploitations diminuent de 3,9 % (- 375 millions d'euros) pour atteindre 9,140 milliards d'euros. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des aides agro-environnementales (avec notamment la fin du soutien exceptionnel mis en place en France en 2023 pour compenser les pertes économiques des exploitations en agriculture biologique) et des aides de crise, malgré une hausse des indemnités au titre des calamités agricoles. En France (hors DROM), elles sont constituées pour environ 63 % des aides directes découplées du premier pilier de la politique agricole commune (PAC), de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) pour 12 %, des subventions sur les produits pour 10 %, et d'autres subventions d'exploitation pour 15 %.

Cette répartition varie fortement selon les régions. Les aides directes découplées représentent la plus grande part des subventions dans toutes les régions, mais leur poids est particulièrement élevé dans les régions du nord et de grandes cultures, comme les Hauts-de-France, l'Île-de-France, le Centre-Val de Loire ou la Bretagne. L'ICHN occupe une place nettement plus importante dans les régions du sud et de montagne : elle représente plus de 20 % des subventions en Auvergne-Rhône-Alpes, en Corse, en PACA et en Occitanie. À l'inverse, elle est quasi absente en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Bretagne. Les subventions sur les produits restent plus limitées dans l'ensemble des régions, avec une part généralement comprise entre 5 % et 13 % du total des subventions.



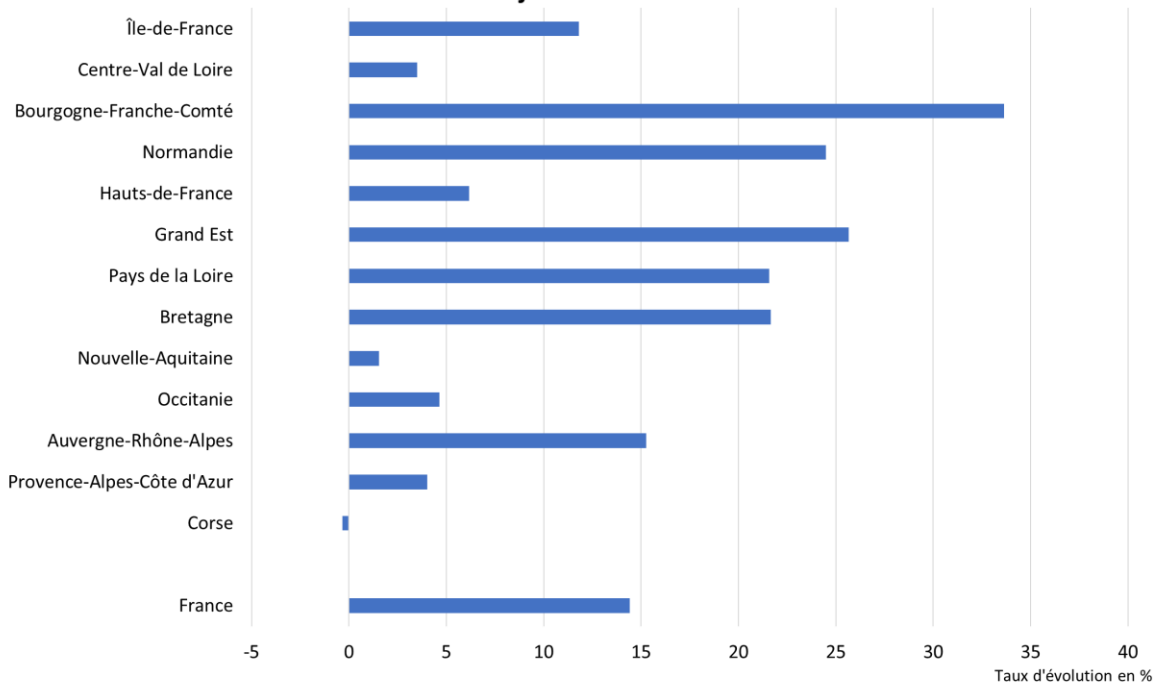


Après une hausse dans plusieurs régions entre 2023 et 2024, les subventions totales aux exploitations diminuent dans douze régions sur treize entre 2024 et 2025. Les baisses les plus marquées s'observent dans les Pays de la Loire (- 10,6 %), en Bretagne (- 8,3 %), dans les Hauts-de-France (- 5,9 %) et dans le Grand Est (- 5,8 %). En niveau, les plus fortes diminutions concernent les Pays de la Loire (- 75 millions d'euros), le Grand Est et la Nouvelle-Aquitaine (- 53 millions d'euros chacun), ainsi que la Bretagne (- 43 millions d'euros). La Corse est la seule région où les subventions augmentent en 2025 (+ 2,6 %), mais cette hausse porte sur un montant limité (+ 1,5 million d'euros).

Indicateurs de résultat : hausse de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi en termes réels en 2025 dans 11 régions sur 13

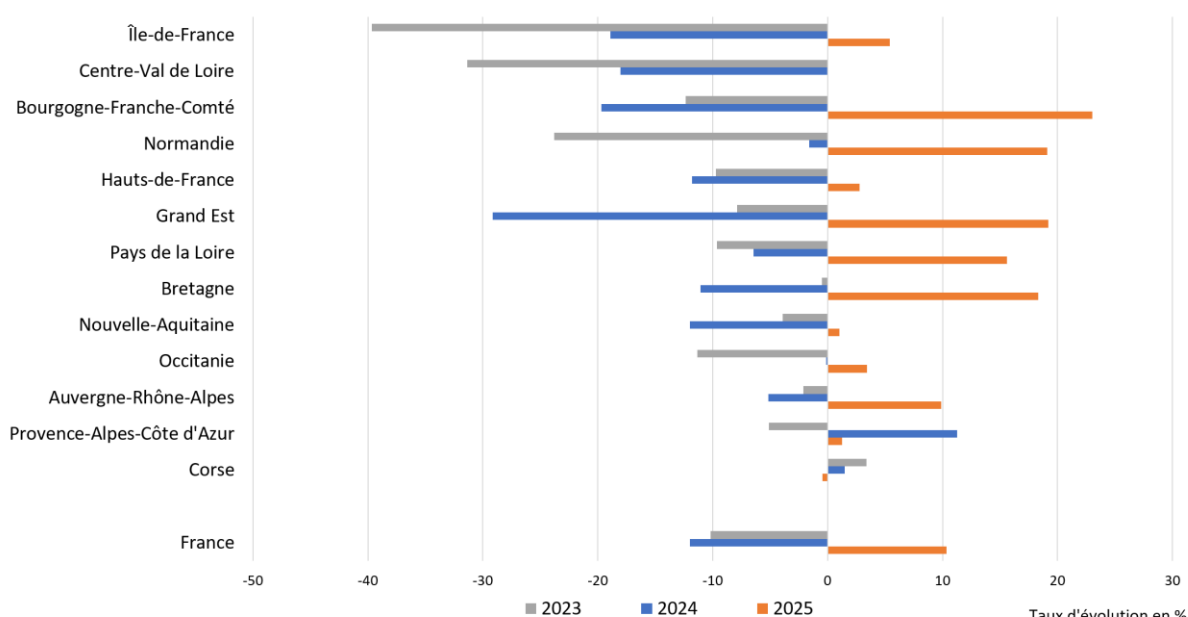
En 2025, la valeur ajoutée brute (différence entre la production au prix de base et les consommations intermédiaires) augmente de 14,4 % au niveau national, après deux années de baisse. Cette progression s'explique par la hausse de la production agricole en valeur, dans un contexte où les consommations intermédiaires diminuent légèrement. Le rebond concerne la quasi-totalité des régions (hors DROM) : la valeur ajoutée brute progresse dans douze régions sur treize. Les hausses sont particulièrement marquées dans plusieurs régions du nord et de l'est, notamment en Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est, en Normandie, en Bretagne et dans les Pays de la Loire. À l'inverse, la progression est plus limitée dans certaines régions du sud et de l'ouest, comme la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et PACA. La Corse est la seule région où la valeur ajoutée brute diminue légèrement.

Évolution de la valeur ajoutée brute entre 2024 et 2025



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2025 provisoires.

Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi en termes réels entre 2024 et 2025



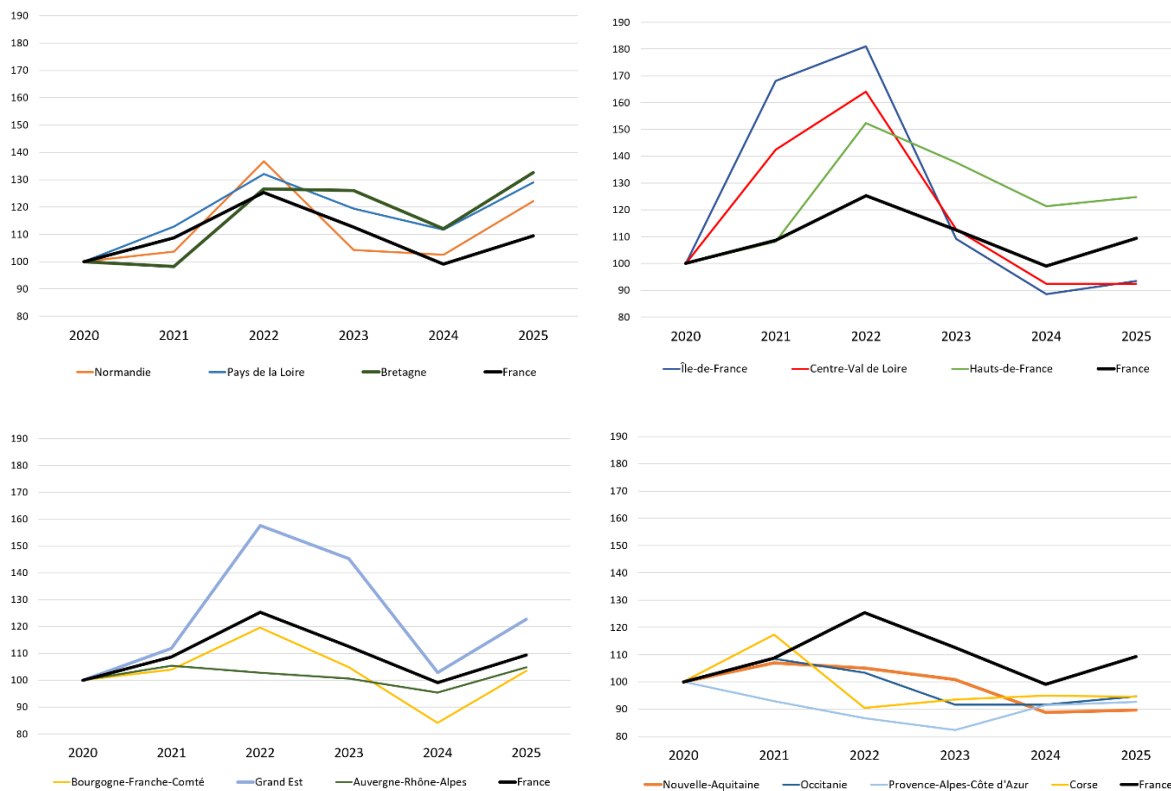
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2025 provisoires

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs ajoute les subventions d'exploitation (hors subventions sur les produits) à la valeur ajoutée brute, et déduit les impôts sur la production. Rapportée à l'emploi total de la branche agricole en équivalents temps plein (ETP), elle constitue la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi. Exprimée en termes réels, la VABCF par emploi augmente de 10,4 % en

2025. Cette hausse concerne onze régions sur treize, avec des hausses plus fortes dans les régions où la valeur ajoutée brute progresse le plus nettement. Les évolutions restent toutefois contrastées : le rebond est marqué en Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est, en Normandie, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, tandis qu'il est plus modéré en Nouvelle-Aquitaine, en PACA, dans les Hauts-de-France et en Occitanie. Le Centre-Val de Loire enregistre une stabilité et la Corse enregistre une légère baisse de cet indicateur en termes réels.

Au niveau national, après deux années de hausse en 2021 et 2022, puis deux années de baisse en 2023 et 2024, la VABCF par emploi (en termes réels) revient, en 2025, à un niveau comparable à celui de 2023 et supérieur de près de 10 % à celui de 2020. Sur la même période, les évolutions de cet indicateur sont assez contrastées selon les régions, notamment entre les trois premières régions en termes de production en valeur en 2025 (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne et Grand Est). En Grand Est, la production végétale, et en particulier la production viticole et celle de céréales, représente la majeure partie de la production régionale. Dans cette région, la VABCF par emploi a augmenté en 2021 et 2022, années de conjoncture favorable pour les céréales. Elle s'est maintenue à un niveau relativement élevé en 2023 avant de chuter en 2024, avec les fortes baisses des productions viticoles et céréalières liées aux conditions météorologiques. Après le rebond enregistré en 2025, la VABCF par emploi dans cette région se situe à un niveau inférieur à 2022 ou 2023, mais plus de 20 % supérieur à 2020. En Nouvelle-Aquitaine, où la répartition de la production est plus équilibrée entre production végétale et production animale, les évolutions sont nettement moins marquées. Dans cette région, le niveau de la VABCF par emploi en 2025 est de 10 % inférieur à celui de 2020. Enfin, la VABCF par emploi suit un profil assez différent en Bretagne, où la production animale représente 70 % de la production régionale en valeur. Cet indicateur a très nettement augmenté en 2022 sous l'effet des hausses de prix des productions animales, et notamment des productions porcines. Il s'est ensuite maintenu à des niveaux relativement élevés en 2023 et 2024, et a de nouveau enregistré une assez forte hausse en 2025 dans un contexte de conjoncture de nouveau favorable pour les productions animales. En Bretagne, la VABCF par emploi en termes réels était en 2025 supérieure de plus de 30 % à son niveau de 2020.

Évolution de la VABCF par emploi en termes réels (indice base 100 en 2020)



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2025 provisoires

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) est établi en conformité avec le Système européen des comptes (SEC) 2010 et selon la méthodologie harmonisée au niveau européen.

□ La **branche agricole** décrite par le compte spécifique est un regroupement d'activités économiques qui relèvent principalement de l'agriculture au sens de la nomenclature d'activité française (NAF) (culture de végétaux, élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon), mais également d'activités de transformation telles que la production de vin, ou la production de produits laitiers des exploitations agricoles (qui relèvent des industries alimentaires au sens de la NAF). Les comptes de l'agriculture décrivent ainsi essentiellement des activités qui sont le fait d'exploitations agricoles, mais pas uniquement : sont incluses la production de vin par les groupements de producteurs ou coopératives, les productions agricoles des ménages hors exploitation agricole (jardins familiaux) ou encore les activités des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA).

□ La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, augmenté des subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

□ Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits et autres subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales. Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent notamment l'ensemble des aides directes découplées (aide de base, écorégime, aide redistributif, aide jeunes agriculteurs), les aides agro-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

□ Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...).

□ La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

□ La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. De plus, les durées de vie des actifs sont des durées de vie économiques et non fiscales. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie. *Selon que cette estimation est prise en compte ou pas, les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts**.*

□ La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte les impôts sur la production et les subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA). L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être

rapportée à l'emploi, en équivalents temps plein. Lorsque la valeur ajoutée est nette de la consommation de capital fixe, ce ratio est aussi appelé revenu des facteurs de la branche par emploi.

□ Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurées ici par l'indice de prix du produit intérieur brut. Une évolution positive des indicateurs de revenu signifie que les indicateurs de résultat augmentent plus rapidement que l'inflation générale ; une évolution négative indique une évolution moins rapide que l'inflation générale.

Annexe n° 1 - Tableaux détaillés

Evolution 2025/2024 (%)	Production totale de la branche (hors subventions)	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée brute
France	4,7	-1,0	14,4
Île-de-France	2,8	-0,5	11,8
Centre-Val-de-Loire	2,3	1,7	3,5
Bourgogne-Franche-Comté	12,3	-0,4	33,6
Normandie	6,6	-1,8	24,5
Hauts-de-France	2,5	-0,3	6,2
Grand-Est	10,4	-1,8	25,7
Pays-de-la-Loire	7,5	0,2	21,6
Bretagne	4,6	-3,8	21,7
Nouvelle-Aquitaine	0,3	-0,5	1,5
Occitanie	0,3	-1,7	4,6
Auvergne-Rhône-Alpes	4,3	-0,7	15,3
PACA	1,7	-0,2	4,0
Corse	-1,2	-2,1	-0,3

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2025 provisoires

Évolution 2025/2024 (%)	Produits végétaux			Produits animaux			Production totale (hors subventions)		
	Valeur	Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
France	1,6	3,9	-2,3	10,1	0,7	9,3	4,7	2,2	2,4
Île-de-France	1,6	16,0	-12,4	21,3	-0,3	21,6	2,8	13,0	-9,0
Centre-Val-de-Loire	-1,7	4,4	-5,8	14,0	0,6	13,3	2,3	4,1	-1,7
Bourgogne-Franche-Comté	16,3	17,8	-1,2	9,6	0,5	9,1	12,3	9,3	2,7
Normandie	2,5	0,1	2,4	11,3	0,9	10,3	6,6	0,3	6,3
Hauts-de-France	-1,2	13,5	-12,9	11,6	-0,4	12,0	2,5	8,2	-5,3
Grand-Est	11,4	12,3	-0,8	12,2	-0,5	12,7	10,4	7,8	2,4
Pays-de-la-Loire	5,0	5,1	-0,1	10,4	0,3	10,0	7,5	1,5	6,0
Bretagne	-1,0	1,3	-2,2	7,1	1,5	5,5	4,6	1,1	3,5
Nouvelle-Aquitaine	-4,8	-3,7	-1,1	10,7	-0,5	11,2	0,3	-2,5	2,9
Occitanie	-5,1	-5,6	0,5	11,9	0,8	10,9	0,3	-3,3	3,8
Auvergne-Rhône-Alpes	-1,0	-5,5	4,8	10,5	2,6	7,7	4,3	-1,4	5,7
PACA	1,5	-0,4	1,9	11,7	2,0	9,5	1,7	-0,4	2,2
Corse	-1,8	-6,7	5,3	1,0	-3,6	4,8	-1,2	-5,9	5,0

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2025 provisoires

Répartition des aides en 2025	Subventions sur les produits	Subventions d'exploitations hors ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
Montants en M€			
France (hors DROM)	836,3	6 887,1	1 056,8
Île-de-France	3,9	142,0	0,0
Centre-Val de Loire	33,9	535,1	21,0
Bourgogne-Franche-Comté	86,3	588,6	113,9
Normandie	59,1	474,8	24,3
Hauts-de-France	36,0	500,0	0,0
Grand Est	71,0	742,8	63,9
Pays de la Loire	80,1	540,7	9,5
Bretagne	46,3	429,6	0,2
Nouvelle-Aquitaine	154,0	1 089,6	151,8
Occitanie	114,7	898,0	273,6
Auvergne-Rhône-Alpes	125,7	716,2	318,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,1	192,3	65,5
Corse	5,3	37,5	14,9

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2025 provisoires

Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi en termes réels

	2023/2022 (en %)	2024/2023 (en %)	2025/2024 (en %)
France	-10,2	-12,0	10,4
Île-de-France	-39,6	-18,9	5,4
Centre-Val-de-Loire	-31,4	-18,0	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	-12,4	-19,7	23,0
Normandie	-23,8	-1,6	19,1
Hauts-de-France	-9,7	-11,8	2,8
Grand-Est	-7,9	-29,1	19,2
Pays-de-la-Loire	-9,6	-6,5	15,6
Bretagne	-0,5	-11,1	18,3
Nouvelle-Aquitaine	-3,9	-12,0	1,0
Occitanie	-11,3	-0,1	3,4
Auvergne-Rhône-Alpes	-2,1	-5,1	9,9
PACA	-5,1	11,3	1,3
Corse	3,4	1,5	-0,5

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2025 provisoires

Évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par emploi en termes réels

	2023/2022 (en %)	2024/2023 (en %)	2025/2024 (en %)
France	-15,8	-16,7	15,8
Île-de-France	-51,2	-33,4	11,2
Centre-Val-de-Loire	-41,6	-26,8	0,7
Bourgogne-Franche-Comté	-17,8	-28,0	37,7
Normandie	-35,5	-3,5	32,1
Hauts-de-France	-16,6	-11,8	4,4
Grand-Est	-11,2	-36,3	27,2
Pays-de-la-Loire	-15,2	-10,2	25,0
Bretagne	-3,7	-18,0	28,3
Nouvelle-Aquitaine	-7,2	-15,5	1,3
Occitanie	-18,8	-0,4	5,3
Auvergne-Rhône-Alpes	-6,0	-8,3	17,2
PACA	-8,0	15,9	2,4
Corse	-0,6	-2,0	0,2

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2025 provisoires

Annexe n° 2 - Séries sur les cinq dernières années

Résultats des comptes régionaux provisoires pour l'année 2025,
semi-définitifs pour l'année 2024, définitifs pour les années antérieures

Production totale hors subventions

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	1 360,1	1 612,0	1 405,1	1 194,9	1 228,7
Centre-Val de Loire	5 263,8	6 529,6	5 967,9	5 047,1	5 165,7
Bourgogne-Franche-Comté	5 714,0	6 903,2	6 886,6	5 930,6	6 660,7
Normandie	5 921,4	7 433,7	7 173,4	6 893,1	7 349,5
Hauts-de-France	6 922,6	9 148,3	9 121,4	8 446,7	8 655,7
Grand Est	9 082,5	12 350,6	12 441,5	10 007,7	11 047,7
Pays de la Loire	7 927,5	9 253,7	9 402,3	8 904,4	9 576,1
Bretagne	9 146,9	11 032,0	11 331,5	10 895,0	11 396,8
Nouvelle-Aquitaine	12 079,8	13 229,2	13 703,4	12 191,0	12 229,7
Occitanie	7 059,6	7 732,7	7 563,5	7 505,0	7 531,2
Auvergne-Rhône-Alpes	7 011,1	7 948,1	8 158,9	7 796,5	8 129,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 852,7	3 174,3	3 193,8	3 269,1	3 326,3
Corse	312,3	352,8	370,1	376,8	372,1
France (hors DROM)	80 654,4	96 700,1	96 719,5	88 457,8	92 669,8

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Production totale végétale hors subventions

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	1 201,3	1 419,4	1 197,5	987,5	1 003,3
Centre-Val de Loire	4 053,6	5 095,7	4 477,2	3 609,9	3 548,4
Bourgogne-Franche-Comté	3 464,9	4 240,4	4 074,2	3 096,4	3 601,6
Normandie	2 576,9	3 337,4	2 934,0	2 565,0	2 628,1
Hauts-de-France	4 609,7	6 242,9	5 994,6	5 280,6	5 216,3
Grand Est	6 523,9	9 245,1	9 113,1	6 617,4	7 372,6
Pays de la Loire	2 974,8	3 339,5	3 170,7	2 623,9	2 754,5
Bretagne	2 288,1	2 593,7	2 283,1	2 137,2	2 115,8
Nouvelle-Aquitaine	7 837,0	8 468,8	8 595,6	6 981,3	6 645,7
Occitanie	4 530,2	4 870,1	4 569,4	4 470,4	4 242,5
Auvergne-Rhône-Alpes	3 406,2	3 765,3	3 721,6	3 358,5	3 326,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 528,1	2 805,9	2 803,1	2 865,0	2 907,5
Corse	237,9	274,9	286,8	290,6	285,5
France (hors DROM)	46 232,6	55 699,1	53 220,9	44 883,8	45 648,0

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Production totale animale hors subventions

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	62,7	86,5	91,0	87,0	105,5
Centre-Val de Loire	792,5	971,4	993,7	970,8	1 106,9
Bourgogne-Franche-Comté	1 902,5	2 281,1	2 395,6	2 399,2	2 630,3
Normandie	2 691,1	3 380,1	3 452,8	3 513,7	3 910,6
Hauts-de-France	1 726,0	2 216,0	2 369,5	2 381,3	2 658,2
Grand Est	1 821,8	2 293,7	2 441,9	2 465,3	2 765,7
Pays de la Loire	4 156,3	5 043,1	5 276,7	5 288,9	5 837,2
Bretagne	5 816,8	7 296,1	7 795,1	7 457,9	7 989,3
Nouvelle-Aquitaine	3 017,8	3 411,4	3 632,7	3 673,6	4 066,2
Occitanie	1 874,6	2 138,7	2 201,7	2 212,1	2 474,3
Auvergne-Rhône-Alpes	2 949,8	3 457,7	3 645,0	3 610,7	3 988,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	136,9	156,7	160,3	164,4	183,6
Corse	61,4	63,3	67,4	69,6	70,3
France (hors DROM)	27 010,2	32 795,8	34 523,5	34 294,4	37 786,5

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	4,5	5,0	4,5	4,2	3,9
Centre-Val de Loire	40,9	41,1	37,0	35,7	33,9
Bourgogne-Franche-Comté	98,3	99,5	93,6	91,2	86,3
Normandie	53,9	54,9	64,8	62,8	59,1
Hauts-de-France	37,6	40,8	39,0	37,5	36,0
Grand Est	74,3	74,7	76,7	74,9	71,0
Pays de la Loire	83,8	84,1	88,0	85,2	80,1
Bretagne	40,6	40,8	52,1	49,5	46,3
Nouvelle-Aquitaine	189,2	190,2	167,6	162,3	154,0
Occitanie	138,9	140,2	122,2	120,5	114,7
Auvergne-Rhône-Alpes	146,8	150,4	132,8	130,3	125,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,2	24,1	20,4	21,3	20,1
Corse	5,7	5,3	5,4	5,8	5,3
France (hors DROM)	934,7	950,9	904,2	881,3	836,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits animaux

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
Centre-Val de Loire	33,3	33,7	29,9	28,9	27,1
Bourgogne-Franche-Comté	91,3	92,8	85,9	82,9	78,4
Normandie	50,6	50,9	61,7	59,5	55,7
Hauts-de-France	31,7	31,9	33,7	32,5	30,4
Grand Est	56,0	56,8	62,1	60,5	57,9
Pays de la Loire	79,9	79,8	83,3	80,4	74,9
Bretagne	39,2	39,0	49,7	47,0	43,7
Nouvelle-Aquitaine	168,0	168,5	143,2	138,2	130,6
Occitanie	125,4	126,4	104,1	102,1	98,1
Auvergne-Rhône-Alpes	144,7	146,8	127,8	124,7	120,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,0	16,3	15,4	15,5	15,0
Corse	5,7	5,3	5,4	5,8	5,2
France (hors DROM)	842,7	849,2	803,3	778,9	738,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits végétaux

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	3,5	3,9	3,5	3,3	3,1
Centre-Val de Loire	7,7	7,4	7,1	6,8	6,7
Bourgogne-Franche-Comté	7,0	6,7	7,7	8,3	7,9
Normandie	3,3	3,9	3,1	3,3	3,4
Hauts-de-France	5,9	8,9	5,2	4,9	5,6
Grand Est	18,2	17,9	14,6	14,3	13,1
Pays de la Loire	3,9	4,3	4,7	4,9	5,2
Bretagne	1,4	1,8	2,4	2,5	2,6
Nouvelle-Aquitaine	21,3	21,7	24,4	24,1	23,4
Occitanie	13,6	13,7	18,1	18,4	16,5
Auvergne-Rhône-Alpes	2,0	3,6	5,0	5,6	5,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,2	7,8	5,1	5,8	5,1
Corse	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
France (hors DROM)	91,9	101,7	100,9	102,3	98,1

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Consommations intermédiaires

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	732,8	852,2	977,8	878,7	874,4
Centre-Val de Loire	2 854,5	3 456,2	3 933,9	3 481,2	3 542,0
Bourgogne-Franche-Comté	3 313,9	3 786,0	4 105,9	3 815,6	3 798,8
Normandie	4 004,9	4 561,7	5 014,3	4 758,7	4 673,2
Hauts-de-France	4 195,4	4 876,1	5 061,7	4 886,6	4 872,2
Grand Est	4 851,6	5 545,7	5 996,4	5 642,5	5 539,1
Pays de la Loire	5 219,3	5 859,3	6 250,3	5 959,4	5 972,2
Bretagne	6 448,7	7 272,2	7 425,7	7 347,3	7 066,5
Nouvelle-Aquitaine	6 893,3	7 866,4	8 388,6	7 804,5	7 765,0
Occitanie	4 326,1	5 023,1	5 221,5	5 219,1	5 127,8
Auvergne-Rhône-Alpes	4 759,2	5 578,7	5 717,9	5 523,6	5 485,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 588,4	1 867,4	1 910,2	1 817,1	1 813,6
Corse	187,6	218,4	230,5	222,4	217,7
France (hors DROM)	49 375,7	56 763,5	60 234,6	57 356,8	56 748,2

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	631,8	764,8	431,9	320,5	358,3
Centre-Val de Loire	2 450,2	3 114,5	2 071,1	1 601,6	1 657,5
Bourgogne-Franche-Comté	2 498,4	3 216,7	2 874,4	2 206,2	2 948,2
Normandie	1 970,3	2 926,8	2 223,9	2 197,2	2 735,4
Hauts-de-France	2 764,8	4 313,1	4 098,6	3 597,6	3 819,4
Grand Est	4 305,2	6 879,5	6 521,9	4 440,1	5 579,6
Pays de la Loire	2 792,0	3 478,5	3 240,0	3 030,2	3 683,9
Bretagne	2 738,8	3 800,6	3 957,9	3 597,2	4 376,5
Nouvelle-Aquitaine	5 375,7	5 553,0	5 482,4	4 548,8	4 618,7
Occitanie	2 872,5	2 849,8	2 464,2	2 406,3	2 518,1
Auvergne-Rhône-Alpes	2 398,7	2 519,8	2 573,8	2 403,1	2 769,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 284,6	1 330,9	1 304,1	1 473,3	1 532,7
Corse	130,5	139,6	145,0	160,3	159,7
France (hors DROM)	32 213,3	40 887,5	37 389,2	31 982,3	36 757,9

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions d'exploitation (hors subventions sur les produits)

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	169,3	157,0	146,4	148,0	142,0
Centre-Val de Loire	646,5	597,1	572,5	577,1	556,1
Bourgogne-Franche-Comté	765,2	727,2	735,4	733,1	702,5
Normandie	590,1	542,2	515,7	524,6	499,0
Hauts-de-France	631,8	584,5	572,4	532,3	500,0
Grand Est	948,7	884,5	848,7	856,7	806,7
Pays de la Loire	648,6	654,7	621,2	619,6	550,1
Bretagne	576,1	560,5	511,5	469,8	429,8
Nouvelle-Aquitaine	1 350,9	1 265,3	1 177,3	1 286,4	1 241,4
Occitanie	1 167,2	1 148,5	1 147,8	1 197,3	1 171,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1 086,9	1 059,5	1 027,2	1 053,1	1 034,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	272,7	262,0	243,7	267,6	257,8
Corse	105,2	54,3	57,4	50,3	52,4
France (hors DROM)	8 959,1	8 497,3	8 177,2	8 315,9	7 943,8

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	772,1	890,9	544,8	441,7	468,0
Centre-Val de Loire	3 019,4	3 632,8	2 556,0	2 116,3	2 126,9
Bourgogne-Franche-Comté	3 187,0	3 865,5	3 516,5	2 855,6	3 560,5
Normandie	2 460,3	3 372,8	2 634,7	2 624,8	3 140,4
Hauts-de-France	3 298,9	4 812,1	4 539,9	4 056,9	4 206,8
Grand Est	5 159,6	7 661,0	7 256,8	5 204,3	6 268,4
Pays de la Loire	3 338,9	4 023,1	3 761,1	3 552,6	4 119,1
Bretagne	3 220,8	4 262,6	4 364,5	3 958,9	4 703,8
Nouvelle-Aquitaine	6 570,6	6 657,2	6 478,3	5 678,4	5 685,7
Occitanie	3 924,2	3 880,7	3 470,2	3 464,8	3 558,9
Auvergne-Rhône-Alpes	3 374,4	3 452,9	3 466,6	3 315,1	3 664,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 524,2	1 551,1	1 503,6	1 695,2	1 748,0
Corse	232,7	190,9	199,3	207,2	208,5
France (hors DROM)	40 083,0	48 253,6	44 292,2	39 171,7	43 459,7

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi

Montants en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	94,1	104,4	66,1	54,8	58,4
Centre-Val de Loire	91,3	108,5	78,2	65,4	66,2
Bourgogne-Franche-Comté	72,6	86,0	79,2	64,9	80,8
Normandie	61,0	82,8	66,2	66,5	80,1
Hauts-de-France	80,9	117,5	111,4	100,3	104,2
Grand Est	79,7	115,6	111,8	80,9	97,5
Pays de la Loire	56,5	68,1	64,6	61,7	72,1
Bretagne	61,7	82,0	85,7	77,8	93,1
Nouvelle-Aquitaine	56,7	57,4	57,9	52,0	53,1
Occitanie	41,6	40,8	38,0	38,8	40,5
Auvergne-Rhône-Alpes	44,4	44,6	45,8	44,3	49,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39,5	38,0	37,9	43,0	44,0
Corse	49,8	39,6	43,0	44,5	44,8
France (hors DROM)	59,7	70,9	66,8	59,9	66,9

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi, en termes réels

Indice base 100 en N-1	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	107,7	60,4	81,1	105,4
Centre-Val de Loire	115,3	68,6	82,0	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	115,1	87,6	80,3	123,0
Normandie	131,8	76,2	98,4	119,1
Hauts-de-France	141,0	90,3	88,2	102,8
Grand Est	140,8	92,1	70,9	119,2
Pays de la Loire	117,0	90,4	93,5	115,6
Bretagne	129,0	99,5	88,9	118,3
Nouvelle-Aquitaine	98,3	96,1	88,0	101,0
Occitanie	95,2	88,7	99,9	103,4
Auvergne-Rhône-Alpes	97,5	97,9	94,9	109,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93,3	94,9	111,3	101,3
Corse	77,1	103,4	101,5	99,5
France (hors DROM)	115,4	89,7	87,8	110,6

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par emploi, en termes réels

Indice base 100 en 2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Île-de-France	100,0	168,1	181,0	109,2	88,6	93,4
Centre-Val de Loire	100,0	142,4	164,2	112,7	92,4	92,4
Bourgogne-Franche-Comté	100,0	103,9	119,6	104,8	84,2	103,6
Normandie	100,0	103,7	136,8	104,2	102,6	122,1
Hauts-de-France	100,0	108,1	152,4	137,6	121,4	124,8
Grand Est	100,0	111,9	157,6	145,2	102,9	122,7
Pays de la Loire	100,0	112,9	132,0	119,3	111,6	129,0
Bretagne	100,0	98,1	126,6	126,0	112,0	132,6
Nouvelle-Aquitaine	100,0	106,9	105,0	100,9	88,8	89,7
Occitanie	100,0	108,5	103,4	91,7	91,6	94,7
Auvergne-Rhône-Alpes	100,0	105,4	102,8	100,6	95,4	104,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100,0	92,9	86,7	82,3	91,6	92,7
Corse	100,0	117,3	90,5	93,5	94,9	94,5
France (hors DROM)	100,0	109,0	125,8	112,8	99,1	109,6

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

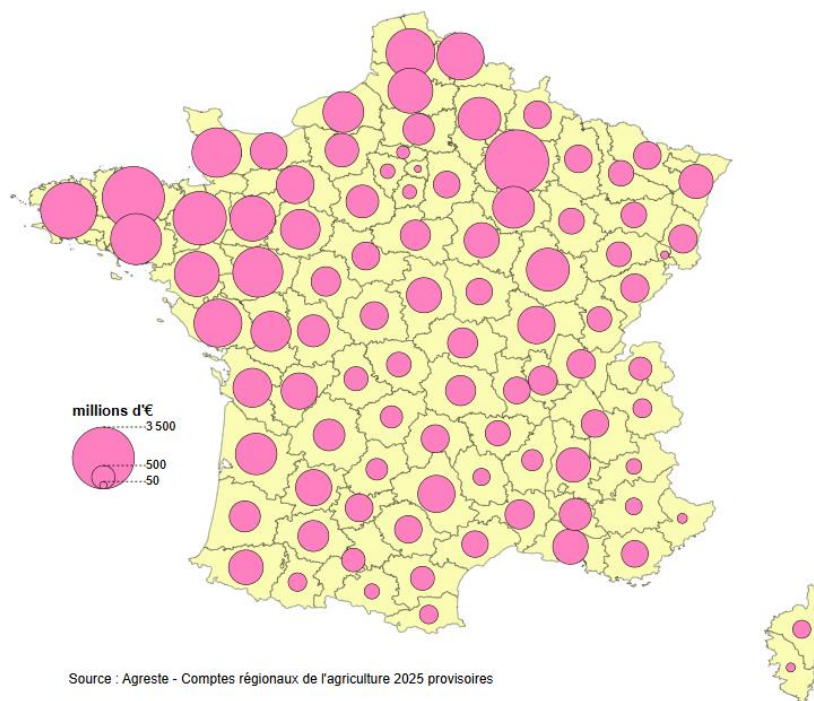
Indice d'évolution du prix du PIB (N/N-1)

Source : Insee

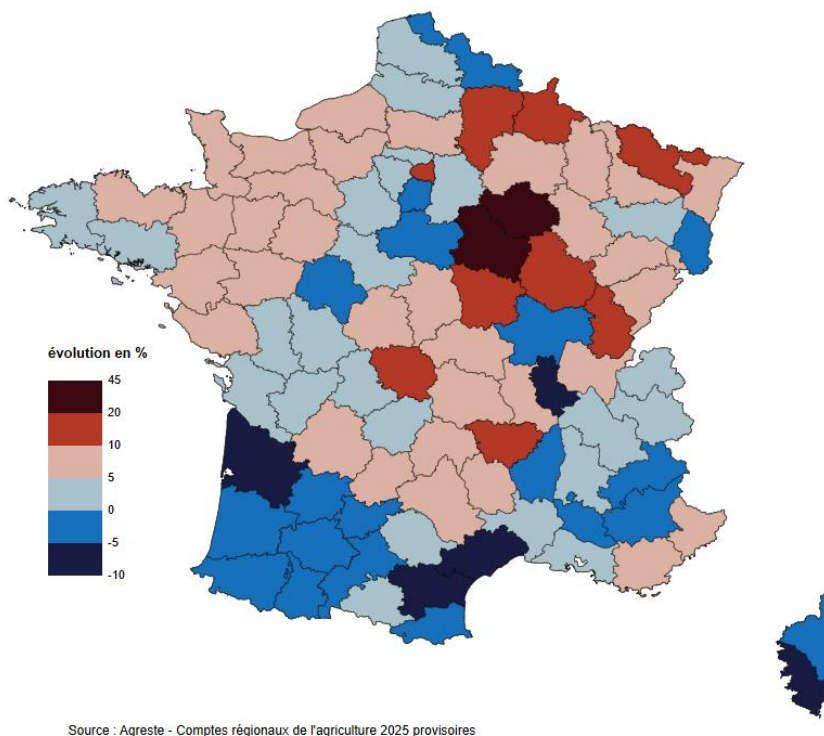
2021	2022	2023	2024	2025
101,2	103,0	105,0	102,1	101,1

Annexe n° 3 - Productions départementales 2025 et évolutions entre 2024 et 2025

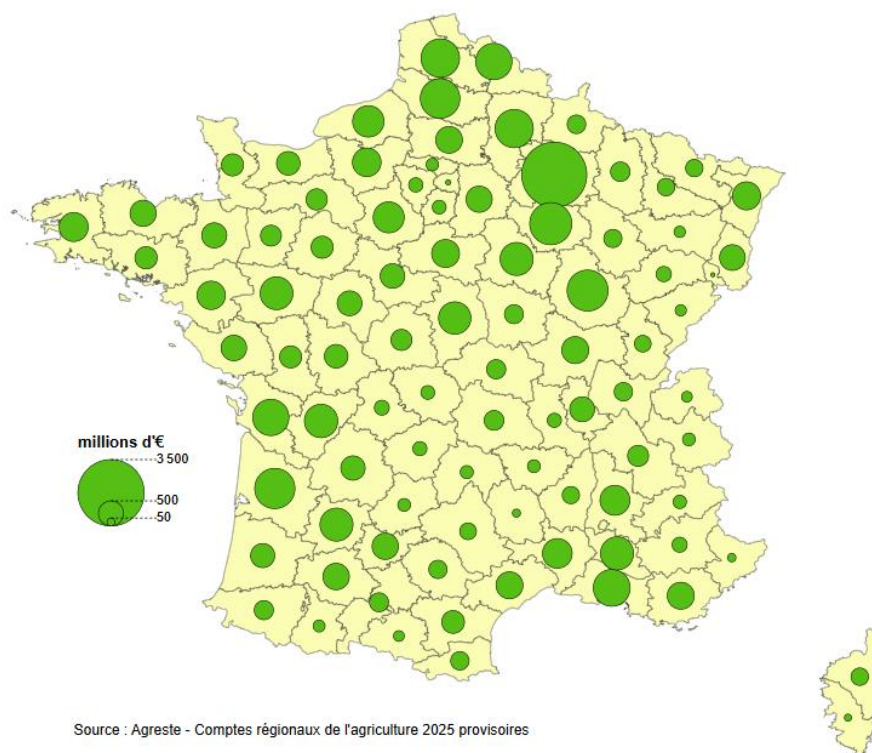
Carte 1 : Production agricole par département en 2025



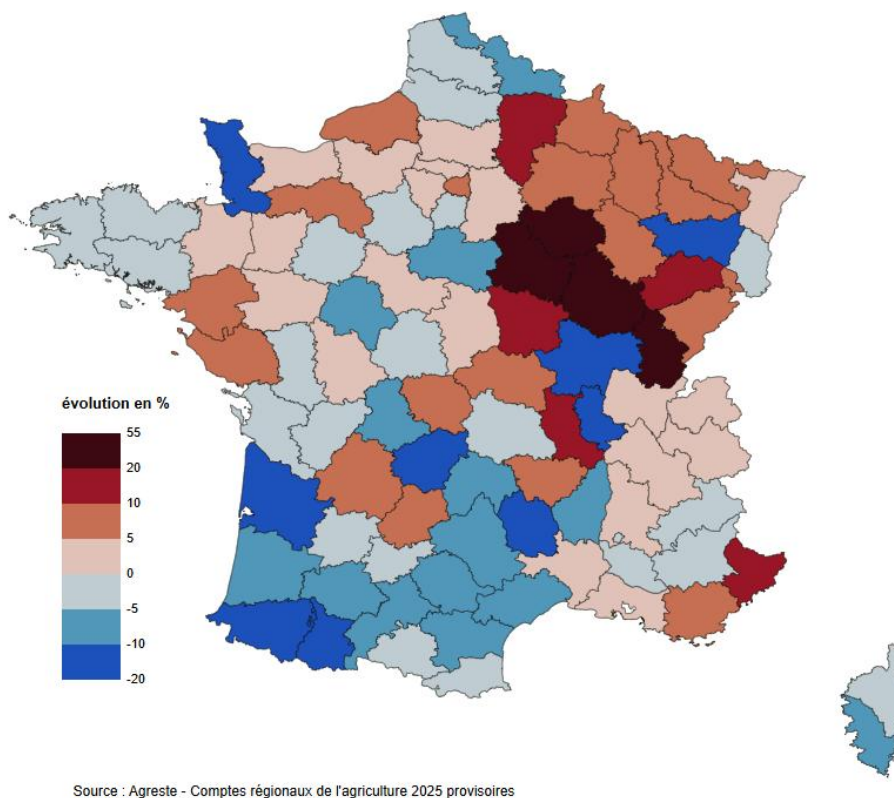
Carte 2 : Évolution de la production agricole par département entre 2024 et 2025



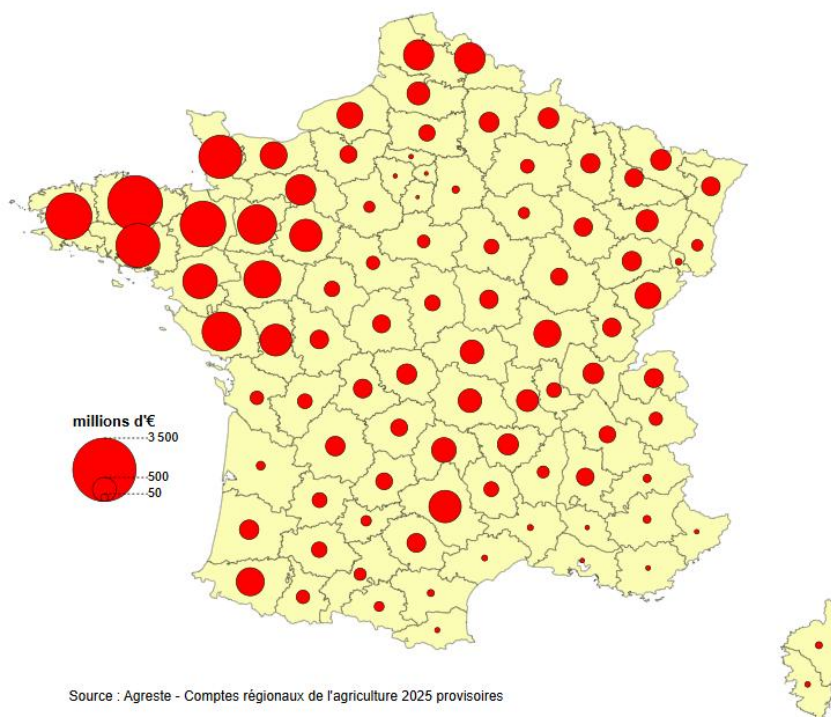
Carte 3 : Production végétale par département en 2025



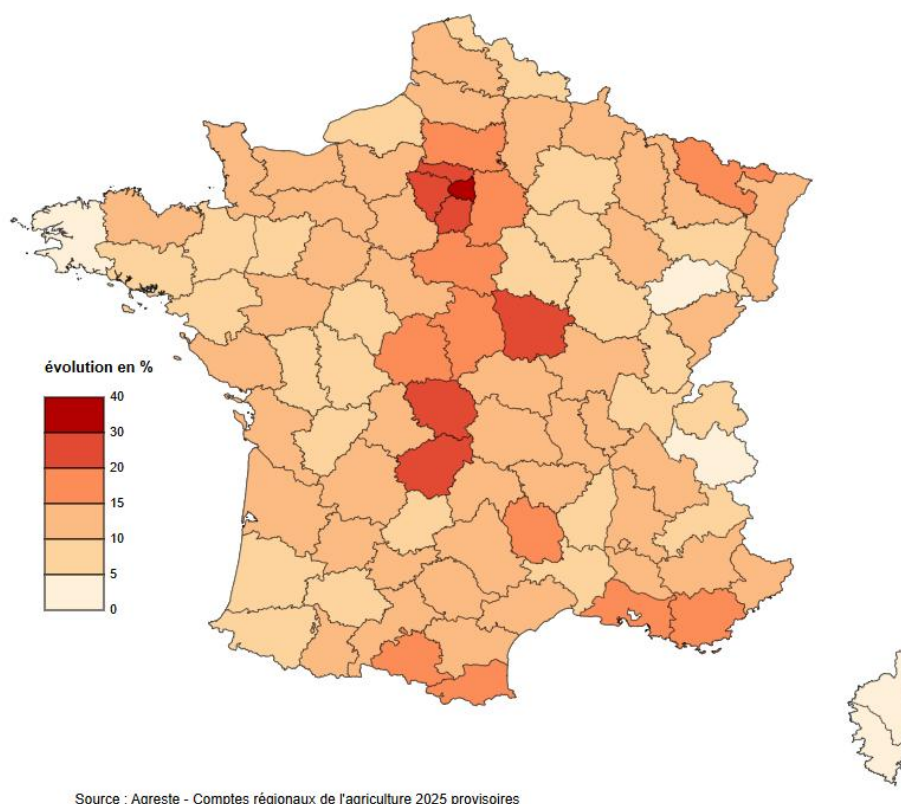
Carte 4 : Évolution de la production végétale par département entre 2024 et 2025



Carte 5 : Production animale par département en 2025



Carte 6 : Évolution de la production animale par département entre 2024 et 2025



Annexe n° 4 - Comptes des départements et régions d'Outre-mer

Résultats des comptes régionaux provisoires pour l'année 2025,
semi-définitifs pour l'année 2024, définitifs pour les années antérieures

1 – Productions végétales et animales hors subventions

Guadeloupe						
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total produits végétaux	127,5	126,4	135,4	158,2	148,0	153,3
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	26,1	24,9	23,3	28,9	21,1	29,5
Légumes frais et tubercules	34,4	30,9	40,5	51,7	49,4	43,0
Fleurs et plantes y c. plantations	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5
Fruits	58,1	61,6	62,5	68,5	68,5	71,8
Autres produits végétaux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total produits animaux	28,3	29,2	30,1	29,4	29,5	29,7
Bovins	7,6	6,9	7,0	6,7	6,9	6,7
Porcins	3,1	3,7	4,0	3,5	3,3	3,8
Autres animaux	0,5	0,6	1,0	0,8	0,8	0,7
Produits avicoles	16,3	17,1	17,4	17,7	17,8	17,8
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits animaux	0,9	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture						

Martinique						
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total produits végétaux	112,0	115,6	129,9	133,3	132,0	121,3
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	28,2	28,6	25,7	33,1	33,4	36,9
Légumes frais et tubercules	14,2	14,8	14,6	11,4	9,7	8,2
Fleurs et plantes y c. plantations	2,6	2,6	2,1	1,3	1,3	1,3
Fruits	66,0	68,5	86,5	86,5	86,5	73,9
Autres produits végétaux	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total produits animaux	38,4	40,4	41,7	44,0	44,3	46,1
Bovins	8,5	7,4	7,6	7,2	6,8	6,5
Porcins	7,5	8,1	9,3	9,2	8,4	8,1
Autres animaux	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7
Produits avicoles	21,0	23,4	23,3	26,1	27,7	30,0
Lait et produits laitiers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres produits animaux	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture						

Guyane						
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total produits végétaux	166,9	169,2	179,2	177,3	187,2	187,2
Céréales	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Cultures industrielles	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Légumes frais et tubercules	116,7	118,9	132,7	133,1	143,1	143,1
Fleurs et plantes y c. plantations	2,0	2,2	2,3	2,5	2,5	2,5
Fruits	47,0	46,9	43,0	40,5	40,5	40,5
Autres produits végétaux	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Total produits animaux	14,2	14,6	14,4	14,1	13,1	13,1
Bovins	3,5	3,7	4,0	4,0	4,0	4,0
Porcins	4,5	4,2	3,8	3,9	3,5	3,5
Autres animaux	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
Produits avicoles	5,7	6,3	6,1	5,7	5,2	5,2
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits animaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

La Réunion						
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total produits végétaux	242,6	245,2	260,5	253,1	234,3	234,6
Céréales	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Cultures industrielles	89,0	86,1	86,7	86,1	67,8	56,2
Légumes frais et tubercules	76,5	78,8	87,9	85,3	87,6	96,2
Fleurs et plantes y c. plantations	22,8	22,8	23,9	21,4	20,2	19,6
Fruits	52,1	55,3	59,9	58,1	56,5	60,5
Autres produits végétaux	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Total produits animaux	128,5	134,0	142,5	157,9	165,0	172,5
Bovins	9,6	9,4	9,2	9,2	8,9	9,4
Porcins	31,1	31,7	34,6	37,1	36,7	38,5
Autres animaux	1,5	1,6	1,6	1,8	1,8	1,7
Produits avicoles	74,5	78,7	84,9	95,8	104,4	109,1
Lait et produits laitiers	8,5	8,6	8,9	9,8	9,9	10,5
Autres produits animaux	11,8	12,7	12,1	14,1	13,1	13,8

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Mayotte						
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total produits végétaux	91,5	89,8	92,8	106,7	106,7	77,9
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	2,0
Légumes frais et tubercules	69,3	69,3	70,8	80,6	80,6	64,3
Fleurs et plantes y c. plantations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fruits	17,4	15,7	17,1	21,3	21,3	11,5
Autres produits végétaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total produits animaux	22,5	21,3	21,6	22,1	22,1	20,7
Bovins	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	7,9
Porcins	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres animaux	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Produits avicoles	6,3	5,2	5,4	5,9	5,9	6,4
Lait et produits laitiers	8,8	8,8	8,9	8,9	8,9	5,4
Autres produits animaux	8,8	8,8	8,9	8,9	8,9	5,4

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

2 – Valeur ajoutée nette au coût des facteurs

Guadeloupe						
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production végétale hors subventions	127,5	126,4	135,4	158,2	148,0	153,3
Production animale hors subventions	28,3	29,2	30,1	29,4	29,5	29,7
Services	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Production des jardins familiaux	30,5	30,6	34,3	36,6	39,5	37,4
Subventions sur les produits agricoles	61,0	60,5	64,8	68,3	62,5	62,5
Production totale	253,1	252,3	270,3	298,2	285,2	288,6
Autres subventions *	2,7	2,7	3,4	4,4	6,6	6,6
Total des ressources ou emplois	255,7	255,0	273,7	302,5	291,8	295,2
Consommations intermédiaires	120,1	126,6	148,9	140,5	138,7	141,4
Impôts fonciers	6,6	6,6	6,6	7,3	7,7	9,3
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	125,2	117,8	114,3	150,8	141,5	140,6
* subventions d'exploitation						
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture						

Martinique						
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production végétale hors subventions	112,0	115,6	129,9	133,3	132,0	121,3
Production animale hors subventions	38,4	40,4	41,7	44,0	44,3	46,1
Services	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Production des jardins familiaux	16,7	16,8	17,0	18,1	19,6	18,5
Subventions sur les produits agricoles	105,8	106,0	110,9	110,9	110,5	110,4
Production totale	275,8	281,6	302,4	309,1	309,1	299,1
Autres subventions *	12,6	12,6	12,6	12,6	12,6	12,6
Total des ressources ou emplois	288,4	294,1	314,9	321,7	321,6	311,7
Consommations intermédiaires	98,5	98,5	112,9	113,0	108,3	109,6
Impôts fonciers	1,8	2,0	2,2	2,5	2,6	3,1
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	184,7	190,3	196,4	202,8	207,3	195,6
* subventions d'exploitation						
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture						

Guyane						
million d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production végétale hors subventions	166,9	169,2	179,2	177,3	187,2	187,2
Production animale hors subventions	14,2	14,6	14,4	14,1	13,1	13,1
Services	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Production des jardins familiaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions sur les produits agricoles	7,7	7,7	7,7	6,9	6,9	6,9
Production totale	188,9	191,7	201,5	198,4	207,3	207,3
Autres subventions *	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des ressources ou emplois	189,2	191,9	201,7	198,7	207,6	207,6
Consommations intermédiaires	25,4	25,4	29,2	29,2	27,9	27,1
Impôts fonciers	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4	1,7
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	161,1	163,9	169,9	166,6	176,8	177,3
* subventions d'exploitation						
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture						

La Réunion						
million d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production végétale hors subventions	242,6	245,2	260,5	253,1	234,3	234,6
Production animale hors subventions	128,5	134,0	142,5	157,9	165,0	172,5
Services	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Production des jardins familiaux	10,8	10,8	12,1	12,9	13,9	13,2
Subventions sur les produits agricoles	75,7	76,5	88,0	89,3	88,1	86,3
Production totale	461,6	470,5	507,1	517,3	505,3	510,7
Autres subventions *	11,2	14,5	17,0	17,4	27,0	43,1
Total des ressources ou emplois	472,7	485,0	524,1	534,7	532,3	553,8
Consommations intermédiaires	179,5	190,7	214,2	227,2	219,2	221,0
Impôts fonciers	1,7	1,7	1,7	1,9	2,0	2,5
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	285,7	286,9	302,4	299,8	305,3	324,6
* subventions d'exploitation						
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture						

Mayotte						
million d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production végétale hors subventions	91,5	89,8	92,8	106,7	106,7	77,9
Production animale hors subventions	22,5	21,3	21,6	22,1	22,1	20,7
Services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Production des jardins familiaux	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions sur les produits agricoles	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	5,7
Production totale	115,1	112,1	115,4	129,8	129,8	104,3
Autres subventions *	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	25,1
Total des ressources ou emplois	117,7	114,7	117,9	132,4	132,4	129,4
Consommations intermédiaires	6,1	6,1	7,0	7,0	6,6	6,2
Impôts fonciers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	111,7	108,6	111,0	125,5	125,9	123,2
* subventions d'exploitation						
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture						

CHAPITRE 3

Les concours publics à l'agriculture en 2025

7 juillet 2026

Introduction	107
1 - 14,27 milliards d'euros d'aides aux revenus et d'aides de marché.....	108
1-1 - Retour à la normale du calendrier de paiement des aides du 1 ^{er} pilier de la PAC.....	108
1-2 - Des aides de marché en hausse, sous l'effet notamment du soutien à l'arrachage des vignes.....	109
1-3 - Nette hausse des aides liées aux aléas de production en 2025.....	110
1-4 - 5,77 Md€ d'allègements de charges fiscales et sociales	110
2 - Stabilité des dépenses dédiées au développement rural en 2025, après une nette hausse en 2024.....	112
2.1 - Les soutiens à l'installation et à la modernisation ont augmenté en 2025	112
2.2 - Retour à la normale du calendrier de paiement de l'ICHN	113
2.3 - Fin du soutien exceptionnel national aux exploitations bio	113
2.4 - Hausse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles....	113
3 - Les aides communautaires et nationales dans les DROM.....	114
Méthodologie des concours publics à l'agriculture	118
Nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions.....	119

Les concours publics à l'agriculture en 2025

17,0 Md€ de concours publics ont été payés en 2025 en soutien à la production agricole, un montant stable par rapport à 2024 (17,1 Md€).

Avec 14,3 Md€ versés en 2025, les aides de marché et les aides aux revenus agricoles - 1^{er} pilier de la politique agricole commune (PAC), allègements de charges fiscales et sociales, soutiens aux filières et aux marchés, gestion des aléas de production - constituent l'essentiel des concours publics à l'agriculture. Les dépenses liées à ces soutiens publics étaient en légère hausse par rapport à celles de 2024 (+ 80 M€, soit + 0,6 %) :

- Les aides découplées et les aides liées aux produits (essentiellement constituées du 1^{er} pilier de la PAC) versées en 2025 s'élevaient à 6,9 Md€, en baisse par rapport à celles versées en 2024 (-330 M€, soit -4,6 %), en grande partie en raison du retour à la normale du calendrier de paiement, après le décalage de ce calendrier au moment du changement de programmation de la PAC (passage de la programmation 2015-2022 à la programmation 2023-2027).
- À l'inverse, les allègements de charges dont ont bénéficié les exploitations ont à nouveau augmenté en 2025 (+ 190 M€, soit + 3,4 %), après une hausse très importante en 2024 (+ 1 Md€). Ils représentaient 5,8 Md€ en 2025. Les allègements fiscaux - dont plus de 70 % correspondent aux allègements d'accises sur les produits pétroliers et sur le gaz naturel - sont estimés à 3,1 Mds€ en 2025 (+ 100 M€ par rapport à 2024). Les allègements de charges sociales sont estimés à 2,7 Md€ en 2025 (+ 90 M€).
- Les aides liées à la gestion des aléas de production versées en 2025 ont, elles aussi, augmenté en 2025 (+ 180 M€). Cette hausse s'explique principalement par les indemnités pour calamités agricoles, à la suite des épisodes de sécheresse au printemps et à l'été 2025.
- Les aides de marchés (organisation des filières, dépenses de communication, modernisation des filières) payées en 2025 ont aussi progressé par rapport à celles versées en 2024 (+ 50 M€), sous l'effet notamment des dispositifs d'aide à l'arrachage des vignes.

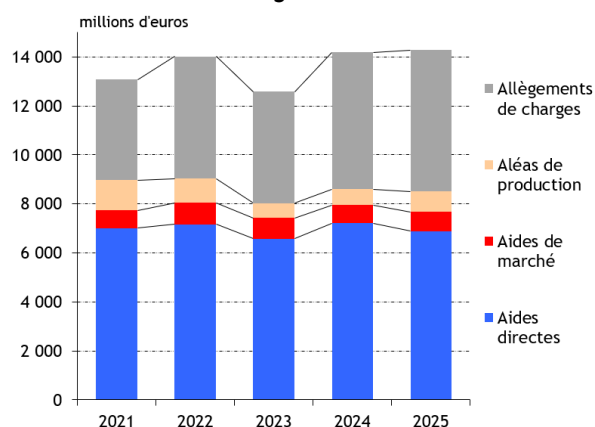
Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole étaient stables en 2025 par rapport à 2024, et s'élevaient à 2,5 Mds€. La hausse des dépenses liées aux aides à l'investissement et aux aides à l'installation compense la baisse des aides à l'agriculture biologique et des MAEC, et celle des paiements de l'ICHN, baisse liée à un retour à la normale des calendriers de paiement après le changement de programmation de la PAC.

Enfin les dépenses consacrées à la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux s'élevaient à 250 M€ en 2025. Ces montants sont plus faibles que les années 2024 et 2023 mais se situent toujours à un niveau relativement élevé au regard des années précédentes, notamment en raison des dépenses visant à soutenir les campagnes de vaccination contre l'IAHP, la FCO, la MHE et la DNC.

Sur un total de 17,0 Md€ de concours publics payés en 2025 en soutien à la production agricole, 870 M€, soit environ 5 %, ont concerné l'agriculture ultramarine.

1- 14,27 milliards d'euros d'aides aux revenus et d'aides de marché

Graphique 1 : Répartition et évolution des aides de marché et des aides aux revenus agricoles



Source : MAASA/SSP et ODEADOM.

Les dépenses exécutées en 2025 pour les aides de marché et les aides aux revenus agricoles (1^{er} pilier de la PAC, allègements de charges fiscales et sociales, soutiens aux filières et aux marchés) ont été de 14,27 Md€, soit une légère hausse (+ 0,6 %) par rapport à 2024. Cette évolution d'ensemble résulte de mouvements différents selon les catégories de dépenses : les nettes hausses observées sur les indemnités pour calamités agricoles ou les allègements d'accises sur les produits pétroliers sont compensées par des baisses sur d'autres postes, en particulier les aides directes du 1^{er} pilier de la PAC après le point haut de 2024 lié à des décalages de paiement dans le contexte du passage de la programmation 2015-2022 à la programmation 2023-2027.

1.1- Retour à la normale du calendrier de paiement des aides du 1^{er} pilier de la PAC

Les aides directes (aides découplées du 1^{er} pilier de la PAC, aides liées aux produits) ont représenté 6,88 Md€ en 2025, soit près de la moitié de l'ensemble des aides de marché et aux revenus agricoles.

Aides découplées

Parmi ces dispositifs, les aides découplées (aide de base, aides redistributive et jeunes agriculteurs, écorégime) versées en 2025 étaient de 5,63 Md€, soit 5,1 % de moins que les montants payés en 2024. Cette baisse s'explique principalement par le retour à la normale des calendriers de paiement, après deux années 2023 et 2024 marquées par un décalage des paiements au moment de l'entrée en vigueur de la programmation 2023-2027. Jusqu'à 2022, les paiements effectués une année N correspondaient

globalement aux montants alloués au titre de la campagne N. En 2023 une partie des paiements a été décalée à 2024. Le calendrier de paiement est revenu à la normale pour les aides des campagnes 2024 et 2025, qui ont été payées en quasi-totalité avant le 31 décembre. Lorsqu'on s'intéresse à l'année civile de paiement, le report à 2024 des paiements d'une partie des aides de la campagne 2023 a :

- un impact à la baisse sur les montants 2023 (paiements de la campagne 2023, diminués de ceux reportés à 2024),
- et un impact à la hausse sur ceux de 2024 (paiements de la campagne 2024, augmentés des paiements de la campagne 2023 reportés à 2024).

Le montant payé en 2025 était de 3,10 Md€ pour l'aide de base (-2,6 % par rapport à 2024), 1,75 Md€ pour l'écorégime (-8,6 %), 640 M€ pour l'aide redistributive (-7,7 %) et 140 M€ pour l'aide complémentaire aux jeunes agriculteurs (- 2,9 %).

L'année 2025 peut également être comparée à 2022, dernière année non affectée par le décalage des calendriers de paiement. Cette comparaison laisse apparaître une légère baisse de l'ensemble des aides découplées entre 2025 et la fin de la programmation 2015-2022 (- 4,3 % entre 2022 et 2025), et des changements dans la répartition entre ces aides : en particulier, le paiement de base a augmenté de 5,0 % entre 2022 (2,95 Md€) et 2025, et il représentait 52 % des 4 aides découplées en 2022 contre 55 % en 2025 ; à l'inverse, le montant du paiement vert en 2022 était de 2,03 Md€ (35 % des 4 aides découplées), soit 270 M€ de moins que le montant d'écorégime en 2025 (qui représentait 31 % des 4 aides découplées).

Enfin, comme en 2024, il n'y a pas eu en 2025 de remboursement de la discipline financière prélevée sur les aides de la campagne 2023. La réserve de crise est désormais reportée d'année en année et ne nécessite donc plus de prélèvement annuel de discipline financière ni de remboursement systématique.

Aides liées aux produits

Les aides liées aux produits, essentiellement constituées des aides couplées du 1^{er} pilier de la PAC, ont également diminué, avec 1,25 Md€ payés en 2025 (soit 2,3 % par rapport aux montants payés en 2024).

Les **aides couplées végétales** payées une année N correspondent globalement aux montants alloués au titre de la campagne N-1.

Parmi elles, une première partie est constituée des aides du 1^{er} pilier de la PAC soutenant la production de protéines végétales. Les paiements en 2025 de ces aides correspondent aux aides de la deuxième année de la programmation 2023-2027. Elles s'élevaient à 180 M€ en 2025, en hausse par rapport à 2024 (160 M€). Le montant annuel était de 130 M€ entre 2021 et 2023 (correspondant aux paiements des dernières campagnes de la programmation 2015-2022). L'enveloppe dédiée à ces aides aux protéines végétales et leur part dans l'ensemble des aides couplées ont en effet augmenté avec le changement de programmation.

Les autres aides végétales (hors aides aux protéines végétales), représentaient 260 M€ en 2025, soit un montant quasi identique à celui de 2024. Plus de 80 % de ces aides sont constituées d'aides spécifiques aux DROM (aides du POSEI d'une part, et, d'autre part, aides nationales notamment pour le soutien de la production de canne à sucre). Les aides couplées végétales contiennent également la nouvelle aide couplée au maraîchage de la programmation 2023-2027 de la PAC (qui représente moins de 10 M€ dans les paiements en 2024 comme en 2025).

Les **aides couplées animales** sont en majorité constituées des aides bovines, qui ont été modifiées à l'occasion du passage à la programmation 2023-2027 de la PAC, les anciennes aides aux bovins allaitants (ABA) et aux bovins laitiers (ABL) étant remplacées par une aide unique fonction du nombre d'unité gros bovin (UGB) de l'exploitation. Pour les aides couplées animales, les paiements effectués une année N sont en majorité des paiements dus au titre de la campagne N, mais ils concernent aussi la campagne N-1. De plus, la part des paiements de la campagne 2023 décalée à 2024 a été plus importante que celle des paiements 2024 décalée à 2025. Aussi observe-t-on une hausse du montant d'aides couplées animales versé en 2024 (860 M€) par rapport à 2023 (810 M€), puis une baisse en 2025 (820 M€).

Comme pour les aides découplées, l'année 2025 peut être comparée à 2022, dernière année non affectée par le décalage des calendriers de paiement lié au changement de programmation de la PAC. Le montant des aides animales était de 890 € en 2022, soit 70 M€ de plus qu'en 2025, traduisant la baisse de la part des aides animales dans les aides couplées de la PAC, dont le montant global est resté stable avec le changement de programmation.

1.2- Des aides de marché en hausse, sous l'effet notamment du soutien à l'arrachage des vignes

Les aides de marché - qui comprennent l'organisation des filières, les dépenses de communication ou encore la modernisation des filières - ont augmenté entre 2024 et 2025, passant de 740 M€ à 790 M€.

Les montants versés pour les **interventions sur les marchés** ont été du même ordre en 2024 et en 2025 (30 M€), après un pic en 2023 qui s'expliquait par les montants importants versés au titre de la distillation de crise, dans le contexte des perturbations du marché du vin liées à l'inflation et au conflit russo-ukrainien. Les aides versés en 2024 et 2025 correspondent principalement aux soutiens à la distillation des sous-produits de la vinification, prévues dans le Plan stratégique national (PSN) de la PAC 2023-2027.

Les aides à **l'organisation des filières** représentaient 330 M€ en 2025, un montant en légère baisse par rapport à 2024 (-1,0 %). En 2025, deux types d'aides couvrent plus des deux tiers de cette catégorie de soutiens publics à l'agriculture : les aides à la filière sucre dans les DROM, notamment financées par le Posei¹, qui représentaient 130 M€ en 2025, et les paiements dans le cadre du programme opérationnel « Fruits et Légumes » de la PAC 2023-2027 (100 M€ en 2025).

Les aides liées à **l'adaptation et la modernisation des exploitations dans le cadre des filières** atteignent 350 M€ en 2025, un montant en nette hausse par rapport à 2024 (+ 90 M€, soit + 37,1 %). Cette hausse s'explique essentiellement par les paiements liés aux soutiens à l'arrachage des vignes dans le contexte des difficultés économiques traversées par les exploitations viticoles. En particulier, les paiements du plan national d'arrachage lancé en 2024 ont commencé en 2025 et s'élevaient à 100 M€. S'ajoutent à ces montants la poursuite des paiements des aides à l'arrachage spécifiques à la Gironde mises en place en 2023 (10 M€ en 2025). Par ailleurs, la mise en œuvre en 2025 de l'aide à l'investissement pour des matériels permettant de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, dans le cadre du volet « Agriculture - Alimentation » de la stratégie de planification écologique « France Nation Verte », contribue également à la hausse de cette catégorie des concours publics.

Le soutien aux filières pour les démarches **d'expérimentation et d'innovation, pour l'appui technique ou l'amélioration génétique**,

¹ Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité.

s'élevait en 2024 à 20 M€, en hausse par rapport à 2023. Ce montant comprend notamment les crédits d'orientation territorialisés de l'Odeadom² (qui soutiennent, entre autres, l'assistance technique et le transfert de connaissances), ou encore les aides à l'apiculture qui visent à améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits.

Enfin, le financement **des actions de promotion et de qualité des produits** a diminué de 30 M€ en 2025, et représentait 60 M€. Une part importante de ces montants est consacrée aux soutiens à la promotion du vin sur les marchés étrangers.

1.3- Nette hausse des aides liées aux aléas de production en 2025

Plusieurs types de subventions sont regroupées dans les aides liées à la **gestion des aléas de production**. Cette catégorie contient d'abord les soutiens en cas d'événement climatique - gels, sécheresses... - ou sanitaire - influenza aviaire, fièvre catarrhale ovine (FCO), maladie hémorragique épizootique (MHE), dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC)³, jaunisse de la betterave - affectant les productions agricoles. Elle contient également les aides aux exploitations en réaction aux autres crises affectant le revenu agricole (crise du Covid-19, guerre en Ukraine...). Sont en revanche exclus les allègements de cotisations sociales exceptionnels en cas d'aléas climatiques ou internationaux, comptabilisés dans la catégorie des « allègements de charges » (partie 1.4).

Le montant des aides liées à la gestion des aléas de production était de 830 M€ en 2025, en nette hausse par rapport à 2024 (+ 180 M€, soit + 27,1 %). Ces soutiens publics avaient atteint un niveau record en 2021 (1,2 Md€) sous l'effet des différents dispositifs d'urgence liés aux conditions climatiques (notamment le gel du printemps 2021) et à la crise sanitaire du Covid-19. Ils avaient ensuite fortement diminué, et étaient de 650 M€ en 2024.

La hausse de ces aides en 2025 s'explique principalement par l'augmentation des **indemnités versées au titre des calamités agricoles ou de l'indemnisation de solidarité nationale (ISN)**. 260 M€ ont été versés en 2025, contre 110 M€ en 2024. La hausse s'explique en premier lieu par les indemnités versées à la suite des épisodes de sécheresse au printemps et

à l'été 2025, qui ont particulièrement affecté la pousse de l'herbe dans les prairies.

Les montants dépensés pour **l'aide à l'assurance récolte** s'élevaient à 370 M€ en 2025, soit une nouvelle augmentation (+ 20 M€) après la hausse marquée entre 2023 et 2024 (+ 150 M€). Les paiements réalisés en 2024 et 2025 correspondent aux subventions des campagnes 2023 et 2024, après la réforme du dispositif intervenue au 1^{er} janvier 2023. Cette réforme inclut plusieurs changements (hausse du taux de subvention des primes d'assurance, élargissement du périmètre des garanties subventionnables) visant à inciter plus d'exploitations à souscrire des contrats d'assurance multirisques climatiques éligibles à la subvention.

Les **soutiens directs aux exploitants en réaction aux crises** affectant l'agriculture ont été stables entre 2024 et 2025 (200 M€). Cette stabilité résulte de mouvements de sens opposé selon les dispositifs. Par exemple, les paiements liés au fonds d'urgence viticole lancé en 2024, ainsi que ceux liés à l'épizootie de MHE, ont nettement diminué. Ils ont été remplacés en 2025 par les paiements des aides aux exploitations affectées par l'épizootie de FCO (60 M€ payés en 2025), ou encore par la réutilisation exceptionnelle de reliquats du FEADER⁴ non utilisés sur la période 2014-2022 pour soutenir les exploitations ayant subi des pertes dues à des événements climatiques ou sanitaires survenus à partir du 1^{er} janvier 2024 (90 M€ payés en 2025).

1.4- 5,77 Md€ d'allègements de charges fiscales et sociales

Depuis la révision du périmètre des concours publics (voir encadré), les allègements de charges fiscales, sociales et financières sont désormais retracés de manière exhaustive. Ils sont pris en charge intégralement par l'État, et en particulier par d'autres ministères que le ministère en charge de l'agriculture. Ces allègements représentaient 5,77 Md€ en 2025, un montant en hausse de 3,4 % (+ 190 M€) par rapport à 2024. La hausse est à la fois portée par les allègements fiscaux et par les allègements sociaux.

Allègements fiscaux

Les allègements de nature fiscale, estimés à 3,05 Md€ en 2025, ont augmenté de 3,3 % par rapport à 2024 (+ 100 M€)⁵.

² Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer.

³ Pour les épizooties (influenza aviaire, FCO, MHE, DNC), sont comptabilisées ici les aides de crise compensant les conséquences économiques des mesures sanitaires (dépeuplement, vide sanitaire...). L'indemnisation des opérations d'abattages, de décontamination ou de vaccination relève en revanche de la catégorie « Lutte contre les maladies des végétaux et animaux » (partie 3).

⁴ Fonds européen agricole pour le développement rural.

⁵ Les estimations des dépenses correspondant aux allègements fiscaux pour une année donnée proviennent essentiellement des annexes du dernier projet de loi de finances, et peuvent être fortement révisées dans le projet de loi de l'année suivante (et donc dans le présent rapport). Les séries temporelles sur cette catégorie des concours publics doivent donc être interprétées avec prudence.

La partie la plus importante de ces allègements fiscaux est constituée **d'allègements concernant les accises sur les produits pétroliers et sur le gaz naturel** (anciennement TICPE et TICGN, taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques et sur le gaz naturel). Ceux-ci ont nettement augmenté en 2024 et en 2025, et représentaient 2,16 Md€ en 2025. Cette hausse est probablement à relier aux changements intervenus en 2024 concernant les allègements d'accises sur le gazole non routier (GNR). En effet, pour le GNR, les exploitations bénéficiaient jusqu'à juillet 2024 d'une part d'un taux d'accises réduit (ramené à 24,81 € par hectolitre après 18,82 €/hl en 2023), et d'autre part d'un remboursement partiel des accises payées à taux réduit (ramenant le taux final, après remboursement, à 3,86 €/hl). Le remboursement avait lieu l'année suivante, à la demande de l'exploitation agricole. Depuis le deuxième semestre 2024, dans la majorité des cas, les exploitants payent directement à leur fournisseur le montant d'accises correspondant au taux de 3,86 €/hl. Ainsi :

- les allègements fiscaux de 2023 correspondent au taux réduit (hors remboursement) pour les consommations de l'année 2023, et aux remboursements pour les consommations de 2022,
- les allègements fiscaux de 2024 correspondent au nouveau taux réduit (hors remboursement) pour les consommations de l'année 2024, aux remboursements pour les consommations de 2023 (au taux réduit de 2023), mais également aux moindres recettes fiscales liées à l'application du taux de 3,86 €/hl plutôt que 24,81 €/hl dès la facturation pour les consommations du deuxième semestre 2024,
- les allègements fiscaux de 2025 correspondent au taux réduit (hors remboursement) pour les consommations de l'année 2025, aux remboursements pour les consommations du premier semestre 2024, et aux moindres dépenses fiscales liées à l'application du taux de 3,86 €/hl plutôt que 24,81 €/hl dès la facturation pour les consommations de 2025.

Les **dégrèvements de taxe foncière** sur les propriétés non bâties pour perte de récolte s'élevaient à 280 M€ en 2024. En l'absence de données sur leur montant en 2025 à la date de rédaction de ce rapport, on estime que ce montant est stable. L'exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles représentait 100 M€ en 2025, un montant stable depuis 2018. Les autres dispositifs d'exonération (terres agricoles en Corse, dans les DROM) ainsi que le dégrèvement d'office pour les

jeunes agriculteurs ont également été stables entre 2024 et 2025 (10 M€).

Les agriculteurs bénéficient également **d'allègements fiscaux sur l'impôt sur le revenu ou les bénéfices agricoles**. Ces derniers ont nettement diminué en 2025 (-300 M€). Cette baisse intervient après quatre années consécutives de hausse depuis 2020 ; le montant observé en 2025 (440 M€) reste supérieur à celui observé en 2021 ou 2022.

La baisse observée entre 2024 et 2025 provient principalement :

- de la baisse de la déduction pour épargne de précaution, qui avait atteint des niveaux élevés en 2023 (210 M€) et 2024 (300 M€), et est revenue en 2025 à un niveau (70 M€) proche de celui de 2022 (90 M€) ;
- de la baisse du crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active du glyphosate, qui représentait un montant de 170 M€ en 2024, contre 80 M€ en 2025.

À l'inverse, le montant représenté par le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique a augmenté, passant de 150 M€ en 2024 à 170 M€ en 2025.

Les concours fiscaux et sociaux

L'ensemble des allègements de charges fiscales et sociales en direction des exploitations agricoles sont pris en compte dans les concours publics.

Les **aides fiscales** comprennent :

- les allègements d'accises sur les produits pétroliers et sur le gaz naturel (anciennement TICPE et TICGN, taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques et sur le gaz naturel) ;
- les exonérations partielles ou totales de la taxe sur le foncier non bâti (jeunes agriculteurs, pertes de récolte ou de bétail, Corse, DOM, Natura 2000...) ;
- les déductions, crédits d'impôt ou reports d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés (compétitivité des entreprises, agriculture biologique, jeunes agriculteurs, aléas, remplacement, investissements...) ;
- les réductions de taux de TVA (intrants en agriculture biologique...).

Les allègements de **charges sociales** couvrent l'ensemble des dispositifs d'allègement de cotisations sociales, qu'ils soient généraux ou spécifiques à l'agriculture, au bénéfice des exploitations en tant qu'employeurs ou à titre individuel.

Allègements de charges sociales

Les allègements de cotisations sociales représentent l'autre composante importante des allègements de charges. Ils s'élevaient à 2,71 Md€ en 2025 contre 2,62 Md€ en 2024, soit + 3,4 % (+ 90 M€).

Les allègements de cotisations patronales s'établissaient à 2,27 Md€ en 2025, en hausse de 60 M€ par rapport à 2024 (+ 2,5 %). Cette hausse, moins marquée que les années précédentes, s'explique par la relativement faible évolution de la masse salariale, sous les effets notamment d'une revalorisation du smic en deçà des progressions observées en 2023 et 2024 (avec le ralentissement de l'inflation).

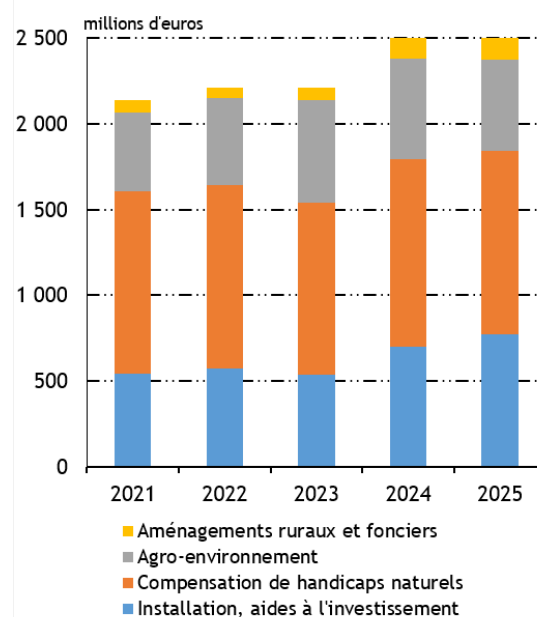
Les allègements des cotisations individuelles des exploitants pour eux-mêmes ou les membres de leur famille participant aux travaux agricoles représenteraient 440 M€ en 2025, en hausse de près de 9 % par rapport à 2024. Cette évolution prononcée tient à des assiettes sociales 2025 (constituées des revenus professionnels 2024, ou de la moyenne des revenus 2022 à 2024) orientées à la baisse. Des exploitants entrent ainsi dans les dispositifs de réductions dégressives des cotisations famille ou maladie soumis à conditions de revenus professionnels, ou voient leurs réductions augmenter.

Les allègements de charges financières représentent 4 M€ en 2025, contre environ 1 M€ chaque année entre 2022 et 2024. Ce montant, faible au regard des autres allègements, est en forte augmentation par rapport aux années précédentes. En 2025 sont en effet apparus deux nouveaux dispositifs : les Prêts de reconstitution de trésorerie des exploitations agricoles (dispositif PRETEA), qui correspondent à une prise en charge d'intérêt par l'État sur des prêts de reconstitution de trésorerie souscrits par les exploitations, et les prises en charge des commissions de garanties opérées par Bpi France (dispositif GRETEA), qui correspondent à un remboursement des commissions de garantie facturées par les banques aux exploitations qui ont contracté un prêt de refinancement ou de consolidation de dettes garanti par l'État via Bpifrance. Ces deux nouveaux dispositifs représentent un soutien public d'environ 3 M€ en 2025.

2- Stabilité des dépenses dédiées au développement rural en 2025, après une nette hausse en 2024

Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole se sont élevés à 2,51 Md€ en 2025, soit un montant très proche de celui de 2024 (2,50 M€), après une hausse entre 2023 et 2024.

Graphique 2 : Principaux soutiens au titre du développement rural



Source : MAASA/SSP et ODEADOM.

2.1- Les soutiens à l'installation et à la modernisation ont augmenté en 2025

Les aides à l'installation, à la cessation, à la modernisation des exploitations et à la maîtrise des pollutions ont représenté 770 M€ en 2025, un montant en hausse par rapport à 2024 (+ 70 M€, soit + 10,2 %). En particulier :

- Les aides à l'investissement du *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* (PCEA) constituent l'essentiel de ce poste. Elles s'élevaient à 480 M€ en 2025 (+ 15,4 %, soit + 60 M€, par rapport à 2024). Elles correspondent à la fois à des aides relevant de la fin de la programmation 2015-2022 de la PAC (environ 40 % des montants versés en 2025), et à des paiements au titre de la nouvelle programmation. La gestion de ces aides a été confiée aux régions dans la nouvelle programmation.
- Une nouvelle aide de la programmation 2023-2027 de la PAC vise par ailleurs à **aider à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation** par le loup et l'ours. Les paiements de cette aide représentaient 30 M€ en 2024 comme en 2025.
- Les aides à l'installation en agriculture et au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs étaient de 190 M€ en 2025, en légère hausse par rapport à 2024 (+ 10 M€). Ces aides avaient augmenté plus nettement entre 2023 et 2024.

2.2- Retour à la normale du calendrier de paiement de l'ICHN

La réforme 2019 du zonage de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) a consisté à faire entrer de nouvelles zones éligibles, tandis que certaines zones éligibles jusqu'alors ne l'ont plus été. Un dispositif d'accompagnement temporaire des sortants a été mis en place : les exploitants qui percevaient l'ICHN en 2018 dans une zone qui n'est plus éligible à partir de 2019 ont pu bénéficier en 2019 et 2020 d'un montant d'aide correspondant respectivement à 80 % puis 40 % du montant d'aide perçu en 2018. Le montant d'ICHN a donc diminué entre 2019 et 2020.

De 2020 à 2022, les montants versés au titre de l'ICHN ont été quasi stables. En 2023, ils étaient de 1,00 Md€, en baisse par rapport à 2022 (-6,7 %). Cette baisse s'explique par le fait qu'une petite part des paiements de l'ICHN 2023 a été payée en 2024, alors que l'intégralité des paiements d'une campagne N étaient réalisés l'année N les années précédentes. Le retour progressif à la normale du calendrier de paiement a donné lieu à un rebond des paiements en 2024 (1,09 Md€), puis à un retour en 2025 aux montants observés avant 2023 (1,07 M€ en 2025 comme en 2021 ou 2022), à un niveau nettement supérieur aux montants versés avant la réforme (890 M€ en 2017).

2.3- Fin du soutien exceptionnel national aux exploitations bio

Les paiements des aides à l'agriculture biologique et agro-environnementales ont diminué en 2024 (-60 M€) et s'établissent à 530 M€.

Cette baisse s'explique par celle des paiements du soutien exceptionnel mis en place en France en 2023 pour compenser les pertes économiques des exploitations agricoles bio (dans un contexte de hausse des charges et de baisse de la demande). Les montants versés au titre de ce dispositif ont été payés en quasi-totalité en 2023 et en 2024 (respectivement 90 M€ et 100 M€), ils représentaient moins d'un million d'euros en 2025.

Le reste de cette catégorie des concours publics à l'agriculture est composé des **aides à la conversion ou au maintien dans l'agriculture biologique** et des **mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)** du 2nd pilier de la PAC.

Pour ces deux dispositifs, les montants versés une année N correspondent globalement, depuis 2020, aux montants dus au titre de la campagne N-1. En 2023 comme en 2022, les sommes versées étaient

de 500 M€, dont la quasi-totalité versée au titre de la campagne N-1. Les paiements de 2024 correspondaient à des aides versées au titre de l'année 2023, mais ils étaient plus faibles (480 M€), en partie à cause de la sous-utilisation de l'enveloppe annuelle prévue pour les aides bio dans la nouvelle programmation, mais aussi parce que, si la plupart des paiements au titre de la campagne 2023 a eu lieu en 2024, une petite partie d'entre eux (pour les MAEC) a été décalée à 2025. En 2025, les montants payés pour les aides bio et MAEC du 2nd pilier retrouvent leur niveau de 500 M€. L'essentiel de ces paiements correspond à des paiements de la campagne 2024 - au sein desquels la part des MAEC tend à augmenter et celles de l'aide bio à diminuer depuis le changement de programmation -, auxquels s'ajoutent de petits reliquats de paiements de la campagne 2023.

2.4- Hausse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles

Les dépenses liées aux aménagements ruraux (hydraulique, foncier) et à l'emploi rural sont essentiellement composées des investissements en faveur des infrastructures en agriculture et foresterie. Elles augmentent en 2025, après une hausse entre 2023 et 2024. Elles se maintiennent donc à un niveau relativement élevé, 130 M€ en 2025, contre 70 M€ en moyenne entre 2020 et 2023.

3- Des aides relatives à la gestion des maladies animales et végétales en baisse, mais qui se maintiennent à un niveau élevé, dans le contexte des différentes épizooties

Les soutiens publics au titre de la **lutte contre les maladies des végétaux et des animaux** se sont établis à 250 M€ en 2025, en baisse par rapport à la moyenne observée entre 2022 et 2024 (370 M€ chaque année en moyenne), après le retour de l'épizootie d'influenza en 2021. Les montants de 2025 se situent toujours à un niveau relativement élevé au regard des années passées (moins de 200 M€ en 2020 ou 2021, par exemple), notamment en raison des dépenses de l'État visant à soutenir les campagnes de vaccination contre l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), la FCO, la MHE et la DNC.

La subvention de l'État pour couvrir le besoin au titre du **Service Public de l'Équarrissage** dans les DROM et des cas relevant de l'intérêt général en métropole représentait en 2025, comme les années précédentes, de l'ordre de 4 millions d'euros. La taxe d'abattage qui finançait ce service jusqu'en octobre 2013 a été remplacée par des cotisations volontaires obligatoires (CVO), qui ne sont pas retracées ici.

Les aides communautaires et nationales dans les DROM

Les départements et régions d'outre-mer (DROM) de la France, regroupant les territoires de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte, bénéficient d'aides spécifiques à l'agriculture souvent très différentes de celles disponibles en France hors DROM. Ces aides sont essentielles pour soutenir et développer les activités agricoles dans ces territoires. Ces derniers présentent notamment des défis particuliers en raison de leur éloignement géographique, de leurs conditions climatiques et de leur structure économique.

Les aides aux marchés et aux revenus agricoles s'élèvent à 722,9 M€ en 2025.

Le premier pilier de la PAC se décline pour ces territoires dans un programme spécifique, dénommé Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI). Par ailleurs, ce programme se situe hors du cadre du Programme Stratégique National (PSN). Cette politique a pour objectif de pérenniser et de développer les cultures dites de diversification (productions végétales et animales), de renforcer la compétitivité des cultures d'exportation (canne à sucre et banane) ainsi que de garantir l'approvisionnement alimentaire de ces territoires. Le POSEI se caractérise par deux éléments :

- La prédominance des aides couplées aux productions locales dans les subventions aux exploitations ;
- L'incitation à la structuration et à la professionnalisation des filières ultramarines.

Les aides du POSEI sont variées et s'adaptent aux situations hétérogènes des territoires. Elles se déclinent dans des aides végétales (162,0 M€), animales (51,3 M€), d'aide à l'organisation des filières (105,8 M€), d'interventions sur les marchés et d'actions de promotions.

Le montant total des aides POSEI versées lors de l'année 2025 s'élève à 327,6 M€.

Des aides nationales spécifiques financées sur les crédits du ministère de l'Agriculture de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ainsi que du ministère des Outre-mer contribuent également aux aides aux revenus et aux marchés des DROM.

Dans les DROM, les aides aux marchés et aux revenus agricoles sont principalement constitués d'aides couplés aux produits commercialisés. En 2025, ces aides ont représenté 282,3 M€, dont 213,2 M€ au titre du POSEI pour les productions végétales et animales.

L'importance de l'aide à l'organisation des filières constitue la deuxième spécificité des

DROM avec 170,1 M€ payés pour l'ensemble des filières, dont 105,8 M€ au titre du POSEI. Du fait de son importance historique et de son poids actuel dans l'économie agricole des DROM, la filière canne-sucre-rhum concentre 75 % de ces aides filières (aides nationales et européennes).

Les fonds des dispositifs de calamités agricoles ou d'appui assurantiel aux productions ne s'appliquent quant à eux pas aux DROM. Compte tenu du contexte des DROM, un Fonds de solidarité Outre-mer (FSOM) a été créé, ayant pour fonction d'indemniser les sinistrés ultramarins suite à la survenue d'événements climatiques d'intensité exceptionnelle. Dans un contexte marqué en 2025 par un cyclone d'une ampleur exceptionnelle à Mayotte (Chido), par deux cyclones à La Réunion (Belal et Garance) ainsi que par d'autres événements climatiques extrêmes, le FSOM a été mobilisé pour 22,9 M€ d'indemnités. De plus, celui-ci a été complété par des aides de crises exceptionnelles du Ministère des Outre-mer (25,6 M€) ainsi que par l'activation d'aides d'urgence européennes face aux aléas climatiques (17,1 M€). Au total, l'ensemble de ces dispositifs consacrés à la gestion des aléas de production s'élèvent à 65,6 M€ versés en 2025. Compte-tenu des événements climatiques cette année-là, le montant versé est trois fois plus élevé qu'en 2024.

Les concours publics au développement rural s'élèvent à 143,3 €, en hausse de 46,7 % par rapport à 2024.

Il est à noter que l'ensemble du territoire des DROM est classé comme zone éligible à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). À ce titre, 10,8 M€ ont été distribués en 2025. Ce montant est relativement stable par rapport aux dernières années. La hausse des montants alloués aux autres catégories d'aides du développement rural (installation, mesures agro-environnementales, aménagements ruraux) s'explique par l'achèvement des paiements de la programmation 2017-2022 et par le début des paiements de la programmation 2023-2027.

Les aides relatives à la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux s'établissent à 3,3 M€.

Comme en France hors DROM, le service public de l'équarrissage constitue le principal poste de dépenses des aides relatives à la sécurité sanitaires des végétaux et animaux (2,9 Md€ en 2025 dans les DROM).

Au global, 869,5 M€ de concours publics ont été payés en 2025 en soutien à la production

agricole dans les DROM, soit 5 % des concours publics à l'agriculture française.

Les concours publics versés en 2025 dans les DROM ont augmenté de 10 % par rapport à 2024, du fait surtout de la hausse des aides relatives aux aléas de production, liée aux événements climatiques de 2025, et de celle des aides au développement rural, dans un contexte d'achèvement des paiements de la programmation 2017-2022.

Tableau 1 : Évolution des concours publics à l'agriculture sur budget national et européen

CONCOURS PUBLICS (en millions d'euros courants)	2021 exécuté	2022 exécuté	2023 exécuté	2024 exécuté	2025 exécuté	Évolution 2024-2025 (en %)
Agriculture et développement rural	15 404,8	16 607,1	15 116,0	17 079,4	17 023,4	-0,3
Marchés et revenus agricoles	13 061,9	14 009,2	12 572,7	14 183,8	14 265,1	+ 0,6
Aides directes	7 008,1	7 158,3	6 585,3	7 217,1	6 884,2	-4,6
Régime de base et majorations	5 739,4	5 885,4	5 390,1	5 936,3	5 632,3	-5,1
Aides liées aux produits	1 268,7	1 272,9	1 195,2	1 280,8	1 251,9	-2,3
Aides de marché	728,1	889,7	850,4	739,4	791,5	+ 7,1
Interventions sur les marchés	79,5	34,3	112,5	33,1	26,7	-19,1
Organisation des filières	306,2	300,6	353,2	337,5	334,0	-1,0
Adaptation et modernisation des filières	246,4	432,7	255,4	253,4	347,5	+ 37,1
Appui technique, génétique...	28,4	31,7	23,2	24,7	19,1	-22,6
Promotion communication qualité	67,6	90,4	106,0	90,6	64,2	-29,2
Irrégularités, apurements, litiges	-15,4	-12,1	-7,5	-3,0	-8,0	+ 168,4
Gestion des aléas de production	1 227,3	980,3	597,2	650,9	827,5	+ 27,1
Calamités	388,8	212,0	153,5	110,1	261,1	+ 137,1
Assurance récolte	152,8	161,0	195,4	343,8	366,8	+ 6,7
Aides de crise (covid, gel, influenza aviaire, Ukraine)	685,6	607,3	248,3	197,0	199,6	+ 1,3
Allègements de charges	4 113,8	4 993,0	4 547,3	5 579,4	5 769,9	+ 3,4
Fiscales	1 950,2	2 405,1	2 054,2	2 954,6	3 051,8	+ 3,3
Sociales	2 163,0	2 587,0	2 492,0	2 624,0	2 714,0	+ 3,4
Financières (FAC, restructuration de dette, trésorerie...)	0,6	0,9	1,2	0,8	4,1	+ 409,6
Développement rural et environnement	2 144,7	2 214,7	2 212,4	2 501,8	2 506,8	+ 0,2
Installation, Cessation, Aides à l'investissement	539,4	572,1	538,5	701,7	773,5	+ 10,2
Compensation de handicaps naturels (ICHN)	1 064,6	1 073,1	1 000,9	1 089,9	1 068,3	-2,0
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	464,0	507,7	601,3	590,5	531,7	-10,0
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	72,5	57,6	68,2	116,3	130,7	+ 12,3
Activités hippiques	4,2	4,1	3,4	3,3	2,6	-19,8
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	198,2	383,1	330,9	393,8	251,5	-36,1
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	195,1	379,3	327,1	390,0	247,2	-36,6
Service public de l'équarrissage	3,1	3,8	3,8	3,8	4,3	+ 14,3

Note : les données 2021-2024 ont été révisées par rapport à la version publiée le 3 juillet 2025.

Sources : MAASA/SSP et ODEADOM.

Tableau 2 : Concours publics à l'agriculture détaillés sur budget national et européen

Concours publics (en millions d'euros courants)	2021 exécuté	2022 exécuté	2023 exécuté	2024 exécuté	2025 exécuté	Évolution 2024-2025 (en %)
Marchés et revenus agricoles	13 061,9	14 009,2	12 572,7	14 183,8	14 265,1	0,6
Paielements de base et majorations	5 739,4	5 885,4	5 390,1	5 936,3	5 632,3	-5,1
<i>Paielement de base / aide de base en 2023</i>	2 905,0	2 953,0	3 030,6	3 180,8	3 099,7	-2,6
<i>Paielement vert / écorégime en 2023</i>	2 001,3	2 026,1	1 510,0	1 917,7	1 752,2	-8,6
<i>Paielement redistributif / aide redistributive en 2023</i>	666,7	677,3	632,7	694,0	640,9	-7,7
<i>Paielement jeunes agriculteurs / aide jeunes agriculteurs en 2023</i>	75,8	76,6	112,0	143,7	139,5	-2,9
<i>Remboursement de la discipline financière</i>	90,7	152,2	104,8	0,0	0,0	
Aides liées aux produits	1 268,7	1 272,9	1 195,2	1 280,8	1 251,9	-2,3
<i>Aides végétales</i>	243,6	250,3	254,8	260,5	261,7	0,5
<i>Aides protéines végétales</i>	133,5	133,4	134,3	157,7	174,2	10,5
<i>Aides animales</i>	891,7	889,3	806,0	862,6	816,0	-5,4
Interventions sur les marchés	79,5	34,3	112,5	33,1	26,7	-19,1
<i>Distillation sous-produits</i>	27,5	31,5	112,2	32,7	26,6	-18,7
<i>Stockage</i>	51,9	2,8	0,3	0,4	0,1	-61,2
Organisations des filières	306,2	300,6	353,2	337,5	334,0	-1,0
<i>Filière canne à sucre</i>	132,8	129,3	126,4	136,6	127,0	-7,0
<i>Filières (OP, Approvisionnement)</i>	173,4	171,2	226,8	200,8	207,0	3,1
Adaptation et modernisation des filières (aides individuelles)	246,4	432,7	255,4	253,4	347,5	37,1
Expérimentation, appui technique, génétique	28,4	31,7	23,2	24,7	19,1	-22,6
Actions de promotion et qualité des produits	67,6	90,4	106,0	90,6	64,2	-29,2
Irrégularités, apurements, litiges...	-15,4	-12,1	-7,5	-3,0	-8,0	168,4
Gestion des aléas de production	1 227,3	980,3	597,2	650,9	827,5	27,1
<i>Indemnités calamités agricoles</i>	388,8	212,0	153,5	110,1	261,1	137,1
<i>Aides à l'assurance récolte</i>	152,8	161,0	195,4	343,8	366,8	6,7
<i>Aides de crise (covid, gel, influenza aviaire, Ukraine)</i>	685,6	607,3	248,3	197,0	199,6	1,3
Allègements de charges	4 113,8	4 993,0	4 547,3	5 579,4	5 769,9	3,4
Fiscales	1 950,2	2 405,1	2 054,2	2 954,6	3 051,8	3,3
<i>TICPE et TICGN, taux réduit...</i>	1 358,7	1 731,6	1 138,1	1 758,5	2 157,7	22,7
<i>Taxe foncière / propriétés non bâties</i>	258,0	265,0	265,0	395,0	394,0	-0,3
<i>Impôt sur le revenu/les bénéfices (CICE, CI Bio...) ⁽¹⁾</i>	278,5	355,5	601,5	739,5	438,5	-40,7
<i>Autres mesures fiscales (dont réduction tx TVA...)</i>	55,0	53,0	49,6	61,6	61,6	0,0
Sociales	2 163,0	2 587,0	2 492,0	2 624,0	2 714,0	3,4
<i>Cotisations sociales employeurs</i>	1 837,0	2 064,0	2 159,0	2 222,0	2 277,0	2,5
<i>Cotisations sociales des exploitants</i>	326,0	523,0	333,0	402,0	437,0	8,7
Financières (FAC, restructuration dettes, trésorerie, Agridiff...)	0,6	0,9	1,2	0,8	4,1	409,6
Développement rural et Environnement	2 144,7	2 214,7	2 212,4	2 501,8	2 506,8	0,2
<i>Installation, Cessation, Aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)</i>	539,4	572,1	538,5	701,7	773,5	10,2
<i>Compensation de handicaps naturels (ICHN)</i>	1 064,6	1 073,1	1 000,9	1 089,9	1 068,3	-2,0
<i>Agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)</i>	464,0	507,7	601,3	590,5	531,7	-10,0
<i>Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural</i>	72,5	57,6	68,2	116,3	130,7	12,3
<i>Activités hippiques</i>	4,2	4,1	3,4	3,3	2,6	-19,8
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	198,2	383,1	330,9	393,8	251,5	-36,1
<i>Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux</i>	195,1	379,3	327,1	390,0	247,2	-36,6
<i>Service public de l'équarrissage</i>	3,1	3,8	3,8	3,8	4,3	14,3
Agriculture et développement rural	15 404,8	16 607,1	15 116,0	17 079,4	17 023,4	-0,3
dont DROM	792,9	782,5	798,6	789,4	869,5	10,1

Note : les données 2021-2024 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 3 juillet 2025.

Sources : MAASA/SSP et ODEADOM.

⁽¹⁾ y compris déductions pour investissements, déductions pour aléas et abattements spécifiques pour les jeunes agriculteurs.

Sources : MASA/SSP et ODEADOM.

Tableau 3 : Concours publics à l'agriculture des DROM détaillés sur budget national et européen

Concours publics dans les DROM (en euros courants)	2021 exécuté	2022 exécuté	2023 exécuté	2024 exécuté	2025 exécuté	Évolution 2024-2025 (en %)
Agriculture et développement rural	792,9	782,5	798,6	789,4	869,5	+ 10,1
Marchés et revenus agricoles	655,9	679,7	679,7	688,7	722,9	+ 5,0
Paielements de base et majorations	2,4	2,2	2,7	2,5	4,2	+ 68,5
<i>Paielement de base Mayotte</i>	2,4	2,2	2,7	2,5	4,2	+ 68,5
Aides liées aux produits	267,8	280,1	290,5	274,2	282,3	+ 3,0
<i>Aides végétales</i>	219,6	226,6	230,9	230,9	231,0	+ 0,0
<i>Aides animales</i>	48,1	53,6	59,6	43,2	51,3	+ 18,8
Interventions sur les marchés	0,1	0,0	0,2	0,4	0,1	-61,2
<i>Stockage</i>	0,1	0,0	0,2	0,4	0,1	-61,2
Organisations des filières	174,2	170,7	168,3	184,7	170,1	-7,9
<i>Filière canne à sucre</i>	132,8	129,3	126,4	136,6	127,0	-7,0
<i>Filières (OP, Approvisionnement)</i>	41,4	41,4	41,8	48,1	43,1	-10,4
Expérimentation, appui technique, génétique	3,3	6,7	6,1	6,0	4,8	-19,2
Actions de promotion et qualité des produits	1,7	1,9	1,8	5,2	1,8	-65,8
Gestion des aléas de production	3,3	15,8	9,6	18,4	65,6	+ 256,1
<i>Indemnités calamités agricoles</i>	3,3	6,1	8,0	15,6	22,9	+ 46,7
<i>Aides de crise (covid, gel, influenza aviaire, Ukraine)</i>	0,0	9,7	1,6	2,8	42,7	+ 1 418,1
Allègements de charges	203,2	202,2	200,5	197,3	194,0	-1,7
<i>Fiscales</i>	190,7	189,2	186,7	182,9	178,0	-2,7
<i>Sociales</i>	12,5	13,0	13,9	14,5	16,0	+ 10,6
Développement rural et Environnement	133,6	99,5	114,9	97,7	143,3	+ 46,7
Installation, Cessation, Aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)	58,5	41,5	45,0	43,0	50,4	+ 17,0
Compensation de handicaps naturels (ICHN)	11,4	7,6	11,0	11,0	10,8	-2,5
Agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	6,8	7,3	1,2	8,0	17,5	+ 120,0
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	56,8	43,1	57,6	35,7	64,7	+ 81,4
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	3,4	3,3	4,1	3,1	3,3	+ 6,5
Service public de l'équarrissage	2,3	2,2	2,9	2,3	2,9	+ 23,4
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	1,1	1,1	1,2	0,8	0,4	-45,6

Sources : MAASA/SSP et ODEADOM.

Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture présentent une consolidation des dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole. À **compter des dépenses relatives à l'année 2015**, le périmètre retenu est celui relatif au **secteur agricole** au sens strict. Ne sont ainsi plus prises en compte les dépenses spécifiques à la forêt, aux industries agroalimentaires, à l'enseignement agricole (technique ou supérieur), à la recherche ni au fonctionnement des services. L'aide alimentaire ne relève plus de la thématique étudiée. Le financement de la pêche et de l'aquaculture n'appartenait déjà pas au champ étudié les années antérieures. Sont en revanche retenus les financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture (MAASA), les dépenses des budgets **d'autres ministères** et des **collectivités territoriales** ou **agences** pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du ministère chargé de l'agriculture, les dépenses du budget de **l'Union européenne** dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), l'effort collectif en termes de fiscalité, de cotisations sociales ou de frais financiers. Ainsi les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) et les aides sociales sont retracées dans les concours publics à l'agriculture, selon toutefois la disponibilité des informations.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de trois domaines, eux-mêmes subdivisés en ensembles et sous-ensembles d'actions concourant à une même politique. La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du ministère chargé de l'agriculture en programmes et actions selon les principes de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale (de janvier à décembre).

Les dépenses du budget de l'État sont celles exécutées ou programmées au cours de l'année ; elles sont issues de Chorus. On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Depuis 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) finance les aides du premier pilier et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) les soutiens au développement rural.

Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en trois volets : le ministère et les autres financeurs pour la partie nationale et un volet européen. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du FEAGA et du FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les États membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles européennes. Chaque année, au moment du rapport définitif, le montant de ce refus d'apurement communautaire est comptabilisé sur le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants européens, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'agence de services et de paiement (ASP), sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds européens. Les refus d'apurement n'ont donc pas d'impact sur le niveau des concours publics mais affectent la répartition du financement entre budget national et budget européen.

Les dépenses financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR), qui est alimenté par la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles, n'ont jamais été comptabilisées dans les concours publics à l'agriculture.

Nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions

1. Marchés et revenus agricoles

1.1. Aides directes

Paielements de base et majorations

Aides liées aux produits

1.2. Aides de marchés

Interventions sur les marchés et maîtrise de l'offre

Organisation collective des filières

Modernisation des exploitations engagées dans les filières

Appui technique, expérimentation, génétique...

Promotion et qualité des produits

1.3 Irrégularités, apurements, litiges...

1.4. Gestion des aléas de production

1.5. Allègements de charges

2. Développement rural et Environnement

2.1. Installation, cessation, aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)

2.2. Compensation des handicaps naturels

2.3. Mesures et animation agro-environnementales

2.4. Aménagements ruraux (hydrauliques, fonciers), emploi rural

2.5. Activités hippiques

3. Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

3.1. Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux

3.2. Service public de l'équarrissage

Annexe

INDICE DES FERMAGES POUR L'ANNÉE 2026

L'indice national des fermages est utilisé pour l'actualisation annuelle du prix des fermages pour le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation. Conformément au décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes, l'indice repose sur deux facteurs :

- l'inflation (mesurée à partir de l'indice de prix du produit intérieur brut - PIB) pour garantir la valeur réelle des fermages aux propriétaires ;
- l'évolution des résultats économiques des exploitations pour tenir compte de la situation des fermiers.

L'indice des fermages pour 2026 correspond à la moyenne pondérée (40 % - 60 %) des indices des prix du PIB et de l'indice des résultats économiques des exploitations estimés pour 2026 en appliquant les évolutions de ces 2 facteurs entre 2024 et 2025.

L'évolution des résultats économiques est appréhendée par l'évolution de revenu **brut** d'entreprise agricole (RBEA), estimé à partir du revenu courant avant impôts (RCAI) et des dotations aux amortissements.

Il est calculé par hectare de surface agricole utile (SAU) pour chaque année et en moyenne sur 5 ans.

L'évolution entre 2024 et 2025 est égale à l'évolution de la moyenne sur la période 2021-2025 par rapport à la moyenne sur la période 2020-2024.

Les données mobilisées pour effectuer ce calcul sont issues du Réseau d'information comptable agricole pour l'année 2024 et les années antérieures. Pour la dernière année (2025), le chiffre est estimé à partir de l'évolution du résultat net de la branche selon le compte provisoire de la branche agriculture en 2025 (+ 30,2 %, source Insee) et d'une évolution tendancielle des dotations aux amortissements.

Éléments de calcul du RBEA par hectare pour l'indexation des fermages 2026

Source : SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2025.

Champ : France hors DROM, exploitations dont la production brute standard est supérieure à 25 000 €.

	Moyennes par exploitation				RBEA par hectare (euros)		
	Résultat courant avant impôts (RCAI) en milliers d'euros	Dotations aux amortissements en milliers d'euros	Revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) en millier d'euros	Surface agricole utilisée (SAU) en ha	Moyenne annuelle	Moyenne mobile sur 5 ans	Évolution annuelle (en %)
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)/(4)		
2017	38,37	32,16	70,53	89,61	787,1	759,79	
2018	42,01	31,85	73,86	89,63	824,1	770,19	
2019	41,84	32,70	74,54	90,71	821,7	779,82	
2020	36,95	32,97	69,92	92,11	759,1	772,19	
2021	56,35	33,66	90,01	92,47	973,4	833,07	
2022	77,92	37,05	114,97	94,73	1 213,7	918,39	
2023	49,81	39,45	89,26	96,00	929,8	939,54	
2024	40,36	41,57	81,93	98,20	834,3	942,05	
2025 prov.	52,55	43,80	96,35	98,20	981,2	986,47	4,72

Le chiffre retenu pour l'évolution du RBEA entre 2024 et 2025, entrant dans le calcul de l'indice des fermages pour 2025, est de + 4,72 %.

Calcul de l'indice des fermages pour 2026

Éléments de base des calculs : RICA (RBEA/ha = [RCAI + amortissements]/ha) et prix du PIB

Données France hors DROM pour le RBEA, France pour le prix du PIB.

Source :

- SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2025 pour le RBEA ;
- Insee, comptes nationaux annuels, tableau 1.103 (Indices de prix du produit intérieur brut et de ses composantes) pour le prix du PIB.

	Évolution du RBEA par ha en % (2)	Indice du RBEA	Prix du PIB		Indice national des fermages arrêté (pondération 60 % indice du RBEA et 40 % indice de prix PIB) (1)	
	Lissé sur 5 ans	Base 100 en 2009	Évolution annuelle (en %)	Base 100 en 2009	Base 100 en 2009	Évolution annuelle (en %)
2020	0,07	102,52	2,52	109,55	105,33	0,55
2021	5,16	102,59	1,33	112,31	106,48	1,09
2022	7,51	107,89	2,95	113,81	110,26	3,55
2023	5,18	115,99	5,30	117,16	116,46	5,63
2024	-0,71	122,00	2,09	123,38	122,55	5,23
2025	4,72	121,13	1,09	125,95	123,06	0,42
2026		126,85		127,32	127,04	3,23

(1) Pour 2020 : arrêté du 16 juillet 2020, JO n° 0176 du 19 juillet 2020

(1) Pour 2021 : arrêté du 12 juillet 2021, JO n° 0166 du 20 juillet 2021

(1) Pour 2022 : arrêté du 13 juillet 2022, JO n° 0163 du 16 juillet 2022

(1) Pour 2023 : arrêté du 18 juillet 2023, JO n° 0167 du 21 juillet 2023

(1) Pour 2024 : arrêté du 17 juillet 2024, JO n° 0180 du 30 juillet 2024

(1) Pour 2025 : arrêté du 23 juillet 2025, JO n° 0173 du 27 juillet 2025

(1) Pour 2026 : arrêté à paraître.

(2) Les évolutions du RBEA/ha et l'indice correspondant sont les chiffres arrêtés lors du calcul annuel de l'indice des fermages. Ils ne sont pas révisés l'année suivante à la suite de la publication du RBEA définitif. Il en est de même pour l'évolution du prix du PIB.

Compte-tenu de l'inflation entre 2024 et 2025 (+ 1,09 % pour l'indice du prix du PIB), **l'indice des fermages pour 2026 est de + 3,23 %.**

Annexe 2

COMPTE-RENDU DES DÉBATS

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation du 7 juillet 2026

Le président, **Pierre Muller**, ouvre la séance.

La réunion comporte les présentations suivantes :

- Les comptes nationaux provisoires de l'agriculture en 2025 (Mickaël Ramonet, Insee)
- Les comptes régionaux provisoires de l'agriculture en 2025 (Étienne Hirtz, MAASA/SSP)
- La rétopolation des comptes régionaux en base 2020 (Félix Paquier, MAASA/SSP)
- Les concours publics à l'agriculture en France en 2025 (Félix Paquier, MAASA/SSP)
- Les concours publics dans les DROM en 2025 (Pauline Cuenin, ODEADOM)
- L'élaboration d'un compte de capital de l'agriculture par l'Insee (Vincent Hecquet, Insee)
- La publication du SSP sur la mécanisation en agriculture (V. Marcus, MAASA/SSP)
- L'indice des fermages pour l'année 2025 (Félix Paquier, MAASA/SSP)

À l'issue des présentations, le président remercie les orateurs et l'ensemble des contributeurs aux rapports, et ouvre le débat.

Les comptes nationaux et régionaux provisoires de l'agriculture pour 2025

P. Muller précise, à l'issue de la présentation de l'Insee, que, dans les résultats portant sur le commerce extérieur, les produits de la viticulture ne sont pas inclus parce que ce ne sont pas des produits agricoles dans la nomenclature des produits.

Y. Fialip (FNSEA) s'interroge sur la hausse de la production viticole en volume entre 2024 et 2025, qui ne correspond pas aux résultats attendus par la FNSEA. **M. Ramonet (Insee)** explique que les résultats de la statistique agricole annuelle (SAA) donnent en effet une baisse des quantités produites entre 2024 et 2025 (- 2 %), alors que l'indice de volume des comptes de l'agriculture, qui est un autre concept, fait état d'une hausse entre 2024 et 2025. L'explication réside dans le fait que l'indice de volume des comptes de l'agriculture n'est pas un indice d'évolution des quantités, il s'agit d'un indice d'évolution entre la valeur 2024 et la valeur 2025 aux prix de 2024. Entre 2024 et 2025, les quantités de vin produites diminuent au niveau national mais augmentent de manière marquée dans certaines régions, par exemple en Bourgogne-Franche-Comté ou dans le Grand-Est. Ces régions, où les prix sont élevés, ont un poids dans l'indice de volume des comptes de l'agriculture plus fort que dans l'évolution des quantités produites de la SAA.

De manière plus générale, **Y. Fialip (FNSEA)** indique qu'il faut être très prudent lorsqu'on interprète la hausse de la production agricole entre 2024 et 2025. Il rappelle que la hausse de la production en 2025 intervient après une année 2024 marquée par de très mauvaises récoltes céréalières et viticoles. L'année 2025 devrait être comparée aux cinq dernières années plutôt qu'uniquement à 2024 : la production 2025 est au-dessus de 2024, mais en dessous de la moyenne. Un certain nombre de régions tirent leur épingle du jeu en 2025 grâce à la production animale, mais c'est uniquement lié aux prix, dans un contexte où la décapitalisation du cheptel se poursuit. Par ailleurs, **Y. Fialip** partage son inquiétude sur le niveau de la balance agro-alimentaire française. Le solde 2025 était proche de 0, en partie parce que la récolte 2024 en céréales était basse. Il y a une année de décalage entre évolution de la production et des exportations pour ces produits, ainsi que pour la viticulture. Il reste difficile de prédire le solde 2026. **Y. Fialip** note également une hausse des importations.

Concernant les résultats économiques de la branche agricole, **Y. Fialip (FNSEA)** note qu'ils augmentent en 2025, mais restent faibles, ce qui pose question pour le renouvellement des générations agricoles. Les résultats par emploi augmentent davantage, le nombre d'emplois diminuant. Concernant l'emploi, **Y. Fialip** anticipe pour les prochaines années que le manque de main-d'œuvre en agriculture et dans les industries de transformations des produits agricoles sera le principal frein à la production agricole, devant les conditions climatiques.

P. Muller rejoint **Y. Fialip** sur le fait que la question de la main-d'œuvre en agriculture est une question fondamentale. **I. Robert-Bobée (MAASA/SSP)** indique que ce sujet est documenté par le SSP dans [les estimations d'emploi agricole](#) publiées chaque année dans la collection des dossiers sur Agreste (estimations 2024 et provisoires 2025 à paraître en septembre-octobre).

R. Vignau (Coordination rurale) insiste sur l'importance de la décapitalisation du cheptel bovin. Il note que les rapports présentés en séance évoquent surtout la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) comme facteur expliquant la baisse de la production en volume pour les gros bovins, mais que la décapitalisation est au moins aussi importante. **V. Hecquet (Insee)** indique que l'érosion du cheptel est bien mentionnée dans le rapport de l'Insee sur les comptes nationaux à la page 15. **V. Marcus (MAASA/SSP)** signale par ailleurs aux membres de la Commission qu'une DataViz publiée en 2024 sur le site Agreste est consacrée à [la décapitalisation du cheptel bovin](#) et qu'un [Primeur sur la décapitalisation](#) va paraître en 2026.

P. Muller en profite pour rappeler que la production de bétail mesurée dans les comptes de l'agriculture n'est pas simplement le nombre de têtes, mais correspond au croît des animaux, qui ne peut être mesuré que de manière indirecte et approximative. Par ailleurs, il est tout à fait possible d'avoir temporairement un croît qui augmente pendant des années où il y a décapitalisation. Il indique également que la prise en compte des décès du cheptel reproducteur ne devrait théoriquement pas avoir d'impact direct à la baisse sur l'estimation de la production, car il s'agit d'un déclassement d'actifs et non d'une baisse de production. De manière générale, la question de la prise en compte des événements exceptionnels dans le système comptable est une question complexe. Cela s'applique aux épizooties, mais aussi à d'autres événements exceptionnels comme les canicules. Dans le cadre du prochain changement de base des comptes de l'agriculture, la question du traitement des événements exceptionnels méritera d'être abordée : préciser ce qui doit être comptabilisé avec un effet immédiat sur la production et ce qui relève au contraire du déclassement d'actifs fixes (perte d'animaux reproducteurs par exemple).

Y. Fialip (FNSEA) note par ailleurs des différences assez fortes dans les évolutions de la production en valeur entre 2024 et 2025 selon les départements. Il note par exemple des évolutions de sens opposé entre la Côte d'Or (hausse de la production) et la Saône-et-Loire (baisse de la production), et s'interroge sur les phénomènes qui expliquent ces différences. **Le SSP** indique qu'il est nécessaire de regarder en détail les données des deux départements pour répondre à cette question, ce qui pourra être fait en aval de la réunion. *Précision du SSP post-réunion : le rebond de la production viticole en 2025 en Côte-d'Or après la faible récolte de 2024 ne s'observe pas dans les mêmes proportions en Saône-et-Loire, ce qui explique au moins en partie les différences d'évolution entre les deux départements.*

R. Vignau (Coordination rurale) se demande comment s'explique la hausse des subventions d'exploitation en 2025 dans les DROM. **F. Paquier (MAASA/SSP)** explique qu'il s'agit notamment de dispositifs exceptionnels d'aides dans le contexte d'événements climatiques extrêmes comme le cyclone Chido.

P. Muller remarque que la région Nouvelle-Aquitaine se distingue des autres régions avec une hausse très modérée de la production en valeur et des indicateurs de résultat en 2025 par rapport à d'autres régions, en particulier viticoles. **E. Hirtz (MAASA/SSP)** indique que l'explication se trouve probablement au moins en partie dans la crise traversée par le secteur viticole dans cette région et les politiques d'arrachage des vignes mises en place depuis quelques années.

F. Walraet (Coordination rurale) note l'intérêt du graphique sur la production de blé sur les trente dernières années. C'est la vitrine de l'agriculture française et, depuis vingt ans, la quantité produite est en baisse. **F. Walraet** estime que l'agriculture française n'arrive plus à répondre à la demande alimentaire française qui reste soutenue. Il indique que, s'il est difficile pour les politiques publiques au niveau national ou européen d'avoir un impact sur les prix, c'est moins le cas pour les productions en volume. Il note également, sur le commerce extérieur, qu'aux inquiétudes déjà exprimées les années précédentes concernant le solde du commerce extérieur pour les fruits et les légumes se sont ajoutées des inquiétudes pour d'autres productions.

P. Muller indique que le graphique en page 4 du rapport de l'Insee sur les comptes nationaux de l'agriculture, qui fait la comparaison entre la valeur ajoutée brute de la branche agricole et celle d'autres branches, et où l'on voit que l'agriculture est le secteur enregistrant la baisse la plus marquée depuis 2010, est particulièrement intéressant. **S. Devienne (Académie d'agriculture de France)** serait intéressée en complément par un graphique avec cet indicateur par emploi dans la branche. Cela pourrait conduire à des constats différents. L'Insee produisait cette analyse jusqu'à 2017, mais ces données ne semblent plus se trouver sur [insee.fr](#). L'Insee prend note de ce besoin et indique que les données d'emploi par branche sont disponibles sur [le site insee.fr](#).

La réropolation des comptes régionaux de l'agriculture en base 2020

C. Bonhomme (CDAF) demande au SSP si une réropolation des séries régionales avant 2010 est prévue. **V. Marcus (MAASA/SSP)** explique qu'il s'agit d'un arbitrage entre la charge de travail induite pour les équipes du SSP et les besoins exprimés par les utilisateurs en région : en particulier les S(r)ise(t) des D(r)aaf ont indiqué que remonter à 2010 répondait largement aux besoins. Néanmoins, si des besoins importants sont exprimés pour remonter davantage dans le temps, le SSP en prendra note pour y répondre. **I. Robert-Bobée (MAASA/SSP)** précise qu'il reste possible pour les utilisateurs, en première estimation, d'appliquer à l'année 2010 les évolutions des années antérieures en ancienne base pour simuler des séries réropolées plus longues. C. Bonhomme indique qu'il ne s'agit pas d'un besoin très fort, les études menées par CDAF pouvant s'appuyer en effet, en veillant à corriger les ruptures de série, sur les séries en ancienne base, lorsqu'il y a un besoin de remonter avant 2010 au niveau régional. P. Muller rappelle par ailleurs que les séries nationales sont réropolées jusqu'à 1980 pour tous les indicateurs, et jusqu'aux années 1960 pour la production.

S. Devienne (Académie d'agriculture de France) et **Y. Fialip (FNSEA)** pointent les très fortes révisions de la production en valeur de pommes de terre à l'occasion du passage en base 2020, qui apparaissent dans la présentation du SSP. **S. Devienne** rappelle que les présentations faites à la CCAN en 2025 montraient également des révisions importantes pour la production viticole. **F. Paquier (MAASA/SSP)** indique qu'en effet, le vin et les pommes de terre sont des postes pour lesquels le niveau de la production en valeur a été nettement révisé à l'occasion du changement de base. Ceci s'explique notamment par le fait que pour ces postes, l'estimation du niveau de la production en valeur est relativement difficile, parce qu'une grande variété de prix existe selon les territoires et le type de production, et que l'accès aux données sur ces prix est parfois difficile. Les révisions sont aussi la preuve de l'importance des travaux de rebasement à intervalle régulier, pour améliorer la qualité des résultats des comptes de l'agriculture et tenir compte des dernières données disponibles. **V. Marcus (MAASA/SSP)** précise que le principe des comptes est de partir d'une année de base et d'y appliquer des évolutions pour estimer les années suivantes. L'essentiel de l'interprétation des données des comptes de l'agriculture concerne les évolutions annuelles des différents indicateurs, qui sont plus robustes, et moins les niveaux.

R. Vignau (Coordination rurale) demande à l'Insee et au SSP s'il existe des discussions avec d'autres pays d'Europe, par exemple la Belgique, sur les méthodes d'évaluation concernant la production de pommes de terre. **V. Hecquet (Insee)** et **F. Paquier (MAASA/SSP)** indiquent qu'il y a des échanges réguliers entre pays européens sur les comptes, mais qu'il n'y en a pas eu dans la période récente spécifiquement sur la pomme de terre. **P. Muller** rappelle que les concepts sont les mêmes dans les comptes de l'agriculture des différents pays, mais qu'en revanche des différents de mesure et de mise en œuvre des méthodes peuvent exister.

Les concours publics à l'agriculture en 2025 en France

P. Muller considère qu'il s'agit d'un exercice très intéressant, qui n'est pas fait pour d'autres secteurs d'activité. Il y a eu récemment un rapport du Sénat et beaucoup de débats sur les aides aux entreprises, et ce rapport contribue à éclairer ce débat pour ce qui concerne l'agriculture.

F. Walraet (Coordination rurale) se demande s'il est possible de calculer ce que représentent les masses financières des concours publics à l'agriculture dans le résultat des exploitations agricoles. **F. Paquier (MAASA/SSP)** répond qu'il est en effet intéressant de mettre en regard ces aides à l'agriculture avec les résultats économiques des exploitations. **F. Paquier** et **P. Muller** indiquent néanmoins que l'exercice est complexe parce que certaines aides prises en compte dans les concours publics ne sont pas directement versées aux exploitations ou n'interviennent pas dans la formation du résultat d'exploitation. Pour les aides qui interviennent directement en tant que subventions d'exploitation dans le résultat des exploitations, **V. Marcus (MAASA/SSP)** explique que les données du RICA permettent de mener ce type d'analyse, et que des résultats sur le sujet sont par exemple mis en évidence dans le rapport annuel sur les résultats du RICA présenté chaque année en décembre à la Commission des comptes de l'agriculture.

S. Devienne (Académie d'agriculture de France) remarque qu'il serait intéressant d'avoir l'impact redistributif des allègements de charges sociales, et notamment de voir s'ils compensent les inégalités de répartition des aides du premier pilier de la PAC. **S. Devienne** cite l'exemple de la filière arboriculture, avec beaucoup de main-d'œuvre et peu d'aides de la PAC.

Les concours publics à l'agriculture en 2025 dans les DROM

La part des DROM dans les concours publics à l'agriculture est d'environ 5 %. **J. Andrieu (ODEADOM)** précise que, en surface, production et valeur ajoutée, la part des DROM dans le total national est inférieure à 5 % ; en termes de nombre d'exploitations en revanche, la part des DROM (6 %) est supérieure à la part des aides.

R. Vignau (Coordination rurale) interroge **l'ODEADOM** sur la définition des territoires ultramarins pris en compte et notamment sur l'inclusion de la Polynésie. **L'ODEADOM** explique qu'il s'agit des 5 départements et régions d'outre-mer (DROM), et que la Polynésie ne fait donc pas partie du champ. **J. Andrieu (ODEADOM)** indique qu'élargir l'exercice des concours publics aux territoires ultramarins qui ne sont pas des DROM est difficile parce que plusieurs de ces territoires ne relèvent pas de l'Union européenne (pas d'aides européennes donc), et certains ont leur propre ministère de l'agriculture.

F. Walraet (Coordination rurale) et **S. Devienne (Académie d'agriculture de France)** demandent quelle est la part des concours publics dans les DROM qui est destinée aux filières canne à sucre et banane, fortement tournées vers l'exportation. **J. Andrieu (ODEADOM)** indique que ces deux filières représentent approximativement 130 millions d'euros pour ce qui concerne la banane et 250 millions d'euros pour la canne à sucre et le rhum, soit au total environ 40 % des concours publics dans les DROM. C'est donc effectivement une part importante des concours publics qui est destinée à ces filières exportatrices. **S. Devienne** remarque que la conséquence de cela est que, même si le montant total de concours publics par actif agricole est dans les DROM à un niveau comparable voire inférieur à la France hors DROM, dans les faits, les aides dans les DROM sont très concentrées sur les exploitations et les actifs de deux filières d'exportation. **J. Andrieu** rejoint **S. Devienne** sur ce point. Il indique notamment que pour la banane en particulier, le nombre d'exploitations est faible, avec un montant par exploitation élevé. Ceci crée aussi des écarts entre territoires parce que la banane est une filière qui concerne essentiellement la Guadeloupe et la Martinique et assez peu les autres DROM. **J. Andrieu** indique que les écarts entre territoires et filières sont aussi marqués en France hors DROM, avec des niveaux d'aides très variables selon les filières.

R. Vignau (Coordination rurale) poursuit l'échange en demandant si la Guyane, avec peu de cultures d'exportation, reçoit donc peu d'aide du POSEI. **J. Andrieu** répond que c'est en effet le cas.

Élaboration d'un compte de capital de l'agriculture par l'Insee

P. Muller remercie l'Insee pour ce travail très intéressant et formule deux remarques :

- L'évaluation des acquisitions nettes de cessions d'actifs non produits ne concerne pas que les terrains, elle concerne aussi a priori les réserves d'eau, quand elles sont acquises ou cédées par des acteurs agricoles auprès d'acteurs non agricoles.
- Pour les terrains, la question des fermages est complexe. Si un agriculteur cède un terrain qui reste en fermage, se pose par exemple la question de savoir si l'on doit compter ou non une cession.

Par ailleurs, **P. Muller** indique que l'évaluation des aides à l'investissement et des autres transferts en capital, qui sont des ressources du compte de capital, est à approfondir, pour préciser ce qui doit être inclus dans chacune de ces deux catégories.

Publication du SSP sur la mécanisation en agriculture¹

P. Muller rappelle, à l'issue de la présentation, que les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) font partie du champ des comptes de l'agriculture, et que leur part dans la production augmente en tendance. On peut le mettre en relation avec les tendances dans l'utilisation de matériel via des CUMA ou ETA mises en évidence dans la présentation. Il indique que, pour l'instant, la formation brute de capital fixe (FBCF) dans les comptes de l'agriculture n'inclut pas l'acquisition de matériel en crédit-bail ou location avec option d'achat. C'est un des chantiers du prochain changement de base : leur prise en compte conduirait de fait à rehausser la FBCF et la consommation de capital fixe (CCF) dans la future base.

¹ Primeur n° 2026-3 « [Une mutualisation croissante des machines de récolte entre agriculteurs](#) », juin 2026.

Y. Fialip (FNSEA) trouve l'étude intéressante et remarque que la mutualisation du matériel est rendue nécessaire par la hausse des coûts. Il indique cependant que cette mutualisation se heurte parfois à la nécessité, avec le changement climatique, de faire les récoltes très rapidement. Il indique que la France dépend fortement de fournisseurs étrangers, notamment pour l'acier et certains matériels de haute technologie. Il note également qu'il serait donc important que le ministère de l'agriculture et les politiques publiques prennent en compte cette question fondamentale d'accès aux moyens de production, point clé pour pouvoir produire demain.

G. Lefort (CDAF) indique, en complément, que les normes (par exemple filtres à particules sur une moissonneuse ou dispositifs visant à limiter la pollution) ont sans doute contribué aussi aux hausses de prix, et ne sont pas neutres sur la compétitivité de l'agriculture française.

P. Muller note enfin une relative faiblesse des aides à l'investissements en agriculture en France alors que le poids de l'investissement et son coût sont très importants.

L'indice des fermages pour l'année 2025

Y. Fialip (FNSEA) signale que certaines régions considèrent qu'elles contribuent moins au résultat agricole que d'autres régions, alors qu'on leur applique le même indice des fermages. Cela pose la question d'un indice des fermages régionalisé, qui a existé par le passé.

Points divers

P. Muller indique que **l'Insee** et **le SSP** vont engager dans les prochains mois les travaux nécessaires au prochain changement de base, avec probablement l'année 2025 comme année de base (2020 actuellement). Ce changement de base interviendra dans le contexte de la mise à jour du Système européen des comptes (SEC 2030). Un groupe de travail sur le changement de base animé par **P. Muller** devrait être mis en place. Les réflexions à ce sujet seront présentées à la Commission des comptes de décembre, et une contribution des membres de la Commission aux réflexions pourrait être sollicitée en 2027. des membres de la Commission aux réflexions pourrait être sollicitée en 2027.

V. Marcus (MAASA/SSP) précise que les mandats de représentation à la CCAN, d'une durée de 3 ans, expirent en 2026 et doivent être renouvelés d'ici la CCAN de décembre. Cela concerne notamment le mandat de **P. Muller** en tant que président de la CCAN. **V. Marcus** annonce qu'après échange avec l'intéressé, le mandat sera renouvelé pour 3 ans. Il précise également que le SSP va solliciter en septembre-octobre les structures concernées par des fins de mandats en 2026.

La date de la prochaine commission est fixée au mercredi 16 décembre 2026, à 09h 30.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépot légal : À parution
ISSN : 1760-8341 (en ligne)
© Agreste 2026

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR